



Regards sur l'action sociale

De 2010 à 2014, j'ai tenu un blog en me tenant à la perspective présentée ci dessous. J'y ai traité de toutes sortes de thématiques tournant autour la question sociale et de l'action publique. J'y ai commenté l'actualité, certaines thématiques récurrentes comme le développement de l'évaluation, des questions et aussi

Ce fut pour moi une aventure intéressante à laquelle j'ai souhaité mettre un terme, n'arrivant plus à trouver l'énergie et l'envie nécessaire à ce travail. Cela n'a l'air de rien, mais chaque billet nécessitait un effort pour trouver un sujet intéressant dans la multitude des informations et commentaires auquel mon travail me confronte, pour trouver une illustration photographique en résonance presque toujours issue mon travail de photographe amateur et pour rédiger de manière satisfaisante et concise l'idée centrale qu'il m'importait de communiquer. J'y ai toujours passé, avec plaisir, plus de temps que prévu.

Pour autant, être en permanence en position de commentateur, ce qui était un plus par rapport à ma position d'acteur impliqué du secteur a fini par me lasser. D'abord, (hélas) parce que l'actualité qui semblait intéressante à commenter apparaissait souvent comme assez problématique voire déprimante. Mais aussi parce que la position du commentateur invite à un regard critique assez décalé par rapport à ce que je vis au quotidien et à proximité des acteurs de terrain auprès desquels on trouve un enthousiasme et une fraîcheur dont il est difficile de rendre compte. C'est finalement cet équilibre entre vision critique et vision positive du secteur et de ses évolutions qui me semblait de plus en plus difficile à tenir dans le cadre limité des billets de blog.

Pour résumer, il est structurellement plus simple de faire part de ses déceptions que de ses admirations ou des progrès que l'on perçoit. Et les discours critiques me semblaient suffisamment nombreux et pas toujours suffisamment nuancés pour ajouter à leur masse critique. Je continuerai donc à m'exprimer dans les autres cadres au sein desquels j'interviens (conseil, enseignement universitaire, formation continue...).

Il m'a semblé que relire ces billets dans l'ordre, le désordre ou en cherchant certains fils pouvait être intéressant pour boucler cette aventure dont je remercie ceux qui l'ont suivie, accompagnée et encouragée.



L'auteur

Ce blog est réalisé par Laurent Barbe, consultant en politiques publiques et action sociale au cabinet CRESS (cf www.cabinetcress.fr). Il constitue un espace d'expression personnelle et n'a d'autre prétention que de partager avec ceux qui s'intéressent à ce domaine différentes réactions et réflexions sur l'actualité du secteur, sur ses évolutions, sur des travaux intéressants pour la réflexion. Réactions bienvenues.

Publié le jeudi 30 septembre 2010 par Laurent Barbe

Sommaire

Regards sur l'action sociale	1
L'auteur	2
Evaluation et humiliation : une question à investir	6
Des victimes, des incompetents et des salauds...	7
Les mondes parallèles se rejoignent-ils un jour ?	10
L'enfer des bonnes intentions	12
Evaluation externe : tout va très bien madame la marquise !	13
Handicap : une zone interdite ?	15
Lost in évaluation	18
Avancées dans la participation...	20
Vivent les bretons !	22
La justice : nouvel acteur de la politique du handicap ?	23
Vos émotions nous intéressent...	25
Disparition de Dominique Fablet	26
Bouquet d'été...d'une époque épique	27
Au coeur du care	28
Soupçon et compassion : mamelles de l'action sociale ?	29
Choc de normalisation !	30
Récidive : remonter les pentes ?	32
Tremblez manants, voici venu le temps de la grande évaluation !	34
Evaluation externe : un tigre de papier ?	37
2013 - Les pieds sur terre*...	38
Salut l'ami !	39
La rencontre : une question fondamentale	40

Toilettes pour tous !	42
Hébergement d'urgence : l'insupportable répétition...	43
Europe : le capitole ou la roche tarpéienne ?*	46
Reste à survivre !	48
Eclairer l'autorité...	50
Regards photos sur le monde...	51
Evaluation externe : éduquer et punir	52
Espoirs et craintes	56
Je suis, tu es, il est, nous sommes assistés...	57
Pourtant la vie continue...	59
Est ce ainsi que les hommes évaluent ?	60
Tous les ministres de l'intérieur n'ont pas la même valeur...	62
Dégradés !	63
Happy birthday 2002-2 ! une nouvelle vache sacrée ?	66
Happy birthday 2002-2 ! une autre place pour les usagers?	68
Happy birthday 2002-2 ! : La grande unification	70
Paroles fortes	72
L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (3) Les habits neufs de l'ANESM ...	74
C'est çui qui dit qui y est !	76
L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (2) Crash ou pschitt ?	77
L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (1) Embouteillage en vue	79
Les soucis de l'information préoccupante...	81
La participation en examen	82
Un précieux recul...	84
Et la morale ? bordel !	86

Le client n'est pas l'avenir de l'Homme !	87
Résignez vous !	89
L'ANESM "rapprochée" de la Haute Autorité de Santé ?	90
Evaluation's blues (4) : Le RSA à la Cour des comptes	92
Les pauvres abusent (2)	94
Justice des mineurs : la grande bifurcation ?	94
Evaluation's blues (2) : Balances, faux témoins et autres indicateurs...	98
Evaluation's blues (1)	99
Hommage aux morts de la rue	100
Evaluation : dits et non dits de l'ANESM	102
Les pauvres abusent !	104
Le logement d'abord : changement véritable ou trompe l'oeil ?	104
Le ciel commence à ras de terre	107
Maladie d'Alzheimer : ne pas oublier la créativité	108
RGPP au pays des bisounours...	110
Moi aussi, je veux faire un rapport !	112
L'évaluateur évalué...	114
La théorie des mauvais...	115
Hommage	117
Les jeunes au Sénat !	118
ANESM cherche contrôleurs avec esprit critique élevé...	120
Perte d'AME	122
Avancées sur la voie modeste...	123
Délinquance des mineurs : un sujet qui méritait mieux...	125
Déprime hivernale...	127

Fragilité et créativité dans l'action	129
Sainte évaluation, priez pour nous !	130
Emotion des rêves dansants...	132
<input type="checkbox"/> Fait <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> A faire	133
Vous avez de la chance d'être jeune...	134
Retour aux sources	135
RGPP ? Rêvons de Grands Progrès Probants ?	136
Pourquoi les SDF restent dans la rue	137

Evaluation et humiliation : une question à investir

Par Laurent Barbe le vendredi 28 novembre 2014, 13:57 -

J'avais eu récemment l'occasion de déplorer les approches qui condamnent l'évaluation en général au lieu de l'investir pour la transformer quand ses outils ou ses effets sont problématiques. L'évaluation dans le domaine scolaire est un domaine dans lequel cette question est centrale. Avant que ne déferlent les commentaires sur l'inutilité de toute réforme de l'évaluation dans le domaine scolaire, alors que le gouvernement veut lancer une [conférence](#) nationale sur le sujet, il faut écouter [l'émission passionnante](#) consacrée par France Culture au sujet...

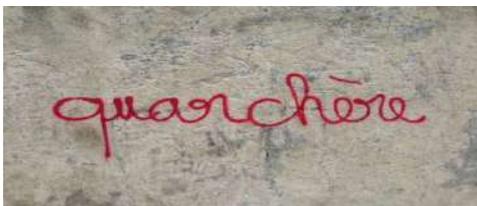
On y entendra particulièrement Pierre Merle auteur de "L'élève humilié. L'école : un espace de non-droit ?" (PUF, 2005) dont l'approche du sujet, à la fois nuancée et comparative et sensible aux effets de l'évaluation dans ses outils actuels...est vraiment intéressante.

Même si beaucoup de ces notions sont maintenues connues, on y entend notamment que

- des élèves qui sont incapables de réaliser une figure dans un cours au sein duquel ils ont de mauvaises notes, la réalisent dans le contexte d'un cours dans lequel ils n'ont pas cette étiquette de mauvais élève...
- la Finlande pratique des notations de 4 à 10...permettant aux élèves qui sont en dessous (les 4) de garder espoir de retrouver la moyenne tandis que ceux qui attrapent un 2 /20 dès le début de l'année savent dès le début qu'ils n'auront jamais la moyenne quels que soient les efforts qu'ils développent ;
- l'indicateur note (évaluation sommative) polarise presque totalement l'attention tant des bons élèves que des mauvais...en gommant presque totalement l'appréhension de ce qu'il faudrait faire pour s'améliorer (évaluation formative)

Sans même évoquer tous les arguments produits dans le cadre de la docimologie qui montrent depuis des décennies la multiplicité des biais qui affectent les pratiques de notation, un questionnement de ces démarches dans les effets qu'elles produisent me paraît essentiel, si on pense que l'éducation n'a pas d'abord pour fonction de produire de la sélection et de la compétition...et si on supporte mal d'observer année après année à quel point l'éducation qui constitue pourtant l'avancée la plus significative d'une société peut se transformer - volens nolens - en machine à produire du ressentiment et de l'inadaptation. Même si le précédent des rythmes scolaires ne rend pas très optimiste quant à la capacité collective de la société française à se réformer (quand bien même, ce serait pour le bien de nos enfants...) ça n'est pas une raison pour désertier le débat.

En espérant qu'il puisse un jour diffuser sur d'autres formes de l'évaluation qui mériteraient d'être questionnées dans leurs effets et leurs présupposés...



Des victimes, des incompetents et des salauds...

Par Laurent Barbe le vendredi 19 septembre 2014, 08:58 -

L'image du domaine de la protection de l'enfance et de l'ASE qui nous a été proposée par le documentaire suivi d'un débat " enfants en souffrance- la honte" diffusée la semaine dernière, peut se résumer à ces quelques figures simplistes.

Comme beaucoup de professionnels avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler, l'émission m'a laissé dans un mélange de sidération et aussi d'écoeurement face aux processus classiques utilisés et à la difficulté de leur répondre.

Pour résumer, les différentes séquences proposées, on nous y montre

- Maurice Berger (auteur de l'échec de la protection de l'enfance) qui nous redit ad nauseam à partir des situations extrêmes qu'il traite et présente à quel point notre système serait pétri d'une idéologie* familialiste qui interdirait la séparation durable. Il appuie sa démonstration sur un entretien filmé avec un jeune qui nous dit avec ses mots...exactement ce que dit Maurice Berger. Ca tombe bien. Evidemment, faute de contradicteur un peu informé, difficile pour le téléspectateur de penser autre chose et notamment de mesurer à quel point ce qui est dit concerne certaines situations particulières, largement minoritaires dans l'ensemble de ce que fait le secteur. Rappelons au passage que si l'on écoutait Maurice Berger on sortirait les magistrats du débat pour redonner le pouvoir aux psychiatres. Si on le suivait, ce qui constituerait une formidable régression soi dit en passant, il ne serait pas difficile de faire ensuite l'émission qui dénoncerait les abus du système...

- ensuite on passe par l'histoire d'un veilleur de nuit, probablement protégé par son cousinage avec un notable influent, qui a abusé des jeunes placés dans un foyer et face auquel il semble que la réaction institutionnelle aie été insuffisante à l'époque (il a été condamné et est en prison) ;

- on embraye et termine sur l'histoire de l'AAE de Dunkerque, association dans laquelle certains dirigeants ont eu des pratiques certes tout à fait choquantes en matière salariale et d'avantages indus...mais on tire le sentiment d'un système associatif totalement non contrôlé, avec des jeunes qui "rapportent 150 euros par jour" (c'est dit dans ces termes par la journaliste) et qui seraient traités comme par des Thénardier modernes. Inutile de dire à quel point cette vision est loin des réalités que je connais depuis le temps que je fréquente ce secteur, insultante pour le dévouement et la capacité de réflexion critique qui existe chez la majorité des professionnels et simplificatrice notamment au regard de la complexité du travail avec certains adolescents accueillis dans les structures.

- On termine enfin par un "débat" du même niveau auquel participe un jeune éducateur en formation qui a également été victime du système et a écrit un livre à ce sujet. Ouf !

Un spectateur non averti ne peut que sortir effaré de tant d'incompétence et de perversité cumulée à du gâchis de fonds publics et sans aucun contrepoint à ces affirmations assénées comme reflétant le réel de la protection de l'enfance.

En résumé on y trouve tous les processus classiques de ce type de journalisme faussement pétri de bonnes intentions :

- des émotions triées sur le volet à l'appui d'une démonstration simpliste. En gros on ne place plus suffisamment longuement et définitivement. Si le débat est justifié dans certaines situations (parents sous tutelles, ayant des troubles psychiatriques majeurs) tout en nécessitant une vraie profondeur (la question est un peu plus complexe sur le plan psychique), il est vraiment lamentable d'en faire l'alpha et l'oméga des questions en protection de l'enfance. Dommage qu'ils n'aient pas pensé à inviter ATD quart monde ou d'autres témoins pour comprendre de ce que produisait le système de la DDASS qui pratiquait ces séparations sans tiers judiciaire...

- une utilisation de témoignages individuels (trois ou quatre) tous à charge Sur ces éléments vécus, qui sont évidemment touchants, il nous est proposé une lecture univoque et simplificatrice. Difficile de se poser la question (sans vouloir outrager ceux qui témoignent) s'il n'y a pas d'autres lectures possibles de ce qui s'est passé, des complexités qui échappent au récit proposé. N'y a -t-il vraiment dans ces histoires que des victimes, des imbéciles, des salauds, des sauveurs ? Qui plus est, ces récits étayent des thèses franchement contradictoires. Ainsi il est presque comique de suivre Maurice Berger promouvoir l'idée qu'il faut couper radicalement et durablement avec les familles pour montrer ensuite à quel point les dispositifs d'accueil et de prise en charge sont eux même faillibles voire maltraitants. On nous montre ainsi un jeune qui disparaît deux ans avec une famille d'accueil, l'ASE ne le retrouvant quasiment que par hasard, des jeunes violés, des foyers dans lesquels on dort quasiment par terre...

- un usage franchement abusif de la terminologie de la révélation, du scandale... La présentation sur le site de TV5 donnait le ton " Enquête sur l'Aide Sociale à l'Enfance et cet univers opaque où la loi du silence règne". Dans cette rhétorique du complot, les journalistes font ainsi comme si les éléments produits sur l'AAE, les scandales existant ça et là, les thèses de Maurice Berger (énorme succès de librairie et de tribune) n'avaient pas déjà été révélés, débattus. Franchement où est l'enquête ?

- une absence totale de témoignages sur ce qui progresse dans le secteur, sur les questions au travail, sur les complexités d'un sujet qui touche à tant de dimensions essentielles. Par exemple, aucun point de vue de juriste, aucune réflexion un peu affinée sur la complexité des décisions. A l'issue du reportage et du débat, on a juste l'impression qu'il ne doit y avoir que des demeurés dans ce secteur, des gens qui passent à côté des solutions pourtant très simples qui devraient permettre qu'on ne puisse plus parler d'enfants en souffrance. Notons au passage l'usage du singulier comme s'il n'y avait qu'une souffrance qu'on pourrait facilement colmater en appliquant les bonnes recettes du docteur Berger ou de nos braves journalistes sans lesquels nous simples mortels n'aurions pas compris où est le scandale et où sont les "vraies" solutions.

C'est d'autant plus triste que ce populisme journalistique de bas étage rappelle trait pour trait le populisme politique qui a fortement poussé ces temps ci, et nous propose une lecture du monde qui comporte tous ces traits (appui sur quelques émotions triées, soupçon généralisé, simplicité des solutions...). La gravité du sujet et la complexité des enjeux humains de ce domaine méritent mieux.



- ' rappelant la définition qui dit que l'idéologie c'est le système de pensée des autres..".

Les mondes parallèles se rejoignent-ils un jour ?

Par Laurent Barbe le samedi 14 juin 2014, 09:48 -

Difficile de commenter l'actualité de l'action sociale en cette période étrange. Difficile de parler dans ce brouhaha. Difficile aussi de cerner les liens subtils qui unissent peut-être ces réalités parallèles dans lesquelles nous vivons....

- Un quart des français qui se sont exprimés aux européennes pensent que le problème c'est les autres et fantasment un monde qui ne reviendra jamais. Ca fait froid...et aussi ça fait un peu pitié pour nous tous.

- L'homme du pain au chocolat n'a pas vu passer 22 millions, heureusement que Libération était là pour l'aider. Ceux qui étaient pour la tolérance zéro se retrouvent plein de mansuétude et de prudence quand il s'agit de juger les leurs. Les mêmes quand il s'agit de punir les gueux sont partisans des réponses dont l'échec coûte tant à tous...comme s'ils n'avaient jamais essayé de mettre en place leurs "solutions". Confortant au passage l'adage qui veut que le problème soit parfois dans la solution.

- Des jeunes qui sont nos enfants expriment leur révolte, leur besoin de sens et de dévouement en allant se jeter, voire participer à une boucherie à laquelle ils ne comprennent - comme tout le monde - pas grand chose. Cela renforce tous ceux qui pensent juste de jeter l'anathème sur la croyance qu'ils partagent avec tant d'autres (pourtant premières victimes de cette terrible lutte qui traverse le monde comme leur religion)

- Au nom d'une haine immémoriale dont les ravages insensés du siècle dernier auraient du nous vacciner définitivement, on voit s'élaborer des ententes improbables dont un richissime humoriste qui a cessé d'être drôle constitue un sinistre point cardinal.

- Alors même que nous vivons dans les sociétés qui permettent l'expression la plus large par le plus grand nombre de canaux, nombreux sont ceux qui voudraient nous faire croire que le sommet de la liberté tiendrait dans celle de dire tout haut...ce qui fait mal, ce qui blesse, ce qui humilie, ce qui met à l'écart, ce qui incite à la haine sous prétexte de pensée libre.

Bref, la colère de tous contre tous ne parait pas partie pour créer autre chose que de la colère au carré de tous contre tous.

- Dans l'action publique, les plans d'action destinés à améliorer tout ce qui doit l'être succèdent aux plans d'action qui devaient améliorer ce qui devait l'être. Mais on ne sait pas où seront les régions et les départements demain. Ni comment on financera

tout ce qu'on continue de voter comme devant être fait. Alors même qu'en différents domaines, c'est le minimum souhaitable qui manque déjà.

- La courbe du chômage est douce...mais son orientation et la réalité qu'elle sous tend sont impitoyables et font craindre pour tous les efforts collectifs que nous avons fait depuis l'après guerre pour améliorer nos conditions de vie.

- Des autorités de contrôle contrôlent mais quoi ? Elles passent bien souvent à côté de l'essentiel qui peine à rentrer dans les grilles par lesquelles on leur demande de rendre des comptes. - Elles confirment régulièrement des instructions dont tout le monde voit qu'elles sont problématiques, irréalistes voire maltraitantes mais ce sont les instructions. Et parfois quand on voit la difficulté de certains à résister à de toutes petites pressions, on se demande avec angoisse ce qui se passerait dans un contexte plus tendu.

Et pourtant au quotidien, on voit plein de belles choses. - Des gens coopèrent, réfléchissent, ne se précipitent pas sur la responsabilité des autres, améliorent ce qui peut l'être. Des gens se saluent, s'apprécient, apprennent à se connaître, vivent ensemble même si par ailleurs, on nous dit que c'est impossible.

- Des penseurs divers nous aident à y voir un peu plus clair, à comprendre les lignes de tension, à repérer des lignes d'évolution auxquelles il vaut la peine de se référer.

- Les efforts collectifs produisent des évolutions observables dans les pratiques organisationnelles et professionnelles dont on peut être satisfaits et même fiers. Dans les structures les plus confrontées à la grande détresse, je ne cesse de voir des effets humanisants positifs de ces réflexions.

- Dans les institutions qui produisent les politiques publiques, de nombreux acteurs continuent à penser ce qu'ils font, à créer à partir des ressources qu'ils peuvent mobiliser, à chercher à encourager le travail mené.

Il n'est pas facile de parler de tout cela dans le contexte actuel...pourtant il le faudrait aussi.



L'enfer des bonnes intentions

Par Laurent Barbe le mercredi 19 février 2014, 23:14 -

La résolution ([Résolution](#)) mémorielle votée par l'Assemblée nationale concernant l'histoire des 1600 enfants réunionnais placés/déportés dans la Creuse n'est que justice. Elle invite, en dehors de tout esprit polémique, à garder à l'esprit à quel point l'enfer des uns est souvent pavé des "bonnes" intentions des autres.

Comme toujours, la relecture d'une histoire comme celle-ci fait débat. On peut évidemment entendre certains des arguments récusant la terminologie de déportation, et prendre en compte différentes relativisations. Citons par exemple, celles apportées par le rapport IGAS ([Rapport IGAS](#)) de 2002 commandé par Elisabeth Guigou, au regard des réalités tant économiques que culturelles de l'époque et de ce pouvaient être les standards de la protection de l'enfance de l'époque. De ce point de vue, la norme en matière de respect du lien familial, d'attention à la parole des enfants, de conditions de vie proposées...était en métropole comme à la Réunion, bien loin de ce que l'on jugerait acceptable aujourd'hui.

Pour autant, il paraît difficile d'accepter une des conclusions de ce rapport qui dit "au total, sur la base de l'étude de nombreux documents et d'un échantillon de 145 dossiers ainsi que de témoignages, la mission n'est pas conduite à dresser un bilan négatif de la politique de « migration de pupilles ». Car cela résulte d'une vision institutionnelle qui donne une place insuffisante aux réalités vécues et aux témoignages nombreux des personnes concernées sur ce qu'elles ont eu à vivre du fait de cette politique. Le rapport est sur de nombreux points bien indulgent et bien prudent dans son appréciation globale. L'addition de raisons et d'explications entendables ne change pas le fait que - quelles que soient les raisons de bonne ou de mauvaise foi évoquées - cela n'était pas un traitement digne. Car qui pourrait le juger acceptable pour lui ou un de ses proches ? hier ou aujourd'hui ?

Au delà des polémiques et des commentaires détestables qu'on peut lire en certains endroits sur la démarche, on peut retenir le commentaire d'un député creusois lors des [débats](#) qui résume, me semble-t-il très bien les raisons pour lesquelles cet acte symbolique est juste. Ces enfants ont été exilés, déracinés, parce qu'ils étaient issus d'une famille nombreuse pauvre ou parce qu'ils étaient orphelins, parce que la terre où ils voulaient grandir connaissait des difficultés économiques, parce que le chômage et l'ignorance leur étaient promis, parce que la tension politique était très forte sur l'île. L'idée a germé d'envoyer des enfants vers d'autres terres de la métropole, à la démographie certes plus faible, mais à l'avenir tout aussi incertain. Des promesses ont été faites, des engagements ont été pris mais ni les promesses ni les engagements n'auront été tenus.

Contrairement à ce que semblent penser certains, on ne se diminue pas en reconnaissant simplement une réalité de ce type.



Evaluation externe : tout va très bien madame la marquise !

Par Laurent Barbe le samedi 1 février 2014, 10:44 -

Le rapport de l'ANESM ([Bilan EE - déc 2013](#)) concernant les évaluations externes engagées au 31 décembre 2013 est sorti. Il était attendu et est très laconique au regard des informations qu'il apporte et de leurs conséquences potentielles. Il n'y a pas eu de miracle, et on se demande si quelqu'un se préoccupe des solutions réalistes qui devront être adoptées...et regarde la situation telle qu'elle est et non telle qu'elle devrait être.

Il n'y a pas eu de miracle.

Le rapport titre ainsi sur les 28,37 % d'ESSMS engagés dans la démarche au 31/12/2013, ce qui est factuellement exact mais qui laisse dans l'ombre le fait que :

- 71 % ne sont pas engagés alors même qu'il ne reste plus que 11 mois (sans compter l'impact des vacances) pour boucler l'opération. Et ces 28 % sont la résultante des trois dernières années et non la seule production de 2013 ;
- la saturation guette comme le relevaient les ASH ([Evaluation externe : les risques du vite fait, mal fait](#)) ce qui interdit une augmentation exponentielle et rapide du nombre d'évaluations réalisées

Comme l'ANESM ne donne pas (on se demande pourquoi) les chiffres de référence du nombre de structures concernées par catégories, il faut chercher d'autres sources pour se faire une idée plus précise. D'après d'autres sources, l'engagement se situe à :

- 24 % dans le secteur des personnes âgées - 29 % dans le secteur du handicap
- 4,7% pour la protection de l'enfance et 3,3% pour l'inclusion sociale.

On peut s'étonner de la faiblesse de la mobilisation, dans le secteur de l'enfance dépendant des Conseils Généraux, mais surtout dans le secteur de l'inclusion sociale dépendant largement de l'Etat alors même que la DGCS semble vouloir tenir à tout prix dans l'épuration initiale (tout le monde doit avoir fini dans les délais).

Inutile de s'appesantir sur ce que montrent ces données et qui était à la fois prévisible et prévu. Et n'est après tout pas si grave. Ce qui inquiète c'est plutôt d'avoir l'impression que personne ne réfléchit à une solution raisonnable. L'idée de donner un an supplémentaire (qui est parfois évoquée) ne suffira pas à l'évidence à ce que tout se passe comme prévu. Faute de décisions assez rapides, on voit mal ce qu'apporterait de laisser tous les établissements qui se retrouveront "hors des clous" (probablement une grande majorité) dans une incertitude concernant leur autorisation...

Une réalité à regarder de manière nuancée

Evidemment, 13 ans après la loi, cet avancement peut être jugé trop lent. Pourtant quand on regarde plus en détail, plusieurs considérations peuvent apparaître :
- d'abord, les démarches concrètes autour de l'évaluation n'ont pu commencer réellement qu'à partir de la création de l'ANESM en 2007/2008. De ce fait, cela ne fait que 6 ans que les démarches s'engagent vraiment. Compte tenu de la taille, de la diversité et de la complexité du secteur, ça n'est pas si long. Même si j'ai largement critiqué certaines conceptions de son rôle développées par l'ANESM et certaines confusions qui restent sur ce que doit être l'évaluation, on dispose aujourd'hui d'un corpus et d'outils conceptuels suffisants pour engager des démarches pertinentes ;

- ensuite la logique globale de la loi consistant à enchaîner - travail sur le projet / évaluation interne / mise en place d'évolutions /évaluation externe - fonctionne et produit des effets tout à fait intéressants dans les établissements qui s'y sont engagés.

Alors, la lenteur de la généralisation de ces pratiques n'est pas en soi surprenante. Elle résulte de nombreux facteurs qui étaient eux aussi prévisibles dans des secteurs qui connaissent, depuis quelques années, bien d'autres problèmes que ceux de l'évaluation. On ne fait pas évoluer les cultures institutionnelles en trois coups de manivelle...

Chercher une réponse pérenne

Au delà de la relative lenteur de l'acculturation du secteur à l'évaluation, la difficulté majeure tient, on le sait, à deux éléments structurels du dispositif mis en place :
- le lien fait entre évaluation externe et autorisation (donnant à celle-ci une importance qui mériterait d'être discutée)

- le fait d'avoir mis tous les établissements créés avant 2002 sur la même ligne de départ....qui n'a que des inconvénients (risque de créer un embouteillage identique tous les 7 ans - impossibilité de traiter réellement toute la matière produite pour les institutions - création d'un marché artificiel pour les cabinets - sentiment donné aux

structures d'un travail à vocation bureaucratique alors qu'il s'agit fondamentalement de faire progresser l'action).

On ne voit donc pas comment le système pourrait être viable en l'état.

Je mesure évidemment la difficulté de la question (touchant la loi, agitant de multiples enjeux institutionnels) et n'ai pas de solution miracle à suggérer ne connaissant pas tous les paramètres. Mais quand un problème existe, il est toujours mieux de le traiter dans sa réalité que d'attendre en répétant ce qui devrait être...

Dans l'action, c'est un axiome qui a fait ses preuves.



Handicap : une zone interdite ?

Par Laurent Barbe le mardi 21 janvier 2014, 19:19 -

Comme beaucoup de spectateurs, je suppose, je suis d'abord resté sans voix devant l'émission [Zone interdite](#) consacrée aux maltraitances à l'égard des enfants handicapés. Même si elle mélange beaucoup de registres et pousse à des généralisations discutables, elle pose et porte aussi beaucoup de questions importantes, qui résonnent avec le poignant témoignage d'Eglantine Emeyé diffusé hier sur France 5 ([mon fils, un si long combat](#)).

D'abord, il faut dire que la vision filmée par un professionnel courageux des maltraitances de certains "éducateurs" (difficile de les affubler de ce titre) est révoltante. Elle amènera d'ailleurs ces professionnels à être condamnés par la

justice. Dans une structure pour enfants polyhandicapés, on a également l'impression d'être en Roumanie (époque Ceaucescu) avec des enfants posés sur des pots, enfermés dans des boxes vitrés, attachés à leurs lits dès 6 heures du soir. De ce point de vue, et quelles que soient les réserves que je peux avoir, on peut remercier l'émission d'inciter à ne plus accepter ces violences comme justifiables d'aucune manière que ce soit.

On mesure aussi le poids du manque de formation dans certaines structures qui amène à des pratiques qui paraissent aujourd'hui très anachroniques et destructrices comme ces contentions médicamenteuses qui sont montrées. Plus globalement, on reste atterrés devant les conséquences de l'insuffisance ou la médiocrité des réponses qui leur sont proposées pour le développement de ces d'enfants. Alors même qu'on constate en nombre de lieux à quel point leur éducatibilité est une évidence étayée pour peu qu'ils rencontrent un contexte bienveillant et en recherche. Je rappelais en 2011 le travail extraordinaire promu par [Elisabeth Zucman](#) dans le domaine du polyhandicap. Mais il y en a de multiples autres démonstrations.

Un chèque en blanc de 210 millions ?

Face à ces scandales qui sont très loin de caractériser la majorité des réponses apportées, le directeur de l'ARS qui nous est présenté donne une impression de pusillanimité un peu confondante. Certes, on ne sait pas quel a été le montage, et on voit que celui-ci n'est pas à l'aise face au sujet et au mode d'approche du journaliste. Mais il n'évoque que les limites à ses capacités d'inspection sans évoquer les différents outils qui existent notamment face aux abus les plus criants, ni indiquer sa volonté d'une réaction forte au regard des éléments qui lui sont apportés.

Le résultat est que le journaliste en conclut que l'ARS fait tous les ans un chèque en blanc de 210 millions d'euros. Alors, même si le titre de l'émission reste prudent et limité (enfants handicapés révélations sur les centres qui les maltraitent), celle-ci propose en fait une impression globale franchement très inquiétante, sur ce qu'est le secteur du handicap.... Cela m'a d'abord choqué au regard de ce que je constate, dans la majorité des démarches que je mène dans ce secteur (évaluations externes, accompagnement de projets, de création de structures). Par certains points de vue, ça n'est pas le même monde.

Une réalité différenciée

Dans la grande majorité des établissements que je connais, on est aujourd'hui loin de ces structures isolées qui nous sont présentées et qui paraissent vivre dans un vase clos, propice à toutes les dérives. Dans celles-ci, les parents sont interrogés, participent aux conseils de vie sociale, les établissements font l'objet de contrôles, sont pour beaucoup dirigés par des associations de parents. Si la question de la bientraitance reste à creuser sans cesse, les manifestations de violence y sont largement prohibées et les débordements découlant parfois de la difficulté du travail avec certaines pathologies sont repris, travaillés, parlés. L'attention aux choix, désirs et demandes progresse incontestablement. L'attention à la vie affective et

sexuelle pour les adultes y est en progrès ainsi que l'individualisation des conditions de vie.

Les échanges que j'ai souvent avec les parents dans ce cadre permettent à ceux-ci de témoigner de la qualité des relations nouées avec les structures et de ce que celles-ci apportent à leurs enfants (ou adultes). Même s'il est légitime que ce ne soit pas cette réalité qui ait intéressé les réalisateurs, ils donnent bien peu d'éléments sur la réalité globale du secteur...(par exemple sur le fait que les structures ayant un "propriétaire" comme celle qui est présentée sont une infime minorité - ou encore sur la réalité du contrôle existant sur les établissements - sur les démarches d'amélioration et d'évaluation qui sont menées en de nombreux lieux et en cours de généralisation, etc.).

Au risque de donner au citoyen / contribuable l'impression que rien d'utile ni de sérieux n'est fait avec les fonds importants qui sont consacrés à ce domaine. Ce qui est à la fois faux et démobilisant.

une violence multiforme

Il reste que l'émission apporte un regard cru et utile sur ce que vivent nombre de familles, notamment quand leurs enfants ont des difficultés profondes. On ne peut ainsi qu'être touché par la famille qui ouvre le documentaire et admiratif devant leur courage et humanité. De ce point de vue aussi, le témoignage "de l'intérieur" d'Eglantine Emeyé est à la fois poignant et révoltant notamment quand il évoque un dispositif institutionnel incapable ne serait-ce que de répondre au téléphone. Sans même parler d'un soutien effectif et pertinent. Dans tous ces cas, la violence vécue n'est pas d'abord celle de structures dont, au contraire, on a un grand besoin. Elle est d'abord celle de la pathologie qui attaque la vie familiale d'une manière terrible. Elle est également celle de l'abandon qui est parfois vécu venant tant de la part des proches que des institutions.

Alors, même si on ne raffole pas du traitement un peu sensationnaliste apporté par Zone interdite, on ne peut qu'espérer qu'en période de difficulté budgétaire, ces films permettront que tout le monde mesure l'enjeu humain du développement de ces réponses et les effets tragiques de l'impuissance collective dans ce domaine.

Et, j'ai aussi envie de remercier Eglantine Emeyé de la vitalité et la profondeur de son témoignage en fin d'émission. Il nous invite à ne pas oublier la chance que nous avons, quand il est possible de simplement déjeuner tranquillement en famille. Il est facile de l'oublier...



Lost in évaluation

Par Laurent Barbe le jeudi 9 janvier 2014, 16:46 -

L'année 2014 (que je vous souhaite excellente) est annoncée comme une année clé dans le processus évaluatif des établissements et services sociaux et médico-sociaux créé par la loi 2002-2. Même si les principaux points de doctrine sont clairs et réaffirmés par la Direction Générale de la cohésion sociale, bien des confusions restent dans les esprits et les pratiques...

Il faut bien évidemment distinguer deux sujets différents :

- **L'avancée des démarches** Elle peut légitimement inquiéter quand on voit les chiffres publiés par l'ANESM et analysés par [Daniel Gacoïn](#) dans un billet récent. Ils montrent qu'en juin 2013, moins de 10 % des structures (hors services à la personne) avaient engagé leur démarche. Inutile de dire que l'embouteillage est une certitude tant pour la réalisation des évaluations (les cabinets habituels du secteur que je connais sont tous saturés pour l'année) que pour le traitement par les institutions délivrant les autorisations (qui n'ont pas que ce fer sur le feu). Le seul doute porte sur le volume des structures qui ne seront pas dans les clous. 15 ans après la promulgation de la loi qui a organisé ce système, 2014 sera effectivement une épreuve de vérité...

Bien que la situation soit celle là, l'ANESM se prépare à sortir une note sur le processus de choix des cabinets qui risque d'arriver comme la cavalerie dans ce

contexte. Un consultant disait en blaguant qu'il aurait été plus d'actualité de faire un guide pour aider les cabinets à choisir leurs clients, notamment en évitant ceux qui posent des exigences léonines qui ne tiendraient pas une minute devant un tribunal. Par exemple, on peut citer l'idée de subordonner le paiement du travail à une acceptation de l'évaluation par l'autorité (alors même que celle-ci peut prendre le temps qu'elle veut et aller vers une tacite reconduction) ou encore des pénalités de retard de 10 % par jour qui feraient qu'au bout de 10 jours, vous n'auriez plus rien... Qui voudra (ou sera obligé) de travailler dans ces conditions ? Tout cela n'est pas glorieux. Que vaudront les évaluations réalisées dans ce type de contexte relationnel ?

- La manière dont la démarche est présentée, comprise, débattue

Tant chez les acteurs de terrain que dans différentes institutions, je ne cesse de constater dans les pratiques, comme dans les propos une confusion persistante sur les articulations et différences entre les différentes modalités de pilotage de la politique publique que sont le contrôle, la planification et l'évaluation... Sans m'étendre sur le sujet je renvoie à l'éclairant papier de [Roland Janvier](#) à ce sujet. Cela provient à l'évidence de la faiblesse de la pratique évaluative réelle dans la majorité des institutions qui l'exigent aujourd'hui des établissements et services. Dans les instances organisant le système, il y a également plus de personnes qui parlent de l'évaluation que de personnes qui ont une expérience réelle, tant dans ses aspects concrets que dans ses limites et apports possibles. De ce point de vue, il est facile de constater, que contrairement à ce qu'en disent certains, ça n'est pas partout la culture de l'évaluation qui progresse mais bien celle - déjà ancienne - du contrôle de conformité, voire d'une normalisation qui passe régulièrement à côté des questions importantes. Il serait facile de le démontrer quand on regarde la manière dont l'évaluation est menée ou exigée à certains endroits.

Cela n'empêche pas de constater l'intérêt potentiel de ces démarches pour les structures et leur réflexion sur l'action quand elles sont préparées et menées de manière suffisamment sereine, et notamment en se préoccupant de faire vivre un point de vue des usagers, et de le confronter à la capacité d'analyse critique des équipes elles mêmes.

Pourtant, les textes permettent cette tranquillité pour peu qu'on prenne le temps de les lire et qu'on comprenne la distinction entre évaluation et contrôle. Le décret sur l'évaluation constitue une base intéressante dans sa philosophie générale.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale vient pour sa part de publier une circulaire [Circulaire](#) qui apporte quelques précieux rappels, notamment sur le fait que "le non renouvellement de l'autorisation doit avoir un caractère exceptionnel... motivé par des éléments graves affectant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement ou lorsque sont constatées du fait de l'établissement des infractions aux lois et règlements susceptibles d'entraîner la mise en cause de la responsabilité civile de la responsabilité pénale de ses dirigeants ou de la personne morale gestionnaire". C'est précis, référé au CASF et ne constitue en rien le sens profond de la démarche d'évaluation.

Ainsi, la circulaire rappelle la distinction entre les démarches qui ne visent que la conformité à un référentiel (notamment celles issues de la certification) et les démarches d'évaluation qui visent à interroger « la mise en oeuvre d'une action, sa pertinence, les effets prévus et imprévus, son efficience, en considération du contexte observé ». On ne peut qu'espérer que ce point de vue prévaudra vraiment et dans une perspective, ne postulant pas que les acteurs de terrain ne sont que des ânes qui auraient juste à appliquer ce qu'on leur dit de faire, et respectueuse de la complexité qui est en jeu quand on s'occupe de la vie d'autrui.

Alors, je vous souhaite à tous bon courage pour essayer de maintenir ce cap exigeant.



Avancées dans la participation...

Par Laurent Barbe le lundi 16 décembre 2013, 11:45 -

Le Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion a mis en place un collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Au moment où il publie une [évaluation](#) de cette expérimentation, on peut saluer une démarche qui va dans le bon sens...

Ainsi, au lieu de mettre en avant les difficultés de l'exercice comme cela a été fait si souvent, le CNLE, avec le soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale a fait le choix intéressant de se lancer, d'expérimenter et d'évaluer.

L'évaluation, réalisée par le cabinet AMNYOS, dont on trouve à la fois la version complète et une synthèse est intéressante, claire dans son propos et explicite sur les apports et difficultés de la démarche. C'est un travail complet qui n'esquive, il me semble, aucun des aspects de la démarche.

Coté positif, elle évoque l'enrichissement que cette présence a apporté aux travaux de l'instance et aussi les effets positifs de l'expérimentation pour les personnes concernées, boostées par la participation à la Conférence nationale contre la

pauvreté. Cette présence d'un collège des personnes concernées...paraît aujourd'hui légitimée et en bonne voie d'être institutionnalisée de manière pérenne. Et on ne voit pas comment il pourrait y avoir de marche arrière.

Cela n'empêche pas le rapport de pointer les nombreuses difficultés rencontrées. Certaines découlent des modalités de représentation et de fonctionnement mises en place (sélection, liens avec les associations supports, organisation des retours sur les terrains, place problématique des suppléants...).

D'autres sont liées à la logistique et aux questions du défraiement des personnes au statut bénévole, renvoyant à la question de leur statut, comparativement aux autres membres de l'instance. Évidemment une démarche de ce type confronte à des questions complexes en matière d'égalité...ce qui est plutôt intéressant.

Plus largement, le rapport pointe enfin la difficulté qui reste pour faire évoluer le fonctionnement de l'instance pour accueillir cette participation. Elle note ainsi "il apparaît toutefois que le 8ème collège s'est adapté au CNLE davantage que le CNLE ne s'est adapté au 8ème collège dans le cadre de l'expérimentation".

Les difficultés pointées n'ont rien de surprenant et les préconisations montrent qu'il reste un chemin important à parcourir pour que cette participation soit vraiment intégrée et porteuse d'effets. Pour autant, que ce soit sur le plan du principe de cette participation, de sa mise en oeuvre, ou encore de la transparence permise par la publication du rapport, on peut saluer cette avancée.

PS : le décret pérennisant la présence de ce collège vient d'être publié ce 17 décembre.

PPS : un petit [film](#) réalisé par des bénéficiaires du RSA impliqués dans les équipes pluridisciplinaires du Nord. Ils y disent leur motivation et on comprend toute l'importance de cette participation dans un système facilement nacé par un étiquetage destructeur. Un amical salut au Forum Permanent du Nord qui depuis bientôt 10 ans accompagne ces dynamiques.



Vivent les bretons !

Par Laurent Barbe le samedi 16 novembre 2013, 10:42 -

Loin de bonnets rouges dont l'exaspération masque bien des combats douteux, j'ai découvert récemment l'initiative [Différent et compétent](#), destinée à favoriser et valoriser l'expérience professionnelle des travailleurs handicapés. Lancée en 2001 par plusieurs directeurs bretons...

l'expérience s'est développée et c'est un vrai réseau national qui existe maintenant. Supporté par des financements européens renouvelés, il a pris une belle ampleur - 350 établissements concernés représentant 35000 ouvriers - 21 métiers différents - 5000 actions de reconnaissances de compétences conduites à juin 2013

Son principe est simple et permet à des travailleurs d'ESAT et d'ateliers protégés d'obtenir à partir de formes de validation variées et adaptées une reconnaissance de compétence, fondée sur des référentiels métiers et une validation académique. Les obtentions sont fêtées régionalement lors d'un moment festif (cf voir les vidéos sur leur site) dans lequel la fierté des travailleurs concernés fait chaud à voir...

La démarche a deux mérites essentiels :

- elle valorise et enrichit le travail formatif mené par les moniteurs d'atelier auprès de ces travailleurs (une formation spécifique leur est proposée)
- elle apporte une reconnaissance à des personnes qui en ont eu très peu dans leur vie et reconnaît leur progression, leur sérieux, leur implication...dont ceux qui connaissent les structures témoignent souvent. Même si la question des suites de cette démarche, au sein des structures et à l'extérieur, reste posée et à travailler...on ne peut qu'être admiratif de cette initiative, bien pensée, structurée et qui apporte un bien précieux à ceux qui en sont souvent le plus démunis : la reconnaissance.

Dans cette période délétère, cela fait du bien.



La justice : nouvel acteur de la politique du handicap ?

Par Laurent Barbe le mardi 8 octobre 2013, 19:11 -

La [condamnation](#) du Conseil Général du Val d'Oise et de l'Agence Régionale de Santé sommés de trouver une place à une jeune handicapée sans établissement, avec astreinte financière à la clé, constitue, sans nul doute, un évènement qui fera date.

Cette condamnation, initiée par l'UNAPEI, répond à l'évidence à des situations de grande détresse vécues par nombre de parents. Elle constitue un succès mais fondé sur l'immense détresse des familles concernées qui se sentent souvent abandonnées. Elle sera évidemment suivie d'autres recours et on peut imaginer l'ampleur que prendra le mouvement quand on regarde les données sur le nombre d'enfants handicapés n'ayant pas accès à une scolarité adaptée...quoiqu'en dise la loi.

Ainsi l'enquête sur les enfants dits "sans solution à domicile" réalisée en juin 2012 par le CEDIAS - CEAHI en Ile de France donne l'estimation suivante : En l'état actuel des connaissances, nous pouvons seulement en conclure que ces 618 situations dites « sans solution à domicile » en Ile-de-France constituent la valeur « plancher » d'estimation de ces situations. [Enquete Ile de France](#)

On pourrait ajouter à cette estimation celle des 2000 enfants actuellement en institution en Belgique pour mesurer l'ampleur potentielle du sujet. Il reste évidemment difficile d'avoir une idée précise de l'écart existant, tant les problèmes de méthode sont importants et complexes dans ce domaine, comme l'analysait de

manière très détaillée l'IGAS "Établissements et services pour personnes handicapées, offre et besoins, modalités de financement" en 2012.

Et évidemment les responsabilités de cette situation sont partagées et complexes entre les besoins de financement qui buttent sur les limites des politiques publiques, l'autonomie des établissements dans l'admission, le travail d'orientation des MDPH réalisé indépendamment de la réalité des places. On pourra lire sur ce point la réponse publiée par l'[ARS Ile de France](#).

Quoiqu'il en soit, cette plainte, comme la décision qui en découle, témoignent d'un changement essentiel dans la structuration de politiques publiques de plus en plus construites autour des droits individuels... Comme la loi DALO, la loi 2005 restructurant l'intervention dans le domaine du handicap est construite autour de l'affirmation de droits individuels dont la réclamation doit pouvoir mettre en mouvement les institutions.

Compte tenu du contexte, il est difficile de savoir jusqu'où cette dynamique judiciaire pourra faire évoluer un système bloqué. Mais on peut vraiment espérer qu'elle suscitera un sursaut permettant significativement d'améliorer les réponses collectives apportées à ces situations de détresse.



Vos émotions nous intéressent...

Par Laurent Barbe le mardi 17 septembre 2013, 11:02

Le projet d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique affiche un engagement à "mener des politiques contribuant à supprimer ou, à défaut, réduire les tensions au travail et les exigences émotionnelles qui pèsent sur les agents""(TSA 16/09). Cet énoncé laisse pour le moins perplexe, notamment pour ce qui concerne l'action sociale...

Evidemment, on ne peut qu'être d'accord avec la préoccupation de bienveillance des agents qui sous tend probablement une telle intention. Tout le monde sait les dégâts que peuvent créer des conditions ou des contextes de travail problématiques. Pour autant, l'énoncé proposé rend songeur... sans parler des problèmes qui ne manqueront pas pour trouver une définition recevable de la notion d'exigence émotionnelle ou même de tension au travail. Existe-t-il un travail sans tension ? L'émotion est elle une notion qui peut facilement rentrer dans le cadre des rapports institués au travail ?

Poser les exigences émotionnelles du travail comme étant une question inscrite d'abord dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux (et donc de la fonction DRH) apparaît donc bien étrange, ou alors comme un analyseur intéressant d'une certaine impuissance à penser le travail.

Je repense alors à l'analyse critique portée par Yves Clot sur la thématique des risques psychosociaux*. Il y met en avant la violence induite par le travail empêché et les effets délétères induits par la destruction des possibilités de définir le bon travail à partir de références partagées...Il évoque ainsi que "bien des instruments de mesure du stress ou des risques psychosociaux ne sont pas faits pour éclairer le problème du travail bien fait dans l'entreprise, de son objet, de ses produits ou des critères de la performance, mais plutôt pour accroître la surveillance du bien être des salariés. Il y a au principe de cette instrumentalisation galopante un souci de soigner les personnes là où c'est le travail qu'il faut soigner dans tous les sens du terme. Le principe en est d'une désindexation du "bien faire" et du "bien être"...alors que c'est leur rapport qui est décisif.

Difficile de dire mieux. Car comment peut-on s'interroger - est il possible de **supprimer ou réduire** les exigences émotionnelles sans repenser le travail lui même ? Ces tensions ou exigences sont ainsi au coeur des pratiques de solidarité, notamment de la fonction publique territoriale ou hospitalière, confrontées à la face sombre de l'existence humaine et des rapports sociaux.

Pourrait-on donc les définir, les gérer, les supprimer ou les réduire indépendamment d'un travail sur la qualité de réponse qu'on apporte aux usagers des dits services ? Indépendamment d'une réflexion sur les manières de soutenir les salariés dans les tensions inhérentes à leurs pratiques ? Il me paraît évident que non.

- Yves Clot - Le travail à coeur - Pour en finir avec les risques psychosociaux- Editions la découverte 2010



Disparition de Dominique Fablet

Par Laurent Barbe le mardi 16 juillet 2013, 16:44 -

Je ne suis pas le seul à ressentir un profond sentiment de tristesse, ayant appris le décès cette semaine de Dominique Fablet, enseignant chercheur à Nanterre...

Dominique* fait partie de ces chercheurs qui ont joué un rôle important pour le secteur de l'action sociale et pour la protection de l'enfance dont il scrutait et aidait à penser les évolutions depuis de nombreuses années. A ce titre nombre de ses travaux resteront des références utiles. C'était aussi un enseignant attentif, mobilisé et à l'origine de nombre de projets collectifs. Beaucoup de professionnels du secteur qui ont fait des études supérieures l'ont connu et apprécié à ce titre. Pour moi, c'était aussi un collègue qui m'avait invité à intervenir au sein du Master à Nanterre il y a pas mal d'années. Dans ce cadre, il était toujours chaleureux, attentif, réactif même quand la vie lui jouait des mauvais tours. Une belle personne.

- Dominique Fablet, enseignant-chercheur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, était responsable de l'équipe Education familiale et interventions sociales auprès des familles du CREF (Centre de Recherche Education et Formation - EA 1589) et de la spécialité professionnelle Education familiale et interventions socio-éducatives du Master de Sciences de l'Education. Il a coordonné une série d'ouvrages sur l'analyse des pratiques professionnelles, tous publiés dans la collection Savoir et Formation aux éditions l'Harmattan.

Bouquet d'été...d'une époque épique

Par Laurent Barbe le jeudi 4 juillet 2013, 09:19

Nous vivons décidément une étrange période...qui voit se percuter nombre d'évolutions appartenant à des registres différents et souvent en tension.

C'est par exemple le cas de la pression sur les budgets de l'action sociale qui entre en collision avec l'exigence de sécurisation tous azimuts. C'est aussi la collision entre une philosophie des lois, un esprit du temps attentif aux usagers et une bureaucratisation qui paraît souvent bien loin du réel.

Deux nouvelles fraîches nous plongent dans cette tectonique sociale.

- Ainsi, le projet de loi relatif à la consommation, voté en première lecture par les députés le 3 juillet, comporte plusieurs dispositions concernant le secteur social et médico-social. Au menu : une amende administrative pour contraindre les ESSMS à respecter les droits de leurs usagers (source TSA actualités). Le non respect pourrait ainsi être sanctionné par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes...et donner lieu à une amende. Nous n'étions pas habitués à parler du social et médico-social en ces termes. Pas de panique, comme souvent en France tout est très compliqué, la loi n'est pas encore votée et il est possible que seuls les SAAD services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) agréés puissent avoir à subir une amende administrative en cas de manquements liés à la conclusion du contrat de séjour ou à la remise du livret d'accueil. A suivre donc. Reste que pour avoir rencontré récemment nombre de parents d'enfants handicapés subissant les listes d'attente, le manque de réponses les concernant...je doute qu'on dispose là de l'arme ultime pour le respect de leurs droits.

- Le rapport ANESM sur les évaluations externes en décembre 2012 est sorti. Sobrement, il donne les chiffres suivants : 20 % des cabinets habilités ont eu une activité - 11.16% des ESMS (établissements et services) ont terminé leur évaluation au 31 décembre 2012 - au total 14 % ont engagé ou terminé le processus. Seuls 21 CHRS, 13 MECS l'ont engagé...

Même si le pourcentage a presque doublé depuis l'année dernière (6,74 en 2011), il reste à 86 % des structures à engager et réaliser la démarche avant fin 2014 soit dans les 18 mois qui restent avant cette échéance. Inutile de dire qu'on s'approche à grande vitesse d'une situation lourdement problématique. Je renvoie à mon papier de [2011](#) ou je présentais le problème...

Tout cela pourrait paraître un peu dérisoire, mais ça ne l'est pas au regard de l'énergie collective dépensée, largement à côté des questions essentielles, il me semble.



Au coeur du care

Par Laurent Barbe le dimanche 9 juin 2013, 10:29 -

Paru en début d'année, le livre de Pascale Molinier "le travail du care" (Editions la dispute 2013) questionne, à partir d'une enquête de terrain dans une maison de retraite, un certain nombre de dimensions et d'évidences du "sale boulot". Comme tout le courant de recherche sur la psychodynamique du travail dans lequel elle s'inscrit, ce travail donne à penser sur ce qui se vit en bas de la solidarité...

Son enquête met plus particulièrement en évidence un certain nombre de dimensions quotidiennes, souvent occultées de ce qui se vit dans les institutions. Son propos est particulièrement original et important quand elle réhabilite ce qu'elle appelle "l'éthique des subalternes" confrontée à des rapports de travail et à des conditions éprouvantes, aux dimensions occultées du travail quotidien (la merde, la libido, le racisme...), aux effets de la spécialisation à outrance.

Elle permet ainsi de percevoir en profondeur les limites de la seule définition de bonnes pratiques, presque toujours établies et diffusées du haut vers le bas, indépendamment des conditions réelles d'un exercice dans lequel l'essentiel est dit-elle d'arriver à construire un "sens de l'humanité commune".

Son propos, inspiré d'une réflexion éthique et féministe sur le care comme philosophie politique (que je me garderai de résumer) est précieux pour qui s'intéresse au réel de la vie dans les institutions. Il rappelle surtout que ce qui s'y passe ne dépend pas d'un modèle ou d'une martingale organisationnelle qu'il s'agirait de trouver mais d'une inscription patiente et à renouveler en permanence d'un vivre ensemble.

Petit extrait : "de la répétition éreintante doit pourtant émerger la singularité des sujets, arrachée à la pesanteur des besoins ou des pathologies, avec l'institutionnalisation des temps, des rythmes que ceux ci impliquent. Tout glisse vers l'abandon à la routine, vers le "pissez donc dans votre couche", rien n'est plus fragile que le surgissement d'une double présence vieillard- soignante, rien n'est moins naturel que l'expression collective, multiple, d'un vivre ensemble comme processus de création continuée. Le care est un processus dans la durée"(p114)

La réflexion sur les bonnes pratiques, les protocoles et outils du travail est utile. Mais elle peut être dangereuse si elle se fait au prix d'une maltraitance naturalisée des personnes qui au quotidien assument les aspects les plus triviaux de la solidarité "à notre place". Elle peut être problématique, si elle laisse penser que seul le prescrit est important, si elle oublie les mécanismes psychiques puissants qui sont en jeu quand on travaille près de la mort, de la finitude, de la souffrance. Si on oublie de questionner ce que produisent le fonctionnement de nos organisations prises dans différentes formes de tension.

On ne peut pas produire une qualité de vie et de la bienveillance des personnes accueillies en étant indifférents à l'intelligence et à la réflexivité de ceux qui au quotidien les accompagnent. Le travail de Pascale Molinier aide à le comprendre en profondeur. A ce titre, il est précieux.



Soupçon et compassion : mamelles de l'action sociale ?

Par Laurent Barbe le samedi 25 mai 2013, 12:55 -

L'ONPES (observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion) vient de sortir un rapport [Rapport ONPES](#) d'une grande profondeur pour repenser la notion d'assistance et sa place centrale dans la cohésion sociale. Il rappelle à quel point les politiques sociales restent soumises à une tension ancestrale entre compassion et soupçon que l'époque a violemment réactivée.

Quand on s'intéresse à la manière dont les politiques publiques considèrent les personnes dont elles se préoccupent, on ne cesse d'être frappé par le contraste

grandissant entre des approches largement compassionnelles (les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...) dans lesquelles l'accent est largement mis sur la nécessité de bienveillance et des approches largement plus fondées sur le soupçon concernant les demandeurs d'emploi, l'aide sociale, et quelques autres catégories. On note au passage comment la protection de l'enfance est largement traversée par ce clivage qui scinde entre une approche souvent un peu édénique de l'enfance et une vision facilement persécutrice des adolescents dits "délinquants" et plus généralement des jeunes.

Arrivant en réaction aux propos entendus pendant la campagne présidentielle, le rapport de l'ONPES arrive à point nommé pour déconstruire et infirmer la vision très caricaturale que nombre de discours ont porté sur ces réalités. L'obscurité de nombre de discours entendus (par exemple de la part d'un exilé fiscal récent, ami des despotes, estimant qu'on assiste trop en France) fait système avec une plainte générique de gens dont la situation paraît pourtant enviable (voir le blog d'Yves Faucoup - [Pauvres de nous: les riches ne sont pas aimés !](#)).

Bref, loin de ces discours d'invective publique qui pensent que nos problèmes sont d'abord ceux générés par les plus faibles, cela fait du bien de lire des textes d'une autre inspiration et qui invitent à changer le regard sur des démarches qu'il est légitime de considérer comme de l'investissement social.



Choc de normalisation !

Par Laurent Barbe le vendredi 5 avril 2013, 09:14 -

Un rapport récent [Inflation normative](#) évoquait la nécessité d'une lutte active contre l'inflation normative évoquant même une situation à la Titanic....La communication politique du gouvernement a traduit cela en la promesse d'un "choc de simplification". La route sera longue et la pente est raide si je peux en juger par quelques exemples issus du secteur médico-social et notamment du monde des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Quand on travaille dans le cadre des EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), on ne peut qu'être saisi de vertige quand on examine l'ampleur des textes venant à la fois légiférer, règlementer et dire les bonnes pratiques...que l'établissement devrait avoir intégré pour mener une démarche d'évaluation...ou juste pour fonctionner "dans les clous".

D'abord ces établissements sont régis par la loi 2002-2 qu'il n'est déjà pas simple de mettre en oeuvre dans tous ses attendus, tout en veillant à actualiser les outils en permanence. Ensuite, ils font aussi l'objet de conventions tri-partites avec leurs financeurs qui sont parfois extrêmement détaillées dans leurs attendus et objectifs. Mais ils ont aussi fait l'objet d'une attention particulière (pour ne pas dire plus) de la part de l'ANESM qui leur a consacré pas moins de 4 recommandations thématiques (soit plus de 250 pages...sans les annexes). Heureusement, il a dans ces textes des "essentiels" qui reprennent les idées fortes (cela fait au total près de 20 pages).

Il faut y ajouter la recommandation sur l'évaluation interne qui fait elle même près de 100 pages. Même si on peut y trouver des éléments intéressants, elle est d'un abord que l'on peut sans exagérer qualifier de rebutant. Et je défie quiconque d'évaluer le temps qui serait nécessaire pour la mettre en place comme elle est proposée. Il faudrait aussi, si l'on voulait être puriste, y ajouter les recommandations transversales (la bientraitance, le projet personnalisé, l'ouverture sur l'environnement, etc). Tout cela sans même parler de l'ensemble normatif non spécifiquement lié aux EHPAD qui régit la sécurité des locaux, la sécurité alimentaire, le droit du travail, l'accessibilité et j'en oublie certainement.

Cette normalisation du secteur n'a pas que des inconvénients, il faut en convenir. Elle a obligé des établissements à questionner des fonctionnements problématiques, elle a généré nombre de progrès particulièrement dans le déplacement des frontières entre ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas. Elle a créé des dynamiques de travail dont je vois de très nombreux bénéfiques tant pour les résidents que pour les équipes. Elle invite à un regard externe sur les établissements qui doivent sortir de ce qu'a pu être leur isolement et leur fonctionnement en vase clos. Il ne faut pas revenir sur nombre de ces évolutions.

Pour autant, cette inflation normative dont on a vu la fulgurante accélération dans la dernière décennie a aussi des conséquences problématiques. La première est qu'aucun établissement ne peut plus jamais être en règle sur tous les plans, ni prétendre qu'il a pris en compte tout ce qu'il aurait du prendre en compte. Ensuite, le risque est grand d'une inflation procédurale dont l'efficacité est douteuse, quand elle est essentiellement destinée à se garantir contre une potentielle accusation. Elle va parfois jusqu'à des fonctionnements en faux self comme disent les psychologues (la façade ne ressemble pas vraiment à ce qui se passe dedans). Et elle pousse à une attitude globale de soumission, de crainte ou de révolte un peu puérile face à un ordre extérieur menaçant (est ce que je suis en règle ? qu'est ce qui va m'arriver ?). Et j'observe souvent qu'elle tend les relations entre autorités et structures sur un mode accusatoire dans un système en tension sur le plan du financement.

Face à cela, il est évidemment central de continuer à s'intéresser au travail réel et de ne pas céder à la tentation de ne regarder que la prescription et son respect

littéral. L'enjeu reste bien de savoir si l'action au regard de ses usagers est faite de manière correcte et non de savoir si l'équipe parle l'Anemsiens...(certains évaluateurs semblent l'oublier régulièrement). Il faut aussi assumer de choisir et définir des priorités raisonnées et de les défendre plutôt que d'imaginer qu'on sera protégé en étant "en règle". Et ça n'est pas facile dans tous les contextes.

Alors, sur le principe, on ne peut évidemment qu'être pour le choc de simplification promis. Est-il raisonnable de l'espérer tant les forces qui poussent à cette inflation normative sont nombreuses (et bien intentionnées) ? C'est moins sûr.



Récidive : remonter les pentes ?

Par Laurent Barbe le samedi 16 février 2013, 12:28 -

Même si elle n'est pas terminée et même s'il est difficile de prévoir sur quoi elle débouchera, la conférence de consensus mise en place par le ministère de la justice constitue un dispositif qui mérite d'être salué. A la fois, sur le fond et sur la forme...

Sur la forme, plusieurs éléments peuvent être salués. D'abord la publicité des débats, qui permet de trouver en [ligne](#) l'ensemble des interventions qui ont été prévues pour éclairer les experts, classées par thèmes et par catégories d'acteurs. Celles-ci sont riches de savoirs et d'expériences, et elles donnent au sujet la densité qu'il mérite. Ajouté à la journée spéciale que France Culture a consacré au sujet des prisons, cela a donné un moment important de débat collectif particulièrement si

l'on accepte l'idée que la manière dont une société traite cette question est centrale à de nombreux titres.

Ensuite, la contribution qui a été demandée à un certain nombre de détenus a permis que soit entendu un point de vue trop facilement ignoré, même si celui-ci n'est pas unanime sur nombre de points. Le point de vue des victimes a également été sollicité, et donné lieu à des positions contrastées : une récusation (publiée sur le site) d'une personne dont les deux parents ont été tués dans d'atroces conditions - un témoignage profond et touchant d'une mère co-fondatrice de l'Association « Aide aux parents d'enfants victimes » qui a témoigné d'une expérience de [justice réparatrice](#) fondée sur la confrontation avec des détenus. Dans tous les cas, permettre l'expression de cette diversité des points de vue sur le sujet apporte de la profondeur et de la dignité dans un domaine au sein duquel la pensée régresse souvent face à l'anathème et la passion.

Sur le fond, traiter sérieusement le sujet suppose ainsi de lutter :

- contre la tentation de tout ramener à la question des crimes et de la grande criminalité (dont sexuelle) alors que la question majoritaire concerne nombre d'autres formes de délinquance concernant majoritairement les populations pauvres ;

- contre la rage de punir qu'on entend souvent dans ce domaine et l'idée que plus de peine serait forcément la solution, comme si cette logique ne marquait aujourd'hui toutes ses limites (surpopulation pénale, désespoir et sentiment d'injustice croissant, sentiment d'insécurité qui continue à croître alors même que le temps moyen d'incarcération a presque doublé depuis 82...passant de 5 à 10 mois, etc.) ; comme si également les pays n'ayant aucune retenue dans ce domaine garantissaient un meilleur niveau de sécurité et une diminution de la violence subie ;

- contre la tendance facile à disqualifier au nom de l'angélisme tous ceux qui veulent penser la question, alors même qu'ils sont souvent ceux qui connaissent et se confrontent aux réalités que cela recouvre.

Cela posé, les pentes à remonter pour que la prévention de la récidive progresse sont multiples :

- segmentation des [politiques publiques](#) faisant des personnes sous main de justice un public particulièrement ségrégué

- faiblesse des conditions faites aux associations qui se préoccupent du public sous main de justice

- écart entre les besoins et les moyens de suivi que tous les intervenants (dont les détenus eux mêmes) n'ont cessé de rappeler

- amplification de la crise sociale...fragilisant les solutions de réinsertion...

Alors, on peut évidemment douter de la capacité de ce type d'outil (issu du monde médical) à infléchir significativement les politiques publiques dans un contexte sociétal qui s'est durci sur ces questions...et dans un contexte financier qui limite singulièrement les marges de manœuvre. Il reste qu'on ne peut que se réjouir de ce

moment structuré d'intelligence collective...qui tranche singulièrement avec les rapports, outrances, simplifications de la période précédente qui était bien loin du pragmatisme revendiqué par les tenants de la "ligne dure".

La recommandation finale issue de la conférence. [Texte final](#)



Tremblez manants, voici venu le temps de la grande évaluation !

Par Laurent Barbe le jeudi 31 janvier 2013, 12:32 -

Décidément, les propos et analyses décrivant l'évaluation comme le cheval de Troie d'une vraie décadence civilisationnelle, voire comme constituant elle même la figure d'une nouvelle barbarie continuent à faire recette. Leur pertinence est cependant affaiblie par un examen détaillé...

Les titres de quelques ouvrages récents sont éloquentes quant au risque que ferait peser selon eux l'évaluation (La folie évaluation/Roland Gori - Tyrannie de l'évaluation / Angélique del Rey) et il ne manque pas d'articles dans l'action sociale et médico-sociale pour reprendre et décliner ad nauseam cette même crainte voire détestation.

A l'analyse, plusieurs types d'arguments montrent pourtant ce que la démonstration a de peu satisfaisant.

D'abord, ces auteurs ont une tendance évidente - même s'ils s'en défendent - à généraliser et à faire comme si l'évaluation constituait un vrai objet unifié, unique, concret...voire maléfique. Pour utiliser un terme parlant, ils la réifient en permanence (transformer une abstraction en un objet concret, appréhender un concept comme une chose concrète).

Pourtant, il est aisé de constater qu'elle constitue une nébuleuse mais surtout une activité généralisée qui résiste à toute analyse unifiante. Qu'y a-t-il vraiment de commun entre l'évaluation, d'un élève, de la nocivité d'un médicament, de la résistance d'un matériau, de la qualité des prisons, du respect des droits humains dans un pays, de l'action d'une maison de retraite, d'un séjour de vacances, ou encore de la politique du handicap ?

Cette manière de penser l'évaluation globalement et au singulier vient ainsi affaiblir considérablement le propos. Car s'il est facile d'adhérer aux critiques souvent justifiées que portent ces auteurs quand ils dénoncent les évaluations purement quantitatives, l'évaluation bibliométrique des chercheurs, les évaluations cache sexe de décisions déjà prises, les évaluations qui créent de la compétition entre individus...en quoi cela dévalorise-t-il l'évaluation comme démarche de questionnement de la "valeur" d'une action ? comme démarche de pensée de l'action ?

Mais il est vrai qu'il est moins vendeur de titrer sur les mauvais usages de l'évaluation (ce qui amènerait à accepter qu'il y en a de bons)...que de la vouer à une exécution globale dans un registre prophétique (tremblez manants, nous allons maintenant vous révéler le vrai danger, etc !)

En ce qui concerne l'évaluation des actions et des structures (et pas l'évaluation des individus) à laquelle je cherche comme d'autres à contribuer, je peux admettre nombre de critiques qui sont des invitations à penser plus loin en étant attentif à la complexité [L.BARBE_Evaluation_effets_ACTIF.pdf\(cf article\)](#).

Mais les auteurs de ce courant critique font souvent comme s'il n'existait aucune dynamique sociale qui s'intéresse à la bonne manière de faire de l'évaluation et comme si personne n'en faisait de manière raisonnée et consciente...(cf site de la [Société Française d'Evaluation](#)).

Pour prendre la question par un autre bout, quelle est la logique dominante des structures ou institutions qui ne pratiquent pas l'évaluation voire la refusent activement particulièrement quand elle est exogène ?

- soit elles considèrent que toute autorité vient du passé (il faut juste continuer à faire vivre ce qui existe déjà) ;

- soit elles considèrent que leur parole vaut vérité (pourquoi donc demander à leurs usagers ce qu'ils en pensent ? pourquoi donc vérifier si les promesses sont tenues ? si la réalité est à la hauteur du discours ?).

- soit la vérité y est aux mains de "sachants" se percevant comme l'élite de la pensée et du sens. A l'évidence, ceux-ci évaluent souvent en niant le faire...

Bref elles esquivent le débat et préfèrent l'éthique de conviction à l'éthique de responsabilité. Qui pense vraiment que la situation d'avant, dans laquelle les institutions n'étaient jamais questionnées était vraiment meilleure ? plus respectueuse des personnes ? plus conforme à l'éthique démocratique ?

- Il est amusant de constater que les partisans de ce point de vue ne mesurent pas (mais la question les intéresse peu) à quel point, dans le domaine des politiques publiques en France, l'évaluation est bien plus brandie, évoquée un peu magiquement que réellement mise en oeuvre. Elle reste surtout de peu d'influence dans les décisions qui découlent le plus souvent des grands débats idéologiques que nous aimons tant. Les exemples du Rmi et du Rsa sont, entre autres, parfaitement typiques de cette situation.

- Pour toutes ces raisons, j'ai donc l'impression que ces accusations s'inscrivent dans une même veine donnant l'impression d'entendre sempiternellement la même antienne (refrain, souvent bref et de préférence chanté, avant et après un psaume).

Alors je trouve dommage que la généralité du propos masque les légitimes dénonciations que portent parfois ces auteurs sur les usages discutables voire dévoyés de l'évaluation

Mais accuse-t-on la pensée parce que certains l'utilisent mal ? la recherche parce que certains lui font dire des choses discutables ? le fait de cuisiner parce que certains servent de mauvaises gamelles ?

Pour le reste, la barbarie qui continue à nous menacer porte bien d'autres noms...



Evaluation externe : un tigre de papier ?

Par Laurent Barbe le jeudi 17 janvier 2013, 19:17 -

Il est étonnant de voir à quel point nombre d'établissements jouent à se faire [peur](#) avec l'évaluation externe. Alors que les enjeux essentiels se jouent à l'évidence ailleurs...

L'actualité récente a ainsi largement montré que l'immense majorité des décisions qui ont récemment affecté un certain nombre de structures n'avaient rien à voir avec l'évaluation de celles-ci.

Ainsi récemment :

- un CHRS avec lequel nous étions en contact a été déconventionné pour que ses places soient gérées par une autre association qui avait gagné l'appel à projets ;
- nombre de structures d'hébergement ont vu leurs moyens réduits au nom du "logement d'abord"
- la mise en place de la MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative) en remplacement des anciennes mesures d'IOE a amené à une baisse estimée à 450 postes - la prévention spécialisée de Seine Maritime vient d'apprendre que sa ligne budgétaire serait divisée par deux, en raison de difficultés budgétaires vécues par le Conseil Général...cette décision faisant suite à une diminution déjà drastique des moyens consacrés par ce département à l'insertion.
- un autre département a décidé de diminuer de 15 % le nombre de places en MECS... pour développer des réponses dans le cadre du milieu ouvert (ce qui est par ailleurs légitime pourvu qu'on ne le fasse pas dans n'importe quelles conditions).

Dans tous ces cas, c'est surtout l'évolution de la politique publique dans un contexte tendu qui est en jeu et qui remet en cause les structures.

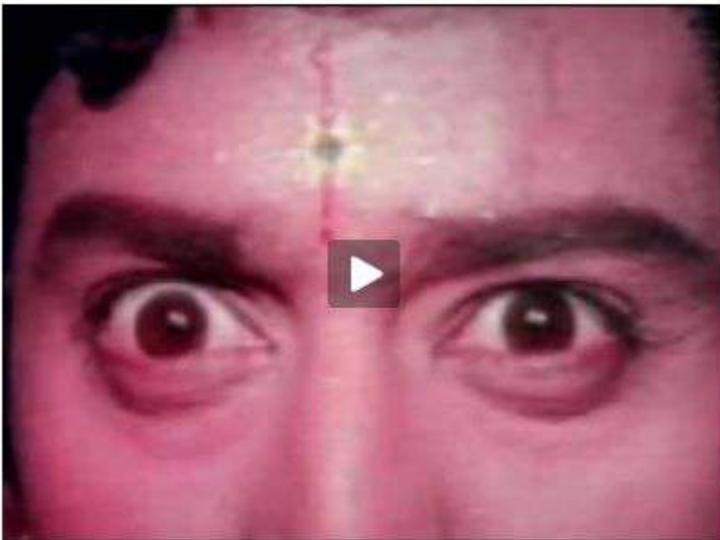
Par ailleurs, la possibilité d'une fermeture ou d'un non renouvellement de l'autorisation découlant d'une évaluation externe négative paraît vraiment très théorique pour de nombreuses raisons. A la fois du fait du choix qu'a fait le législateur de confier le choix de l'évaluateur à la structure elle-même. Et aussi parce qu'une évaluation n'est pas un contrôle ou un audit. Elle n'en a ni la mission (cf le décret), ni les moyens, ni la légitimité...quoiqu'en disent certains responsables (et parfois certains consultants qui jouent sur cette peur). Et enfin, parce que dans la majorité des cas, on a besoin des réponses qu'apportent les structures. Tout simplement et même si cela n'empêche pas d'avoir des difficultés à financer le système.

Dans certains cas de dysfonctionnements connus et avérés, on peut même regretter que des décisions radicales ne soient pas prises (quelques exemples récents de maisons de retraite le montrent) et parfois que les contrôles et audits soient si peu nombreux. Car ils sont potentiellement les meilleurs outils pour

détecter les fonctionnements les plus problématiques s'ils ne se contentent pas d'examiner des questions de conformité...

Bien sûr, entrer paisiblement dans l'évaluation suppose d'avoir travaillé certains sujets, d'avoir engagé des démarches ce que tout le monde n'a pas fait. Le risque existe aussi que certains agents des financeurs n'augmentent la pression sur les structures, qu'ils réclament toujours plus de preuves, de papiers même si tout cela reste parfois bien loin des préoccupations de terrain...Cela n'est donc pas toujours simple mais il n'y a pas là de quoi se "mettre la rate au court-bouillon" selon l'expression bien connue.

Si vous voulez voir ou revoir "Tigre de papier" (petit film humoristique) copier le lien suivant dans votre navigateur : <https://www.grapheine.com/bombaytv/movie-fr-526857e0baa1482a29fc89c66618c252.html>



2013 - Les pieds sur terre...*

Par Laurent Barbe le vendredi 4 janvier 2013, 09:00

En cette rentrée 2013, qui voit une incertitude croissante affecter l'action sociale dans ses différentes modalités, la belle émission de France Culture qui donne son titre à ce billet nous invite à un regard plus sensible à la complexité des choses et à l'intelligence des personnes - et cela fait du bien.

[Les pieds sur terre](#) - France Culture du lundi au vendredi de 13h30 à 14h

Pour ceux qui ne la connaissent pas, l'émission constitue une fenêtre ouverte sur la vie. Elle y donne, sans moraliser, la parole à toutes sortes de personnes. Elle s'y expriment sur ce qu'elles vivent mais aussi plus largement sur comment elles pensent ce qui leur arrive, l'évolution sociale, etc. On y traverse des thématiques et histoires infiniment variées et qui croisent souvent les questions d'action sociale... Ainsi récemment, on a pu entendre une série sur les roms à Marseille, le périple

d'un jeune parisien accompagné par un éducateur sur le chemin de Compostelle, le travail d'une assistante sociale autour de la prévention des expulsions et bien d'autres histoires vues de la terre...

Je recommande ainsi les 3 émissions sur le deal à Marseille qui font le lit des visions trop simplistes sur le sujet. Elles montrent comment beaucoup des jeunes concernés sont à la fois complices, coupables, mais surtout victimes du piège social que constitue cette économie parallèle.

On y entend comment les familles sont taraudées entre la volonté de refus de cette activité et la volonté de ne pas rejeter celui qui est pris dans ce piège...et comment elles sont peu aidées par les institutions. On est également frappés par la manière dont beaucoup de ces jeunes évoquent le passage par le "réseau" comme la seule possibilité qui leur est laissée d'accéder à une normalité à laquelle ils disent aspirer (même si cela paraît souvent mythique) mais qui leur est barrée par leur échec, scolaire, leur adresse, leur patronyme...

Souvent, au sortir de ces émissions, on est étonné, ému, et surtout frappé par la profondeur et la réflexivité de toutes ces personnes auxquelles l'émission tend son micro. Toutes se battent, cherchent des voies, réfléchissent et sont des acteurs avec lesquels il faut compter. En aidant à s'en rappeler c'est une émission précieuse pour les temps troublés dans lesquels nous sommes.



Salut l'ami !

Par Laurent Barbe le mercredi 5 décembre 2012, 19:55 -

Olivier Chazy est une figure de l'ex Direction Générale de l'Action Sociale, qui a marqué ceux qui, comme nous, ont eu à travailler avec lui. Son départ en retraite nous donne l'occasion de saluer chaleureusement quelqu'un qui a beaucoup fait pour la "cause" des jeunes au sein des politiques publiques.

Car on oublie souvent ce que celles-ci, dans leur phase d'élaboration comme dans leur mise en œuvre, doivent à des volontés personnelles fortes comme celle d'Olivier Chazy.

C'est principalement en direction des jeunes, qui sont depuis longtemps et quoiqu'on en dise bien oubliés par les politiques publiques actuelles, et plus largement en direction des publics exclus, qu'Olivier a eu un rôle déterminant. Il a beaucoup contribué aux principales réponses qui leur ont été proposées ces dernières années : Fonds d'Aide aux Jeunes, Points Accueil Ecoute Jeunes, etc. C'est également son énergie qui a été à l'origine du travail important mené par la Direction Générale de l'Action sur la thématique en émergence (à la fin des années 1990...), des jeunes en errance.

Dans tous ces travaux que nous avons plusieurs fois accompagnés, nous avons apprécié sa combativité, son opiniâtreté et sa cordialité dans un monde institutionnel au sein duquel son engagement paraissait parfois décalé.

Par ailleurs, y compris dans sa vie personnelle il a toujours été impliqué dans de nombreuses actions. Il a ainsi créé une association [Karibu](#) qui accueille des familles migrantes sans logement, et s'occupe d'enfants des rues ainsi que de micro-crédit à Kinshasa. Alors il n'y a pas de doute sur le fait que sa retraite sera encore active et solidaire.

Beau travail. Merci à toi Olivier et bonne route

Laurent Barbe et Gilbert Berlioz



La rencontre : une question fondamentale

Par Laurent Barbe le samedi 24 novembre 2012, 11:40 -

Je viens de participer à une journée organisée par l'association [ADSEA](#) de Seine et Marne sur le beau thème de "l'art de la rencontre". Les riches et nombreux échanges de cette journée m'ont fait réfléchir sur ce sujet oublié de la science managériale mais pourtant tellement central...

Une des originalités de cet ambitieux temps d'échange organisé par l'association tous les deux ans, tient dans le mixage entre des apports diversifiés (sociologue, philosophe, acteur de terrain, réalisateur de télévision...) et des temps de spectacle assurés par des artistes locaux mais surtout par des enfants et des jeunes accueillis par l'association dans ses structures de protection de l'enfance et d'accueil de personnes handicapées.

Avant de revenir sur le fond, il faut dire le plaisir et l'émotion de voir le travail de ces jeunes, présenté à un public nombreux (500 personnes) et accueillant, favorisant une rencontre entre générations suffisamment rare pour qu'on la souligne. Parmi ces temps de spectacle réjouissants et variés, je retiens le sourire des jeunes enfants de la chorale du Coudray (maison d'enfants). Ceux-ci chantaient une chanson qui parle de blessure et d'espoir...écrite par leur accompagnateur. Les mots donnent peu accès à ce qui est touché dans ce type de moments.

Cela rappelle à quel point l'utilisation des médias artistiques constitue une richesse dans les démarches éducatives dont on ne devrait pas se passer.

Et puis sur le fond, la question de la rencontre m'apparaît comme très en phase avec nombre des questions qui m'intéressent. Mais elle a le mérite de les reformuler d'une manière directe et claire : nos dispositifs et systèmes d'action permettent-ils vraiment une rencontre qui soit riche et fructueuse tant pour les personnes accompagnées que pour les intervenants qui ont à apprendre des personnes qu'ils accompagnent ?

Il ne faut pas se leurrer et se payer de mots. Les facteurs qui rendent la rencontre problématique et parfois même ratée ne manquent pas (asymétrie des places, exigences de l'organisation, contraintes du mandat, attitudes professionnelles surplombantes, etc). Et même si la rencontre relève toujours d'un certain mystère, et plus d'un art que d'une technique, elle peut se travailler et se réfléchir.

Quand elle est au rendez vous, elle favorise à la fois une réciprocité nourrissante (cf les travaux du [MAUSS](#)*, évoqués par Alain Caillé présent à cette journée) et un approfondissement de la professionnalité. Elle peut et devrait favoriser une forme d'alliance avec les usagers de l'action nécessaire pour que les débats sur l'action publique ne se limitent pas aux relations entre financeurs et opérateurs de l'action, mais intègrent plus et mieux les usagers/citoyens parties prenantes de cette action.

Le sujet est fondamental et constitue à l'évidence un point aveugle tant de la littérature managériale que de la doctrine des politiques publiques (ne se limitant pas à la question des droits des usagers). A la réflexion, il me semble cependant qu'il gagne à rester à l'état de question susceptible de nourrir des débats. Car, compte tenu des travers de l'époque, on aurait certainement à craindre de sa protocolisation, sa formalisation voire sa transformation en recommandation de

bonnes pratiques...Dans la rencontre comme ailleurs, l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions.

Merci à l'association pour ce beau moment.

- MAUSS : Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales. « Anti-utilitariste », sa démarche critique l'économisme dans les sciences sociales et le rationalisme instrumental en philosophie morale et politique. Rendant hommage par son nom à Marcel Mauss, elle incite à penser le lien social sous l'angle des dons (agonistiques) qui unissent les sujets humains.



Toilettes pour tous !

Par Laurent Barbe le lundi 19 novembre 2012, 15:58 -

L'énoncé du 19 novembre comme [journée mondiale des toilettes](#) peut prêter à sourire. On peut également s'imaginer que cela ne concerne que les pays du Sud. Et pourtant..cela concerne aussi largement la France. On estime dans le monde à 2,5 milliards d'être humains ceux qui ne disposent pas de toilettes "à eux". C'est évidemment une question considérable dans le domaine de la salubrité et de la santé publique...cf la campagne d'[Action contre la faim](#) qui rappelle que ce manque tue.

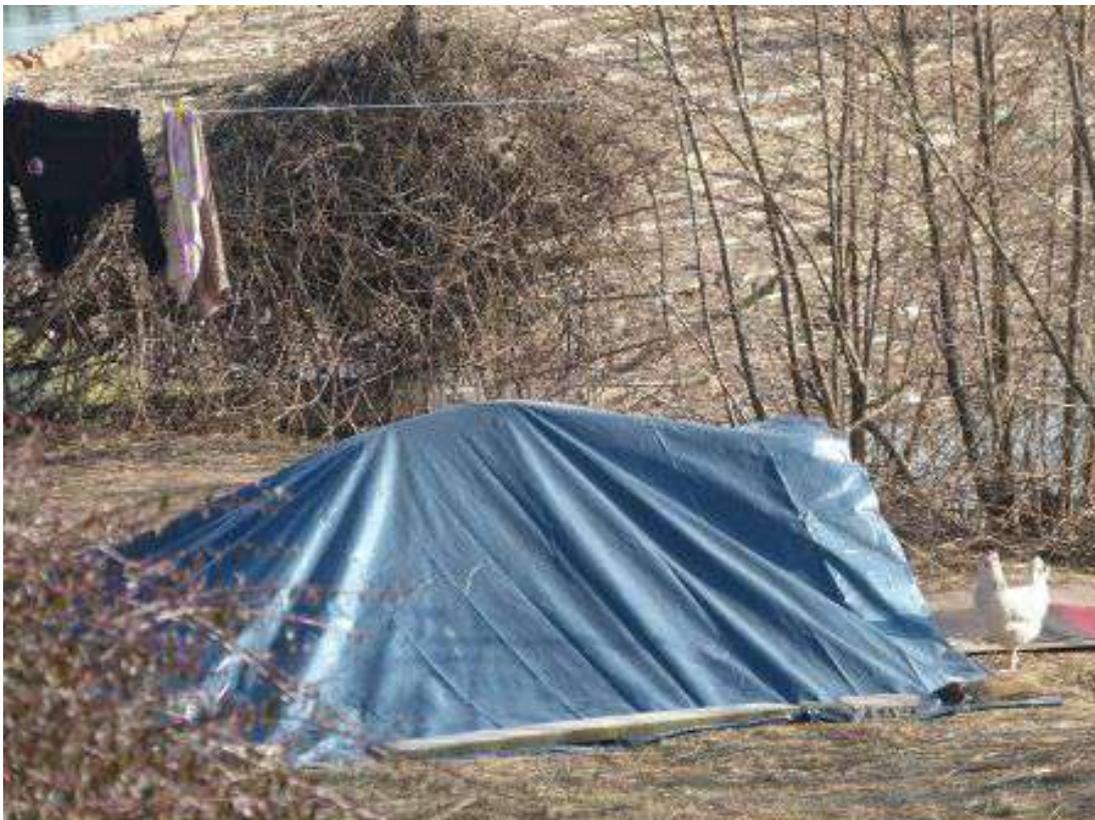
Dans nos pays au sein duquel cela paraît être un élément totalement basique, c'est aussi une question de dignité. A Paris, comme dans la plupart des grandes villes, les toilettes publiques sont devenues gratuites depuis 2006 (ainsi que les bains douches), mais ce système ne suffit pas à compenser ce manque essentiel pour tous les personnes qui vivent sans domicile à eux. Ca n'est donc pas par hasard si ce point est régulièrement rappelé par tous ceux qui interviennent auprès de

personnes vivant à la rue (notamment les femmes), ou est évoqué comme un manque essentiel (ex rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté).

Et il n'y a pas de doute sur le fait que le fait de devoir se soulager dehors, sous le regard potentiel d'un public peu compatissant, constitue typiquement une "cérémonie de dégradation du statut " au sens si bien décrit par le sociologue américain Irving Goffman, fondateur de l'ethnométhodologie.

Au regard de ces enjeux, cela paraît une question plus intéressante que de connaître l'issue du duel dantesque entre l'homme des viennoiseries et l'homme de la Sarthe...Pas de chance, c'est tombé le même jour.

Le ciel commence à ras de terre



Hébergement d'urgence : l'insupportable répétition...

Par Laurent Barbe le jeudi 1 novembre 2012, 10:23 -

C'est reparti. Premiers morts de froid. Articles de fond sur le "phénomène sdf". Annonces gouvernementales d'une sortie de la "gestion au thermomètre". Contestations associatives de l'insuffisance des efforts réalisés...

Sur le front de cette question complexe, il ne s'est pourtant pas rien passé. Par exemple :

- Le Conseil d'Etat a considéré qu'une carence caractérisée dans la mise en oeuvre du droit à l'hébergement d'urgence pouvait constituer une atteinte grave à une liberté fondamentale. Ca n'est pas rien même si le Conseil a estimé que celle-ci devrait être appréciée au regard des moyens dont dispose l'administration ce qui limite sa portée potentielle.
- Le gouvernement a mis en place un plan hivernal assorti de 50 millions d'euros pour financer la veille sociale, l'hébergement d'urgence et la prise en charge des demandeurs d'asile. Cécile Duflot a évoqué la possibilité de la réquisition de certains logements ou bâtiments vides.
- Des groupes de travail vont être réunis pour préparer le volet hébergement/logement du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Même si l'on peut donner quitus à une volonté politique effective dans ce domaine, il paraît difficile de croire que cela suffira à sortir d'une gestion de crise éternellement renouvelée, d'efforts collectifs dont on n'a jamais l'impression qu'ils débouchent sur une amélioration visible.

Or cela serait vraiment nécessaire, tant les signaux sur la gravité de la situation particulièrement en Ile de France sont tous au rouge cette année :

- le 115 qui ne répond pratiquement plus (d'après les chiffres de la FNARS) qu'à un appel sur 4 en Ile de France et en certains lieux a fait l'objet d'arrêts de travail de la part d'équipes dépitées du "sale boulot" qu'elles ont l'impression de faire (Toulouse - Aube). On trouvera plusieurs sources sur cette question sur le site [Le monde de l'exclusion](#).

- l'accueil des femmes en Ile de France qui ne tient qu'à une [structure](#) menacée
- le nombre de personnes et même de familles dormant à la rue ne cesse d'augmenter comme le pointent nombre d'[associations](#).

Cela pose évidemment la question de l'efficacité globale du système français généreux mais qui peine à atteindre l'objectif qui serait pourtant légitime de ne laisser personne à la rue (en tout cas de tous ceux qui le demandent).

On pourra lire avec intérêt sur ce point le point de vue de [Julien Damon](#) qui évoque des pistes ou relire le travail réalisé par [Pascal Noblet](#) (pourquoi les SDF restent dans la rue). Les deux pointent des facteurs structurels du système français qui permettent de comprendre certains des blocages que nous rencontrons dans ce domaine.

Pour conclure, il est surtout important de ne pas perdre de vue ce qu'est le [quotidien](#) des personnes concernées, et aussi de les considérer comme des acteurs pertinents dans la réponse à leur apporter. Et pas seulement comme des problèmes qui attendraient des solutions qui leur seraient octroyées... De ce point de vue le petit livre de Claudia Girola (Vivre sans abri - De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi - Association Emmaüs- Editions de la rue d'ULM) apporte nombre de réflexions utiles et décoiffantes. ([cf 4° de couverture](#))

Alors une fois de plus, il reste à espérer que la révolte devant de ce que vivent nombre de nos concitoyens et proches ... produira plus d'inventivité et de volonté que de résignation.



*Europe : le capitole ou la roche tarpéienne ?**

Par Laurent Barbe le lundi 15 octobre 2012, 23:34 -

Il est vraiment difficile à croire que l'Union européenne puisse dans le même moment être célébrée par le Nobel de la Paix et menacer de rompre - en pleine période de crise - le programme européen d'aide aux démunis (PEAD).

- d'après l'expression qui rappelle la proximité des triomphes et des déchéances...

La difficulté est liée à la demande de plusieurs pays qui souhaitent que le PEAD, initialement inscrit dans la politique agricole, soit refondé dans le cadre de politiques sociales. Cette exigence (même si elle peut paraître logique) fait peser un risque sur le renouvellement d'une aide dont dépendent un grand nombre d'européens et d'associations organisant l'aide alimentaire.

Une mobilisation est mise en place qui emprunte une forme humoristique ([l'airfood project](#) qui propose de faire des vidéos sur le mode de l'airguitar) et les principales [associations](#) concernées ont commencé à battre le rappel sur la question. Il n'est qu'à espérer que celle-ci produise ses effets.

Car on imagine mal le désastre moral que constituerait un échec dans ce domaine. Si l'Europe a favorisé la paix et à ce titre mérite d'être soutenue et défendue, elle ne peut oublier à quel point c'est dans la situation sociale des pays que germent les facteurs générateurs du repli, de la division, de la recherche de boucs émissaires. Dans le moment fragile que nous traversons, c'est une leçon qui ne devrait pas être oubliée.



Reste à survivre !

Par Laurent Barbe le vendredi 14 septembre 2012, 09:11

Les problèmes liés à l'éventuelle fiscalisation des revenus de plus d'un million d'euros par an ont bien plus mobilisé les médias que le rapport du CNLE (comité national de lutte contre les exclusions) "Pour une mise en oeuvre du droit à des moyens convenables d'existence" publié en juin. [Rapport CNLE](#).

Pourtant les réflexions et l'analyse portées dans ce rapport méritent qu'on s'y arrête. D'abord parce que les constats sur la vie réelle des personnes concernées par le vaste ensemble des minima sociaux sont durs. La parole des personnes concernées témoigne de l'ensemble des difficultés vécues au quotidien quand le "reste à vivre" - une fois les dépenses contraintes déduites des ressources - est minime voire négatif (engageant dans la spirale du surendettement). Un des paragraphes s'intitule ainsi "Reste pour vivre : l'impossible équation budgétaire".

Cela a, bien sûr, des conséquences à tous les étages sur le bien être personnel, la vie de famille, l'alimentation, la santé, etc. Le rapport souligne ainsi l'écart entre ce que ces situations amènent à vivre et les messages "normatifs" permanents sur l'alimentation, la santé, l'éducation...

Un système souvent opaque et minimaliste

S'ajoute à ce vécu, souvent additionné de culpabilité, de stigmatisation la complexité du système d'aide existant et ses effets (voir par exemple les problèmes posés par la récupération d'indus liés au dispositif lui même). Le minimalisme de l'aide est également intéressant à regarder de près. Les annexes donnent ainsi la liste des types d'aide, leurs montants, leurs conditions.

Par exemple, l'allocation d'attente (réservée à une série baroque de situations dont les demandeurs d'asile, les anciens détenus libérés, les victimes étrangères de la traite d'êtres humains ou du proxénétisme...) a un plafond maximum mensuel de 330,30 euros. Certes, c'est mieux que rien...mais pas beaucoup plus. Et cela laisse imaginer les moyens ou expédients nécessaires pour survivre dans ce cadre. En cela la lecture attentive du rapport est passionnante pour ceux qui veulent avoir une vision de près sur les réalités du système.

Une question culturelle, morale et politique

Bien sûr la question est complexe, la diversité et complexité des situations est grande et la pauvreté ne peut s'analyser que sous sa dimension monétaire. Mais le système existant renvoie moins à une rationalité de l'aide qu'au consensus social sur la manière de traiter ceux qui ne peuvent s'en sortir par leurs propres ressources. Et la période électorale récente a montré à quel point les discours culpabilisants et prétendant qu'on en fait trop ont de l'écho et sont difficiles à contrer.

Les recommandations faites par le CNLE au gouvernement découlent logiquement des constats effectués et portent à la fois sur les outils de connaissance de ces

questions, des éléments de droit (la part saisissable des ressources, etc.), des perspectives plus globales.

Une d'entre elles m'a frappé proposant d'augmenter de 25 % (vous avez bien lu) le montant du rsa socle et d'indexer toutes les prestations sociales. Cela paraît à la fois totalement évident quand on a lu le rapport...cohérent avec ce que montre l'étude réalisée par la MRE (ASH du 14 septembre 2012) sur la difficulté du rsa à sortir les gens d'une situation de pauvreté. Mais cela se présente aussi comme bien difficile à faire passer en cette période de rigueur annoncée.

Pourtant, les conséquences multiples de ces ressources insuffisantes (pour les enfants, pour les parents, pour la santé, pour l'ordre public, pour l'avenir collectif) sont elles même très coûteuses, tant économiquement que moralement. Alors on se dit qu'améliorer la vie des plus fragiles pourrait constituer une priorité collective légitime, mobilisatrice, digne d'une société qui se prétend évoluée. Mais est-ce vendable dans cette période de confusion des valeurs ? (cf billet de l'Observatoire des inégalités - [Les assistés de la France d'en haut sont ils intouchables ?](#))



Eclairer l'autorité...

Par Laurent Barbe le mardi 4 septembre 2012, 12:08 -

En cette période de rentrée scolaire, propice à tous les discours simplistes sur, la morale, l'autorité, les jeunes (qui ne seraient plus ce qu'ils devraient être) il est précieux de prendre un peu de recul.

Sur le site (riche et intéressant) de l'académie de [Créteil](#), on trouve nombre de conférences et d'apports pour penser ces questions qui concernent tout autant l'action éducative des structures sociales et médico-sociales.

Différentes conférences d'un cycle de 2009 permettent d'écouter des magistrats (Nicole Maestracci), des philosophes (Frédéric Gros) et le philosophe et l'historien Marcel Gauchet. Leurs éclairages complémentaires donnent à penser dans une perspective plus large et à laquelle il est intéressant d'avoir accès.

Comme toujours, l'éclairage de Marcel Gauchet est précieux. Il revisite ainsi nombre des questions et tensions concernant l'institution éducative, prise dans une nouvelle économie des rapports sociaux qui privilégie la discussion, l'échange...alors que l'autorité reste une condition de l'éducation dont il faut repenser et construire le cadre, si l'on ne s'illusionne pas sur la possibilité de retour à un ordre (mythique) d'autrefois. Dans ce domaine, les questions sont plus intéressantes que les recettes.

A conseiller sans modération à tous ceux que fatiguent les opinions tranchées qui font souvent le débat médiatique sur ces sujets.



Regards photos sur le monde...

Par Laurent Barbe le jeudi 12 juillet 2012, 09:22

Créé par l'association Pour Que l'Esprit Vive, le site Sophot.com est consacré à la photographie sociale et d'environnement. C'est une mine...

L'association qui se veut un lien entre les photographes sociaux du monde entier et les agences, la presse, les galeries, les éditeurs, ainsi que les institutions sociales et culturelles, les écoles, les centres de formation et les universités...mène un travail que j'ai envie de saluer. Elle dispose d'un lieu à Paris et d'une galerie "Fait & Cause" consacrée à la photo sociale.

Sur le site, à la rubrique "galeries photos" vous pourrez voir notamment des travaux sur toutes sortes de sujets et de lieux. Elles sont à la fois dures, émouvantes, tristes, révoltantes...humaines. Je pense notamment à "Morgante", reportage sur les personnes de petite taille en Afrique, "les invisibles", les "corps sublimés?" sur le polyhandicap et tant d'autres qui sont accessibles par le site.

Merci à l'association pour ce travail précieux qui nous permet de rencontrer à la fois ces photographes et les personnes sur lesquelles ils portent un regard sensible.



Evaluation externe : éduquer et punir

Par Laurent Barbe le jeudi 21 juin 2012, 19:41 -

Les discours institutionnels sur l'évaluation externe ne cessent d'osciller, entre une volonté que les structures jouent le jeu de l'évaluation (ce qu'elles font de plus en plus) et une menace qui fait comme si celle-ci était déjà devenue une forme d'accréditation...vitale pour la survie même de la structure.

Voilà plusieurs débats auquel je participe et dans lesquels je constate une oscillation des discours institutionnels entre :

- un discours incitatif, positif, rassurant qui évoque que l'évaluation doit d'abord servir à l'établissement pour progresser dans sa pratique,
- un discours menaçant pour ceux qui ne l'auraient pas fait dans les délais, ou évoquant encore les risques possibles d'une "mauvaise évaluation" voire d'une "évaluation ratée"...

Une ambivalence permanente

Cette ambiguïté reflète bien celle de la loi et de la profonde ambivalence des textes comme des autorités au regard de l'évaluation. Car, à défaut de la pratiquer elles mêmes de manière intensive (ça se saurait), elles cherchent à l'implanter tout en oscillant en permanence entre une perspective compréhensive (l'évaluation vise à produire de la connaissance dit le décret de 2007) et une perspective de contrôle, voire de menace largement inscrite dans le lien (problématique à mon avis) entre évaluation et autorisation et dans [l'évolution de l'ANESM](#).

L'ombre portée de l'accréditation est ainsi toujours présente alors même que ça n'est pas le choix qui a été fait par le législateur pour le secteur social et médico-social.

Ce qui est problématique dans cette oscillation - qui n'interdit pas de faire des démarches intéressantes dans les établissements - est qu'elle crée un état d'esprit de crainte qui est très général. Est-il étonnant dans le contexte actuel que les gens mémorisent mieux le bâton que la carotte ?

Une peur contre-productive

Cette ambiance de crainte qui est largement dominante dans les structures est problématique à deux titres. D'abord elle n'est pas située au bon endroit : ce qui peut menacer les structures est bien moins situé dans les évaluations externes que dans les politiques publiques, leurs difficultés de financement et leurs modes d'organisation des réponses. Il ne manque pas d'exemples pour étayer ce point de vue...

Ensuite, cette crainte est largement contradictoire avec les nécessités de l'évaluation, qui n'a ni les finalités ni les moyens d'un contrôle (notamment pour débusquer les pratiques inacceptables qui pourraient justifier un retrait d'autorisation). Celle-ci n'a de sens que pour permettre des évolutions sur des questions à la fois délicates et complexes (par exemple concernant la place des

usagers). Mais pour ne prendre que ce point, difficile dans une évaluation de permettre aux usagers de parler en "vérité" de ce qu'ils vivent si on pense et leur a fait passer le message que c'est la survie même de la structure qui est en jeu.

Tout va très bien madame la marquise ...

Par ailleurs, le rapport ([Données ANESM](#)) de l'ANESM sur l'avancement des évaluations externes nous apprend que fin décembre 2011, 1480 structures avaient fait leur évaluation externe (dont 78 % sont des services d'aide à la personne). Cela représente 6,13 % des structures concernées. L'ANESM souligne ainsi le caractère "modeste" du chiffre. Certes...c'est le moins qu'on puisse dire au regard :

- des 93,87 % qui devront l'avoir fait avant fin 2014 dans un contexte au sein duquel on voit le gouvernement chercher 10 milliards d'euros ;
- de l'extrême modestie des démarches faites dans un secteur de l'inclusion sociale (10 CHRS) financé par l'Etat, impacté par de multiples réformes (SIAO, logement d'abord, référentiel des prestations et des coûts, etc) dont on se demande bien comment elles pourraient s'articuler de manière cohérente avec l'évaluation externe ;
- de l'absence totale de mention des structures de la protection de l'enfance et donc des conseils généraux dans les tableaux proposés par l'ANESM (probablement elles sont comptées dans la catégorie "autres" 167 évaluations réalisées)
- des presque 1000 cabinets habilités par l'ANESM ;
- des flux de personnes que l'on forme pour devenir évaluateurs externes (les déçus seront légion en dehors des organismes qui ont préempté le marché)

On y apprend aussi que le coût le plus faible pour l'évaluation d'un OSAP (aide à la personne) s'est élevé à 360 euros, à 897 euros pour un EHPAD, etc. A ces tarifs, on se rapproche dangereusement du tarif du contrôle automobile...

Les paris sont donc ouverts sur le pourcentage de structures qui ne seront pas dans les clous...et sur les conséquences institutionnelles de toute cette mécanique problématique. Pour l'instant, tout le monde semble continuer à faire comme si tout allait se passer comme prévu...



Recommandations de bonnes pratiques : les bons et les mauvais crus (1)

Par Laurent Barbe le dimanche 20 mai 2012, 09:58 -

Les recommandations de l'ANESM se suivent et ne ressemblent pas. Certaines sont accessibles et leur utilisation semble possible. D'autres, comme celle qui vient de sortir (Accès aux droits des personnes accueillies dans les établissements et services du secteur de l'inclusion sociale) paraissent confuses et problématiques... Cela questionne à la fois la méthode et l'usage qui est censé être fait des recommandations.

Si on peut se réjouir que l'ANESM investisse plus le domaine de l'inclusion sociale, le résultat ne paraît vraiment pas à la hauteur, car la recommandation cumule les travers.

Un propos confus

D'abord, en se refusant à traiter directement la question des droits (en lieu et place d'autres guides), elle traite en fait la manière dont on devrait penser le "diagnostic" et l'accompagnement vers "les droits". De ce fait, elle oscille en permanence entre des réflexions, sur les droits, sur l'accompagnement des personnes, sur le projet des structures et on se perd souvent dans l'organisation des propos, en se demandant où on veut en venir.

Une vision surplombante

La reco use en permanence d'une terminologie du "diagnostic" voire du "double diagnostic" pourtant largement discutable du fait de son côté dissymétrique, "vu de haut". Mais elle reflète bien le point de vue qui est proposé sur la relation avec les usagers. A rebours d'une logique d'alliance avec les personnes, la reco foisonne de conseils invitant à "entrer dans leur pensée" pour savoir ce qu'il faut leur proposer, au risque qu'on ne sache plus du tout ce qui est central...

Par exemple : p 18 /20 : L'analyse des représentations sociales exprimées lors des entretiens (idées toutes faites, préjugés) autour des habitudes de vie met en évidence les priorités que la personne se donne et ce qui est important pour elle. Elle oriente le sens de l'accompagnement.

Recommandations

- Observer la personne accueillie dans sa vie quotidienne au sein du collectif ou dans le logement diffus mis à sa disposition.
 - Rechercher les actions assumées par la personne dans les domaines de la vie quotidienne, professionnelle et/ou sociale.
 - Repérer les micro-décisions et les comportements réactionnels.
 - Identifier les éléments pris en compte par la personne pour mettre en oeuvre les micro-décisions et ceux qui produisent des comportements réactionnels.'
- ..."

Une perspective restrictive et qui paraît loin des réalités

Le texte considère que les difficultés de l'accès aux droits résident (je cite) :

- dans la multiplicité des champs couverts par les droits ;

- dans les interactions entre les droits nationaux et supranationaux en particulier européens (?) ;
- dans la difficulté de compréhension des procédures d'accès et de recours aux droits ;
- dans les blocages nés de l'histoire personnelle, familiale et collective des personnes accueillies.

Nulle part on ne voit évoquer les questions de discrimination, les pratiques administratives "hors la loi", les stratégies actives de refus des personnes problématiques, les attitudes de rejet auxquelles on se confronte si souvent dans ce secteur...

Bien qu'elle parle de l'organisation des structures, la reco ne mentionne pas non plus les tensions vécues en interne dans les structures d'hébergement : entre maintien des personnes et "pression à l'insertion" , entre droits personnels et exigences organisationnelles. Presque rien sur la question des sanctions, des renvois... Presque rien n'est dit non plus sur ce que la mise en place des SIAO, de la logique du "logement d'abord" promue par le gouvernement sortant a fait bouger en matière d'accès aux droits.

Bref en la lisant, on se sent vraiment très loin de ce qui est vécu dans les structures.

Pour toutes ces raisons et aussi parce qu'elle utilise un langage souvent jargonant ou inutilement complexe, je ne me vois pas du tout proposer à une équipe de travailler à partir de ce texte. Si quelqu'un l'a fait et que c'est apparu utile et éclairant...qu'il me le signale.

Un questionnement sur la méthode et la conception Quand on lit le nombre de personnes compétentes, impliquées et actives sur le sujet, qui ont été consultées, on s'interroge alors sur la méthode qui a amené à ce résultat et on se demande ce qui pose problème dans le processus. Mais la diversité des recommandations récentes interroge aussi sur la conception de ce que devraient être les préconisations qui est défendue par l'ANESM... Pour avoir défendu l'utilité de ces recommandations, il me semble important que la question soit posée et creusée. J'essaierai d'y revenir.



Espoirs et craintes

Par Laurent Barbe le lundi 7 mai 2012, 10:48 -

J'ai eu sur ce blog bien des occasions de critiquer certaines conceptions de l'action sociale qui ont sévi dans la période récente. Comme nombre d'acteurs de ce champ, j'espère et attends différentes évolutions...

La période électorale a ainsi confirmé la distinction qui existe dans les domaines de l'action sociale, entre des domaines peu politisés et d'autres qui le sont fortement, constituant parfois même des marqueurs politiques majeurs.

Coté consensuel, on trouve la protection de l'enfance, le handicap, les personnes âgées... Dans ces secteurs d'activité, on observe peu de visions vraiment opposées ou conflictuelles des problèmes comme des réponses à apporter. Et on peut noter que les lois et politiques les concernant ont assez été construites sur des concertations larges (ex : la loi 2005 sur le handicap - la loi 2007 sur la protection de l'enfance - la loi 2002-2 sur l'organisation générale du secteur social et médico-social). Cette faible politisation n'empêche pas des débats virulents. Mais ils portent surtout sur les modes d'organisation et de pilotage des politiques publiques, dans le cadre de choix collectifs plus larges.

Cela n'a rien à voir avec la conflictualité des débats qui portent sur d'autres sujets, comme ceux de la [délinquance des jeunes](#), des problèmes existants dans les quartiers populaires, de l'accueil des [demandeurs d'asile](#) et de manière plus large de [l'aide sociale](#) souvent réduite au thème caricatural de l'assistanat. Dans ces domaines, les lois et textes récents ont souvent été ces dernières années adoptés totalement à rebours des acteurs professionnels du secteur, qu'il s'agisse du durcissement de la justice des mineurs, de l'hospitalisation sous contrainte, ou encore des heures de travail obligatoire pour les bénéficiaires du Rsa socle.

Des visions réductrices, des perspectives soupçonneuses n'ont ainsi cessé de tarauder et d'orienter les dispositifs mis en place. Mais elles ne résultent pas que d'une instrumentalisation politique. Elles se nourrissent aussi d'une évolution culturelle générale, donnant à la volonté et à la responsabilité individuelle une place considérable, obnubilée aussi par la question du risque et de la sécurisation. Et dans une période d'inquiétudes accrues, les mécanismes de recherche de boucs-émissaires (souvent pris parmi les plus faibles) ne cessent également de progresser comme on peut l'observer tant en France que dans nombre de pays européens.

Alors évidemment, je ne peux qu'espérer qu'au nouveau sommet de l'État on saura sur ces sujets délicats développer des conceptions plus ouvertes, compréhensives et généreuses, même si je mesure bien les obstacles qui se dressent sur ce chemin.



Je suis, tu es, il est, nous sommes assistés...

Par Laurent Barbe le mardi 3 avril 2012, 19:19 -

La thématique de l'assistanat qui fleurit en période électorale est méprisante et porteuse d'une vision fautive de la réalité vécue par ceux qui sont aidés par les dispositifs de solidarité. Elle fait particulièrement l'impasse sur l'importance des formes d'assistance et de sécurisation dont le citoyen intégré bénéficie et sur les privations multiples que connaissent les soi-disant assistés...

Assistanat : Terme péjoratif qui désigne une situation où l'on est trop assisté, trop aidé et pas assez actif (l'internaute)

Cette définition résume bien une vision courante et permet de bien comprendre où se situent les écarts entre ces représentations et les réalités.

- Le premier point concernant le trop grand niveau d'aide est vite abordé. Avec un [RSA socle](#) à 475 euros pour une personne seule sans aide au logement...on se situe juste au niveau de la survie. Et le constat de l'augmentation permanente des personnes faisant (souvent en vain) appel au dispositif d'hébergement d'urgence dont le nombre de places a augmenté prouve bien que, comme aurait pu dire un humoriste du siècle dernier : "l'assistanat ça eut payé"...

- Le dernier rapport de l'[ONPES](#) (observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) constitue le travail le plus détaillé et informé que l'on puisse trouver sur le thème. Il montre notamment le développement de la pauvreté en emploi, et l'ampleur des situations de non accès aux droits, à un point que le non recours apparaît même comme une question centrale posée aux politiques publiques. On n'en finit plus de pointer les domaines dans lesquels ceux qui vivent avec les minima sociaux sont dans la privation (soins, alimentation, loisirs, etc).

- L'idée que les personnes ne seraient pas assez actives du fait d'un calcul avantages / inconvénients qui les amènerait à "préférer" ne pas travailler...ne résiste pas aux analyses, ni à la connaissance de terrain. Les résultats du dispositif Rsa, montrent ainsi à ceux qui pouvaient en douter que ce sont surtout les effets de contexte qui influencent le taux de reprise de l'emploi et même si ça paraît idiot de le dire comme cela, "c'est bien le manque d'emplois qui explique que les gens ne travaillent pas". N'en déplaise à ceux qui pensent, toujours et par principe, que c'est à un défaut moral que les gens doivent les difficultés qu'ils rencontrent.

- Quant à l'idée que les personnes ne se "bougent pas" et se laissent vivre, elle est prodigieusement injuste au regard de l'énergie qu'il faut déployer pour survivre dans les situations de pauvreté. A ce propos, on peut souligner le travail proposé par le site ["parole des sans voix"](#). Il est toujours intéressant d'entendre la voix bien absente dans le débat public des personnes concernées par ce type d'accusation.

L'association nationale des assistants sociaux ([ANAS](#)) a publié une tribune intitulée "nous sommes fiers d'assister". Elle a raison d'insister sur le fait que cela n'a rien de honteux. Mais elle pourrait ajouter que tous nous sommes assistés en permanence. Pourquoi ne pas parler de toutes les formes d'assistance dont dispose le citoyen "intégré par le travail" : assurances, mutuelles, garanties en tous genres, spécialistes multiples pour toutes les difficultés et avanies possibles de l'existence. Et encore, nous nous faisons pas partie des parlementaires qui disposent d'un budget spécifique pour leurs "assistants" (c'est le terme exact).

Alors, je frémis à l'idée qu'on pourrait écouter ceux qui trouvent qu'on en fait trop (on les écoute déjà beaucoup). Car je me souviens (le temps passe) de ce que vivaient nombre de familles dans la période d'avant le RMI...quand c'était "fin de mois tous les jours". Penser que limiter encore l'aide apportée aurait un effet positif me paraît plus que douteux dans la situation actuelle. Et il est raisonnable

d'imaginer que ça ne ferait qu'augmenter encore le nombre de personnes pauvres, qui dorment dans la rue, qui se privent des soins les plus élémentaires...

Assistanat : "Théorie douteuse qui permet à ceux qui ont plus de dire du mal de ceux qui ont moins"



Pourtant la vie continue...

Par Laurent Barbe le jeudi 22 mars 2012, 08:56 -

Difficile de commenter l'actualité d'un décret, un texte intéressant, dans ce moment bizarre que nous traversons...Sensations en partage.

Nous vivons un drôle de moment. Suspendus et ballotés par les discours qui cherchent à nous attirer, rivés aux écrans qui nous montrent en direct la folie du monde, atterrés par la quantité d'interprétations haineuses en circulation, inquiets aussi de l'avenir que cela peut dessiner...Que dire ? Pas simple de poursuivre la modeste chronique que tente ce blog dans ce contexte qui envahit largement notre espace mental Et pourtant la vie continue, le printemps arrive, les enfants poussent. Dans les institutions, structures, associations, le travail continue pour progresser, aider des jeunes à passer un mauvais cap, des enfants poly-handicapés à manifester leur humanité, aider d'autres personnes à ne pas désespérer, essayer de mieux faire ce que l'on fait... Et puis on continue à se réjouir de moments de partage, de moments où le travail collectif a du sens. On continue à essayer de faire un travail d'intelligence malgré l'empilage incohérent des textes, la bureaucratisation de l'action, les écarts grandissants entre le prescrit et le réel, les inquiétudes sur l'avenir et tout ce qui nous révolte dans une évolution à laquelle pourtant nous

contribuons, parfois à l'insu de notre plein gré. Tout cela est fragile, on le voit bien...mais nous ne sommes pas impuissants. Et c'est aussi notre regard qui peut contribuer à ce que ça change ou reste respirable. Alors il faut y aller.



Est ce ainsi que les hommes évaluent ?

Par Laurent Barbe le lundi 27 février 2012, 08:36 -

Je me demande souvent avec un peu de dépit pourquoi les associations et structures de notre secteur sont si vulnérables à des modèles évaluatifs que pourtant, ils ne cessent de critiquer dans leurs discours publics (à juste titre d'ailleurs) ...Et pourquoi des modèles plus adaptés aux spécificités du secteur semblent si minoritaires ou si lents à se développer.

Animant récemment une formation de chefs de service sur le thème, j'ai eu l'occasion de questionner ceux qui avaient pratiqué une évaluation interne dans leur structure. Sur la dizaine de situations, j'ai pu constater que la grande majorité des professionnels présents :

- n'avaient été associés que furtivement au travail (une réunion) et à partir d'une grille dont ils ignoraient d'où elle provenait ;

- n'avaient pas eu en mains le document final résultant de la démarche ;
- n'étaient pas en mesure de citer une conclusion forte de la démarche, une piste qui en découlait.

Comme l'eau sur les plumes d'un canard...

Inutile de dire que dans toutes ces structures la probabilité que la démarche aie pu enclencher une dynamique un peu intéressante ne parait pas très importante, même si évidemment l'un ou l'autre cite toujours l'intérêt qu'il y a pu avoir de débattre sur certains points en équipe. Et il est vrai que le temps institutionnel est souvent très absorbé par le quotidien. Mais entre l'utilité d'une réunion d'équipe et celle d'une évaluation, il devrait normalement y avoir un peu plus d'écart.

Plus démoralisant encore, le fait de constater qu'une seule des démarches avait été faite en questionnant les usagers concernés...Même si je ne mesure pas la représentativité de cet échantillon, ça parait vraiment un bilan très faible pour une démarche dont on voit mal ce qu'elle a de si problématique. Il ne s'agit ni de monter un soviet, ni de donner les clés de la boutique aux usagers...mais juste de questionner de manière ouverte les personnes concernées par l'action, sans les enfermer dans des "questionnaires de satisfaction", qui ne constituent pas la fin de l'histoire.

On est encore loin de la formule qui était utilisée dans la recommandation de l'ANESM de mars 2008, évoquant l'évaluation comme un "exercice de citoyenneté" s'appuyant prioritairement sur un croisement des avis". Même si je ne sous-estime en rien la difficulté de l'exercice, il faut au moins essayer.

On peut ainsi s'attrister que nombre d'associations ne semblent pas percevoir le risque que pointe à juste titre Jean Lavoué* "laissée à son seul registre technocratique, l'intervention publique se cristallise très rapidement autour de logiques gestionnaires formatées qui éloignent les acteurs du sens même de l'action". C'est bien ce que je ressens dans ces démarches évaluatives qui, en contournant toute forme de confrontation à leurs usagers/ citoyens me semblent "jouer à la dinette".

- Revue Connexions : Mutation des cadres de protection de la jeunesse".,°96/2011

"C'était un temps déraisonnable
On avait mis les morts à table
On faisait des châteaux de sable
On prenait les loups pour des chiens
Tout changeait de pôle et d'épaule
La pièce était-elle ou non drôle
Moi si j'y tenais mal mon rôle
C'était de n'y comprendre rien

Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Louis Aragon"



Tous les ministres de l'intérieur n'ont pas la même valeur...

Par Laurent Barbe le samedi 11 février 2012, 09:07 -

Après les propos de l'actuel titulaire du poste qui sont, soit très mal exprimés, soit franchement répugnants tant dans leur fond que dans leurs intentions ... cela fait du bien de lire le livre d'un ancien ministre de l'intérieur, à savoir Pierre Joxe dont la pensée est d'une autre profondeur et humanité.

Pierre Joxe - Pas de quartier - Délinquance juvénile et justice des mineurs Editions Fayard

Devenu avocat des enfants en 2010, après son départ du Conseil constitutionnel Pierre Joxe, qui ne fut pas un ministre de l'intérieur réputé pour son laxisme, dresse un portrait de la situation actuelle de la justice des mineurs et des évolutions qui la minent qui mérite le détour. Et conforte de nombreuses autres [analyses](#) sur la volonté du gouvernement actuel de démanteler le système actuel.

Il s'appuie ainsi sur un certain nombre d'exemples qui donnent à voir, la réalité et la complexité des affaires qui passent par les tribunaux, la subtile pratique des intervenants ayant à composer avec des textes de plus en plus répressifs et aussi avec un manque de moyens qui contraste avec ce que l'auteur a pu observer dans d'autres pays européens.

Il trace avec beaucoup de recul une perspective historique qui montre le progrès qu'a représenté, depuis l'époque du travail des enfants, la définition progressive d'un droit spécifique des mineurs. Et à le lire, on comprend bien à quel point le populisme ou la pente anglo-saxonne de nombre de politiques (pour certains de son propre bord) visant à mettre en avant la responsabilité individuelle et la nécessité d'une sanction immédiate, constituent une vraie régression. Il utilise pour le montrer cette formule lapidaire : "avant quand un jeune volait un vélo, on se préoccupait d'abord du jeune...maintenant c'est du vélo".

L'analyse proposée par Pierre Joxe a également l'intérêt de démontrer à quel point cette tendance régressive va à contre-sens de l'évolution que de nombreux pays

européens ont donné à leur justice des mineurs, après un travail attentif aux travaux de sciences humaines sur le sujet. Difficile également de ne pas partager sa charge sur la manière dont on prétend traiter par la répression les difficultés issues de la situation sociale des quartiers, alors même que les illégalismes des élites sont si peu problématisés et poursuivis.

En le lisant, on perçoit mieux que la difficulté centrale, en France, tient d'abord dans la politisation mortifère dont le thème de la délinquance juvénile fait l'objet, à l'inverse de la sous politisation de la politique de protection de l'enfance (au sens ou ses enjeux sociétaux sont très peu débattus). Il n'est qu'à se rappeler la longue litanie de [rapports](#) faibles voire nullissimes sur le sujet pour s'en convaincre...

Il en découle que les évolutions en cours sont élaborées de manière essentiellement doctrinale, idéologique, et à contre-courant tant des travaux spécialisés que de l'avis majoritaire des acteurs de terrain auxquels Pierre Joxe rend un hommage d'autant plus appréciable qu'il est rare et formulé de manière informée par une pratique de terrain.



Dégradés !

Par Laurent Barbe le dimanche 5 février 2012, 10:13 -

Ce qui est dégradant, ça n'est pas le jugement d'agences de notation dont on peut débattre tant la compétence que les outils d'appréciation. C'est plutôt ce que dénoncent ceux qui regardent comment la France traite la question de l'asile, des mineurs étrangers, de l'immigration... Nous en sommes à un stade qui justifie la question que pose le Secours Catholique : "Le mot hospitalité doit-il être considéré comme du vieux français ?"

Depuis des mois, tous les avis produits par les observateurs français comme étrangers sont convergents.

On pourrait ainsi évoquer le rapport d'activités de l'ensemble des associations intervenant dans le cadre de la rétention administrative. [Rapport centres de détention](#) Il mérite d'être lu pour mesurer ce que l'on fait en notre nom. Il se conclut par ces propos : Tous ces facteurs de conditions de maintien au rabais font de ces lieux d'enfermement des endroits particulièrement anxiogènes pour les migrants, et parfois indignes... Les associations intervenant dans les centres de rétention préconisent la fermeture des LRA, tant en raison des conditions matérielles de rétention qui y prévalent que de difficultés rencontrées par les personnes pour y exercer leurs droits.

La CIMADE, dont l'action a démarré en 1939, est également très dure dans l'analyse qu'elle fait de la politique actuelle : L'obsession de la fraude, réitérée lors de chaque réforme des législations sur l'immigration, a ainsi justifié les multiples obstacles mis en place pour l'accès au droit au séjour : pour les demandeurs d'asile, la lente banalisation des procédures de traitement accéléré, l'établissement d'une liste de « pays d'origine sûrs », et le durcissement des conditions d'accès à la procédure ; pour les membres de famille, la multiplication jusqu'à l'ignoble des preuves à fournir, de vie commune, de paternité (ainsi les test ADN), d'éducation des enfants, de ressources ou de logement. Pour tous enfin, le contrôle et l'enfermement dans les centres de rétention comme mode de gestion banalisé. [Rapport CIMADE](#)

En ce qui concerne les jeunes mineurs étrangers, le constat est également sombre. Pour ceux qui connaissent la situation du terrain, il n'est pas exagéré de parler de "loterie", et de pratiques non respectueuses de leurs droits, comme le fait l'association DEI dans son courrier de protestation adressé au Comité des droits de l'enfant auprès du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. [courrier DEI](#). Les témoignages diffusés par l'association [infoMIE](#) regroupant les associations travaillant avec ces mineurs sont également éloquents sur les conséquences souvent terribles de la logique qui prévaut actuellement.

Sur le strict plan du droit, la France a également été condamnée en ce qui concerne sa pratique au regard des enfants. La lecture du texte est instructive sur la logique permanente qui régit l'action des autorités. [Arrêt](#) Extrait : Rappelant le large consensus, notamment en droit international, selon lequel l'intérêt des enfants doit primer dans toutes les décisions les concernant, la Cour relève que la France compte parmi les trois seuls pays européens qui recourent systématiquement à la rétention de mineurs accompagnés.

La France a également été condamnée, avec des attendus plutôt durs par la CEDH (commission européenne des droits de l'homme). Dans cet arrêt, cité par [France Terre d'Asile](#), "la Cour relève plusieurs insuffisances : Elle déplore tout d'abord le caractère automatique du placement en procédure prioritaire du requérant, sur un simple motif d'ordre procédural et sans relation avec la teneur ou le fondement de sa demande d'asile. Elle constate par ailleurs que l'examen en procédure prioritaire d'une première demande d'asile a des conséquences substantielles sur le déroulement de la procédure puisque, étant

placé en rétention, le requérant n'a eu que 5 jours au lieu de 21 pour présenter sa demande d'asile : un délai « particulièrement bref et contraignant » pour rédiger une demande d'asile complète et documentée en langue française. Le caractère accéléré de la procédure a abouti à un examen « extrêmement rapide » voir « sommaire » de la demande d'asile par l'Ofpra. Enfin, la Cour constate que le placement en procédure prioritaire prive le demandeur d'asile du caractère suspensif du recours formé devant la Cour nationale du droit d'asile. " Récemment, l'OFPRA a encore été condamnée pour une pratique visant à refuser l'examen de la situation de personnes ayant détruit leurs empreintes digitales.

Dans tous ces cas, c'est le non respect des textes qui devraient tenir l'action publique qui est pointé.

Enfin que dire de la [circulaire](#) concernant les étudiants étrangers ? Veut-on vraiment que tous les étudiants formés en France aillent travailler ailleurs ? Qu'avons nous à gagner à ce type de pratique ?

Qui pense que nous ne paierons jamais le prix de cette attitude de rejet voire de haine ? Ne pourrait-on utiliser l'intelligence collective du pays d'une manière plus digne ?

Alors, sans même revenir sur tous les discours simplistes, parfois haineux, que nous entendons en permanence dans une visée électorale...difficile de ne pas se sentir dégradés par ce qu'on fait et qu'on dit en notre nom. Nous valons mieux que cela.



Happy birthday 2002-2 ! une nouvelle vache sacrée ?

Par Laurent Barbe le vendredi 27 janvier 2012, 21:42 -

Après avoir été critiquée à ses débuts pour des motifs discutables, la loi paraît maintenant vécue comme un élément identitaire du secteur, au risque que certains de ses défauts qui pourtant s'affirment au fil du temps, ne paraissent plus questionnables...

L'établissement : un mécano ?

Le premier point discutable, porté par l'ensemble tatillon des exigences posées par la loi, me semble être une tendance à considérer les établissements essentiellement comme des "mécaniques", à ajuster par le biais d'outils et de procédures largement pensées "d'en haut"...

Ainsi, même si nombre d'exigences de principe posées par la loi me semblent indiscutables et légitimes, leur déclinaison dans des outils censés être valables pour tous les publics et tous les types de structures ne va pas sans poser de problèmes.

D'abord elle amène souvent les structures à confondre l'esprit et la lettre de la loi. Qui n'a lu ces "contrats" utilisés pour aligner des obligations unilatérales ? ces livrets d'accueil réalisés mais jamais distribués, ni surtout expliqués ? ces évaluations qui ne questionnent que la présence de procédures et non leur utilité réelle ? Dire cela ne revient pas à contester l'utilité des principes mais l'aspect parfois figé et fixiste de l'outillage proposé.

Ensuite, cette manière de penser l'établissement sur un mode procédural tend à laisser penser que la clinique (la pratique) spécifique de chaque action est finalement assez secondaire...

Il est ainsi frappant de constater à quel point l'énergie collective est maintenant largement accaparée par la volonté d'être "dans les clous", au risque d'un écart grandissant entre ce que vivent les équipes, ce qui les préoccupe et les motive...et ce qui semble compter dans les rapports entre les structures et leurs financeurs. Il y a là un facteur de dépréciation du travail qui n'est pas sans conséquences sur le développement des risques psycho-sociaux dans le secteur. Je renvoie sur ce thème à l'excellent livre d'Yves Clot, "le travail à coeur" (éditions la découverte), qui explique à partir de bien d'autres secteurs ce qui nous menace.

Le lien autorisation / évaluation externe : le ver dans le fruit

Enfin, comme beaucoup de personnes, je suis convaincu de l'utilité possible de l'évaluation comme outil de confrontation des principes d'une action à ce qu'elle produit vraiment. Mais je n'ai perçu que récemment à quel point le lien que fait la loi entre évaluation et renouvellement de l'autorisation, constituait une erreur. Il a ainsi généré ce processus d'[embouteillage](#) dont j'ai parlé récemment... toutes les

structures autorisées avant 2002 devant représenter en même temps leur copie 15 ans après (soit en 2017). Et cela, sans que le système n'ait la capacité d'absorber ce choc artificiellement créé. Cela illustre une fois encore le divorce croissant entre législateur et financeur qui caractérise l'époque.

La fièvre contrôlée

Mais ce lien pousse aussi nombre de financeurs à faire de l'évaluation un outil de pression sur les structures, au risque de tuer sa différence avec les pratiques de contrôle qui ont une autre légitimité. Ce lien rend aussi problématique l'organisation prévue par la loi dans laquelle ce sont les structures qui ont la responsabilité de mettre en oeuvre cette évaluation. Il en découle un dispositif dans lequel tout le monde devrait se méfier de tout le monde...sans que l'on voie ce qu'une telle perspective apporte ou garantit.

Car l'autorisation n'a jamais été un élément important dans la régulation des politiques publiques et elle l'est, aujourd'hui, moins que jamais. Les questions centrales que nous avons à affronter ne tiennent surement pas à la qualité intrinsèque du fonctionnement des ESMS. Alors la logique de "boite à cocher" qui paraît si dominante dans la perspective que développe [l'ANESM](#) apparaît bien moins comme un outil d'intelligence collective que comme une couche supplémentaire de contrainte bureaucratique.

Evidemment, la loi ne peut être tenue pour coupable de logiques plus générales qui l'instrumentalisent. Par bien des aspects, elle est moins agissante aujourd'hui que d'autres perspectives plus politiques ou idéologiques, qui la vident en partie de sa pertinence.



Happy birthday 2002-2 ! une autre place pour les usagers?

Par Laurent Barbe le lundi 16 janvier 2012, 15:07 -

Un aspect central de la loi concernait les usagers et leurs "droits". Même si les réalisations concrètes restent très en deçà de ce qui était attendu, la loi a incontestablement contribué à une évolution des conceptions au regard de la dissymétrie relationnelle qui prévalait.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, la loi contient tout un pan concernant les principes et outils destinés à préciser et faire vivre les droits des usagers des structures sociales et médico-sociales. Elle prévoit ainsi différents outils destinés à favoriser la contractualisation personnalisée de l'action, et aussi pour faire vivre un droit d'expression (individuel et collectif) sur ce qui leur est proposé.

Un bilan en demi teinte

Evidemment, si l'on regarde dans le détail le bilan ne peut qu'être contrasté.

Quand on examine les outils de contrats de séjour, de projet individuels, les réalités restent très variables selon les secteurs et les structures. Parfois, on observe un vrai "plus" dans une perspective "d'accord des volontés au départ de l'intervention". Les engagements réciproques sont mieux explicités et débattus. Mais nombre de structures en sont restées à une conception formaliste et juridique qui a largement stérilisé l'esprit de la loi au profit d'un simple renforcement de l'aspect bureaucratique de l'intervention.

En ce qui concerne les instances et modalités de participations prévues par la loi, le constat est également mitigé. Un grand nombre de structures n'ont rien fait ou sont restées très en surface, sans que cela ne pose beaucoup de problème à grand monde. Pour autant, d'autres ont vraiment puisé dans ces outils des éléments utiles de renouvellement de leurs modes d'action. Et je ne compte plus les démarches passionnantes que j'ai pu croiser dans ce domaine, menée par des convaincus...mais le phénomène est loin d'être général.

Une évolution progressive des conceptions

Incontestablement, la loi a marqué un avant et un après, quoiqu'en disent nombre de professionnels du secteur dont le conservatisme était alors apparu avec évidence, s'exprimant sous différents atours, qui paraissent un peu bizarres vu d'aujourd'hui.

Par exemple, en 2004, une conférence sur le thème « usagers, responsables, voire coupables » affichait les interventions suivantes :

- Que devient la relation d'aide quand l'utilisateur est sommé d'être autonome et responsable?

- Les ambiguïtés de la responsabilisation des usagers

- Y-a-t-il encore une place pour la dimension éducative dans le travail social?
- Le droit des usagers au risque de la non assistance à personne en danger. Seule la dernière intervention était dans une tonalité différente « coproduire des réponses avec l'usager redonne du sens au travail social »...

Aujourd'hui, ce type de propos étrangement alarmistes au regard d'un progrès dans les droits, ont à peu près disparu. Peut-être parce qu'on perçoit mieux que s'il y a un problème aujourd'hui, ça n'est pas dans la place des usagers mais dans bien d'autres processus.

Si la loi avec toutes ses imperfections a été aidante, c'est bien dans la légitimation puissante qu'elle a apporté aux démarches menées dans ce domaine et à ceux qui souhaitaient s'y engager. J'ai moi aussi profondément évolué mes modes d'intervention proposant systématiquement qu'une forme de participation soit recherchée que ce soit dans les démarches de projet ou d'évaluation. Et en aucun cas, je n'accepterai de faire marche arrière tant il me semble que ce sont ces expériences d'échange, de participation, de rencontre qui ont le plus enrichi la réflexion ces dernières années, sans parler de leurs effets en matière de qualité relationnelle. Et je reste stupéfait de penser à toutes ces années où il ne (me- nous) paraissait pas problématique de tout penser "sans eux".

Des évolutions modestes mais fondamentales

Comme je le disais dans un article sur ce thème, [Participation : amplifier la voix des acteurs faibles](#) les évolutions convoquées par ces démarches n'ont rien de spectaculaire. Elles sont initiées par les institutions elles mêmes, elles n'empruntent pas la forme classique d'une conquête dans laquelle le pouvoir que les uns arracheraient serait pris aux autres. Elles prennent souvent la forme de compromis avec les contraintes institutionnelles. Et elles ont encore à progresser dans les outils mis en place pour cette expression... Mais pour peu que l'on accepte d'avoir un regard qui s'intéresse aux « petites choses » qui font la vie des personnes et des institutions, les progrès initiés par ces démarches valent largement ceux qu'amènent la rationalisation, la technicisation et la spécialisation de l'action.



Happy birthday 2002-2 ! : La grande unification

Par Laurent Barbe le mardi 3 janvier 2012, 18:34 -

En ce début d'année - que je vous souhaite excellente - différents anniversaires sont célébrés (création de l'euro entre autres). Pour ce qui me concerne, je vais en profiter pour revenir sur les 10 ans de cette loi réorganisant l'action sociale et médico-sociale...appelée "deux mille deux deux" car étant la deuxième votée dans l'année. Dans le bilan qu'il est possible de faire, on trouve beaucoup de choses : des réussites, des échecs, des limites...qui permettent de réfléchir utilement au rôle de la loi dans l'évolution des pratiques professionnelles.

En tout bien tout honneur, il faut commencer cette petite revue par le plus important. A savoir par la grande unification du secteur social et médico-social réalisée par cette loi, lui conférant une réalité institutionnelle comparable à celle du secteur sanitaire (lui aussi disposant d'une grande loi générique). Pour faire simple et pour ceux qui ne sont pas familiers avec le sujet, c'est tout un secteur d'activité relevant jusqu'à présent de réglementations diverses qui a été unifié dans ses outils et ses modes de gestion. Comme on le présente aujourd'hui, il est constitué de 4 domaines :

- les personnes âgées
- le handicap
- la protection de l'enfance

- l'inclusion sociale

La loi a posé des jalons dans deux grands domaines :
- celui de la création, du financement des établissements et de l'organisation des politiques publiques
- celui des obligations faites à tous les établissements et services en matière d'attention aux droits des usagers et d'outils de travail à mettre en place.

Un langage commun

Cela a eu pour conséquences, le passage de références morcelées et éparses à un langage, voire une grammaire commune. J'avais écrit en 2004 un article intitulé "do you speak deux mille deux deux ?" [dou you speak ?](#) évoquant ce processus d'unification des outils et des langages en ces termes : "là où on avait auparavant des systèmes se vivant comme très spécifiques, il existe maintenant – et existera de plus en plus – d'unité réglementaire et méthodologique. Dans tous ces lieux que nous visitons avant comme autant de « tribus » aux langages indigènes, on observe aujourd'hui le développement d'un langage commun qui parle de « livret d'accueil », « CVS », « règlement de fonctionnement », « contrat de séjour », « auto-évaluation », « droits de l'utilisateur », etc."

Cette unification a eu à l'évidence des effets bénéfiques et utiles, (particulièrement j'y reviendrai autour de la question de la place des usagers) mais il est pourtant facile d'observer qu'elle a trouvé des limites. D'abord parce que la loi, tradition centralisatrice oblige, est entrée progressivement dans un niveau de détail souvent problématique et qui a découragé bien des bonnes volontés.

Des différences qui résistent

Ensuite, parce que les outils, à l'évidence pensés à partir du modèle central de la maison de retraite, n'ont pas tous réussi à s'imposer, même avec toutes les adaptations ou souplesses qui ont été prévues. Dix ans après, on ne peut que le constater. Cela témoigne de la résistance des spécificités, notamment liées au cadre global d'intervention. Et on a beau y mettre de la bonne volonté, il est difficile de penser avec les mêmes outils la relation contractuelle qui se noue dans des établissements accueillant au long terme, celle qui est mise en place dans un service intervenant dans un cadre judiciaire avec une temporalité très limitée, ou encore celle qui prévaut dans les structures d'hébergement d'urgence...

Le rattachement du médico-social aux ARS

Enfin, le rattachement récent du médico-social (personnes âgées / handicap) aux ARS (Agences Régionales de Santé) fait craindre une forme de retour en arrière (à l'époque où nombre de structures étaient gérées dans le cadre hospitalier) et une séparation qui pourrait s'accroître avec le social. Cela n'est, bien sûr, pas certain et la loi 2002-2 reste garante des fonctionnements sur un certain nombre de points.

Mais ce choix traduit bien qu'aujourd'hui ce sont les logiques de rationalisation de l'offre globale - en lien à la question des coûts - qui ont pris le dessus sur les dynamiques de structuration technique dont la loi 2002-2 constituait une forme

avancée. Cela rappelle la différence entre le contexte dans lequel la loi a été votée et celui - plein d'incertitudes - qui prévaut en ce mois de janvier 2012...



Paroles fortes

Par Laurent Barbe le vendredi 9 décembre 2011, 21:36

Dans l'actualité récente, plusieurs messages importants concernant les questions sociales et les politiques publiques ont été émis par des sources différentes. On ne sait évidemment pas s'ils auront l'écho qu'ils mériteraient. En tout cas, ils contrastent tant sur le fond que sur la forme avec la communication officielle, les "éléments de langage", sans même parler des propos pré-électoraux sur ces mêmes thèmes. A ce titre, ils constituent un baume utile dans une période bien sombre.

- En premier, on peut citer le rapport du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) sorti en octobre. Son intitulé est explicite : "Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques". [Texte CNLE](#) Fondé sur l'expertise de nombreuses expériences, il reprend avec une légitimité découlant des nombreuses institutions concernées, un thème qui avait fait l'objet d'un investissement important par la Direction Générale de l'Action Sociale. Pointant la diversité des expériences engagées, il souligne aussi leur fragilité et leur éparpillement et identifie les conditions qui seraient à développer pour leur soutien et intégration dans le processus habituel d'élaboration des politiques publiques.

- Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont également [réagi](#) au rapport du gouvernement sur l'évolution de la pauvreté. Ils soulignent l'écart entre les chiffres produits et les remontées du terrain. Il manifestent leur inquiétude au regard des évolutions et des stratégies mises en place. Entre autres points, Jérôme Vignon, nouveau président de l'ONPES insiste sur le décrochage du Rsa socle par rapport aux salaires et pose la question en termes de lutte nécessaire contre l'accroissement des inégalités. On apprécie aussi d'entendre les paroles fortes d'Etienne Pinte, président du CNLE dont l'engagement et la connaissance des questions sociales sont connues, tacler de manière claire les ministres de son bord politique : Laurent Wauquiez pour ses propos sur l'assistantat "choquants » selon son expression, et Benoit Apparou dont la stratégie de "logement d'abord", en soi respectable tend parfois à justifier des manques en matière d'hébergement dont les conséquences sont lourdes.

- Un rapport d'évaluation parlementaire de la RGPP, [Assemblée Nationale-RGPP](#) vient également d'être réalisé par un groupe mixant des députés de la majorité et de l'opposition (un rapporteur est UMP, l'autre PS). Ce travail tout à fait conséquent, est un peu austère. Mais il est écrit d'une manière très accessible et la lecture du sommaire permet de se faire une idée de son contenu. Il propose des analyses critiques mais plutôt nuancées sur tous les aspects du sujet (pilotage, effets, impact financier, etc) , en explicitant parfois des différences d'appréciation entre rapporteurs. Il souligne le manque de concertation et une certaine opacité de la démarche. Il montre également comment le postulat central de "faire mieux avec moins" a induit une approche qui a insuffisamment permis de redéfinir réellement les missions de l'Etat, et le risque d'arriver à la limite de cet angle d'approche. Il souligne également, et cela fait du bien le lire, les faiblesses des rapports publics relatifs à la RGPP" dont l'usage était "particulièrement malaisé" avec "un contenu techniquement insuffisant et faisant la part belle au marketing politique" Ca le mérite d'être dit clairement...(cf [mon billet](#))

- Enfin, ce jour même, on apprend que la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) a présenté une ["résolution"](#) signée par les trois quarts des procureurs de France (126 sur 163). C'est historique et le texte appelle solennellement l'attention" du législateur, du gouvernement et de l'opinion publique "sur la gravité de la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les parquets et l'urgence de leur donner les conditions d'exercer dignement leurs nombreuses missions". Le texte est particulièrement clair : Sous l'avalanche des textes qui modifient sans cesse le droit et les pratiques, souvent dans l'urgence, sans étude sérieuse d'impact, et au nom de logiques parfois contradictoires, les magistrats du parquet n'ont plus la capacité d'assurer leur mission d'application de la loi. En dernier lieu, ces conditions sont largement tributaires des moyens très insuffisants mis à la disposition des parquets pour l'exercice de leurs missions, dont le périmètre n'a cessé de croître." Pour tous ceux qui ont en permanence l'occasion de constater les effets de cette situation sur l'exercice de la justice, il est important d'entendre cette assemblée qu'on ne peut suspecter d'un quelconque crypto-gauchisme poser un tel diagnostic. Dans une période pré-électorale qui active l'ardeur (voire l'incontinence selon les termes de certains) législative à défaut d'une prise effective sur le réel, cela méritait d'être dit.

Une formule qui est, je crois, de CG Jung dit : "l'homme peut supporter énormément de choses à condition de ne pas avoir l'impression d'être dans une histoire racontée par un idiot." Elle me paraît bien résumer ce qu'apportent ces prises de position à tous ceux qui, même s'ils ne savent pas ce qu'il faut faire dans ces situations complexes, apprécient que les questions essentielles soient bien posées.



L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (3) Les habits neufs de l'ANESM ...

Par Laurent Barbe le mardi 29 novembre 2011, 17:50

Pour le visiteur qui n'avait pas regardé depuis longtemps le site de l'ANESM, plusieurs changements sont observables. Ils témoignent mais aussi expliquent un certain nombre d'évolutions.

Une présentation qui a bien évolué

Même si la page google a gardé une mention (coupée) du thème de la bienveillance, celui-ci a disparu de la présentation des missions et semble-t-il largement de l'esprit du site.

Avant, on trouvait le texte suivant « elle (l'agence) oriente prioritairement son action en faveur des usagers : agir pour que ceux qui usent, dans la plupart des cas malgré eux, des prestations des établissements et services, en soient des

bénéficiaires». Cela indiquait une finalité tant pour l'agence que pour l'évaluation qui pouvait fédérer.

Tout cela a disparu au profit d'une présentation au style plutôt homogène et explicite :

- les missions de l'Anesm sont directement issues des obligations faites aux ESSMS qui sont tenus...

- les établissements et services doivent en effet rendre compte tous les 5 ans aux conseils généraux et/ou à l'État, les ESSMS et sont tenus ...

- ce dispositif est par ailleurs directement connecté à la décision de renouvellement de l'autorisation de l'établissement ou du service. En effet, l'article L 313-1 précise que cette décision de renouvellement est exclusivement subordonnée aux résultats de l'évaluation externe réalisée par un organisme habilité par l'Agence, selon un cahier des charges défini par le décret n°2007-975 du 15 mai 2007."

L'agence est maintenant décrite comme « un acteur public national du dispositif administratif de décision de renouvellement des autorisations de fonctionnement par les autorités compétentes »

Il paraît loin le temps où la forme juridique du GIP était présentée comme favorisant un travail entre tous les acteurs d'un secteur volontaire pour s'engager de manière collective dans l'aventure évaluative. Dans ce nouveau cadre, la place des associations et établissements apparaît comme secondaire, pour ne pas dire qu'elles sont le problème. On se situe incontestablement dans une perspective soupçonneuse, certes traditionnelle, mais qui est déprimante au regard de l'apport associatif dans les progrès de l'action sociale et médico-sociale.

Une organisation parlante

L'organisation a évolué. L'agence est maintenant structurée en deux services : Contrôle et Recommandations. On peut évidemment observer l'ordre de présentation qui semble constituer une forme de lapsus (malgré la différence des effectifs le service contrôle comptant 3 personnes seulement).

On doit surtout noter la disparition du service Evaluation. A priori, cela laisse penser que l'Agence estime que tout a déjà été pensé et dit en matière d'évaluation et qu'il n'y aurait plus qu'à vérifier par voie de contrôle l'application des textes réglementaires.

Les principes fondamentaux : une mission connexe ?

Et pourtant, on lit en fin de page sur les missions que l'Etat (dans sa grande sagesse) a confié à l'ANESM parmi d'autres missions connexes (!?) la détermination des principes fondamentaux de l'évaluation. **Si.**

Par ailleurs, l'Etat a confié aussi à l'Anesm des missions connexes parmi lesquelles la détermination des principes fondamentaux de l'évaluation.

On observe encore, depuis octobre 2010 l'absence de renouvellement du comité scientifique, censé porter un jugement sur les productions sortant de l'agence, qui étonne de la part d'une institution si prompt à exiger le respect des règles et à garantir ses productions sur le plan juridique. Mais, il y a certainement là des raisons auxquelles le commun des mortels n'a pas accès.

Une grille grillée ?

Par ailleurs, l'ANESM teste et pourrait bien sortir une grille de synthèse des évaluations externes, dont [Daniel Gacoin](#), évoque la « pauvreté inquiétante ». C'est méchant, mais ça n'est, hélas, pas le seul qualitatif adapté à la maquette qui a circulé...

A son propos, Thierry Nouvel, directeur général de l'UNAPEI vient de publier une excellente tribune dans les ASH [ASH-2731.pdf](#) dont le titre "Evaluation : le syndrome de la boîte à cocher" dénonce l'effet réductionniste en cascade qu'une telle grille pourrait avoir sur la conception de l'évaluation interne.

...Inutile de dire au lecteur un peu habitué à mes observations que je ne suis pas stupéfait, même si je continue à me demander comment on a pu en arriver là...

J'essaierai de finir cette « déprimante » série sur cette question.



C'est qui qui dit qui y est !

Par Laurent Barbe le mercredi 16 novembre 2011, 13:31

En termes de profondeur des réflexions, il vaut mieux ne pas trop attendre d'une période pré-électorale. Mais le discours récent du candidat / chef de l'Etat sur le RSA est simplement révoltant et donne envie de répondre sur le même ton...

Le [texte](#) de l'intervention du président, disponible sur le site de la Présidence, mérite d'être cité dans sa lettre : Comme l'a proposé Marc-Philippe DAUBRESSE, d'ici la fin de l'année, nous expérimenterons dans une dizaine de départements une obligation de travail de sept heures pour les bénéficiaires du RSA. Là aussi, que l'on me comprenne bien, ce n'est pas pour punir, c'est au contraire pour respecter, pour redonner de la dignité. On n'a pas de dignité quand on ne peut survivre qu'en tendant la main.

Peut-on dire à quelqu'un qu'il n'a pas de dignité sans l'insulter ? Peut-on dire qu'utiliser un droit consiste à tendre la main ? Doit-on dire cela à toutes les personnes qui pour des raisons diverses n'ont que la solidarité nationale comme ressource ? Ou est ce un propos réservé aux chômeurs et exclus du travail parce que ça serait leur faute ? En quoi le fait de menacer quelqu'un de la perte de la seule ressource dont il dispose, constitue-t-il une marque de respect ? La dignité est-elle une chose qu'on donne, qu'on octroie, par la force qui plus est ? que sait celui qui dit cela de la dignité de ceux qui doivent vivre avec le Rsa ?

Une parole de ce type qui touche ceux qui ont le moins dans ce qui est le plus précieux, à savoir le sentiment de leur propre dignité, quand elle émane du président de la République, n'est pas digne.

Qu'elle soit proférée, à quelques mois de l'élection, dans une perspective clairement électorale dont les sous entendus n'échappent à personne, ne la rend pas plus digne. Bien au contraire.



L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (2) Crash ou pschitt ?

Par Laurent Barbe le dimanche 6 novembre 2011, 14:02 -

Difficile de prédire ce qui se passera à partir de fin 2014. La question mérite pourtant d'être posée.

On peut, bien sur, envisager que 95 % des structures feront leur évaluation externe d'ici fin 2014, passant par dessus le contexte économique, les faibles marges de manoeuvre des financeurs finaux des évaluations et leur manifeste manque de motivation, l'élection présidentielle, et quelques autres éléments. Ainsi, la circulaire récente de la Direction Générale de la Cohésion Sociale indiquant que chaque structure devra demander une visite de conformité, deux mois avant la date du renouvellement, ajoute un paramètre supplémentaire à l'ensemble déjà long des conditions qui devraient être réunies pour que la majorité des structures et des institutions soit "dans les clous". Sinon la probabilité qu'un pourcentage très important des structures se retrouvent "hors la loi" paraît donc considérable. Je peux bien sur me tromper et l'histoire m'apportera peut-être un démenti cinglant...mais l'heure de vérité se rapproche à grande vitesse.

Au fait que se passera-t-il si cela se confirme ?

Un scénario catastrophe ?

Le principe rappelé par la circulaire DGAS p 28 [Circulaire DGCS](#) paraît simple (schéma p 28). Si les structures ont transmis une évaluation insatisfaisante ou hors des délais, on pourra leur demander de présenter une demande de renouvellement 6 mois plus tard...Si ce n'est pas fait, l'autorisation devrait ne pas être renouvelée. En clair, on peut gagner 6 mois et puis c'est tout, dit la circulaire. L 'ARS Ile de France indiquait quant à elle que " [les structures qui n'auraient pas fait leur évaluation avant l'autorisation pourraient voir celle-ci suspendue ou soumise à un mécanisme d'appel à projets](#)". Même si on peut noter le conditionnel utilisé (elles pourraient voir), on comprend aisément le stress que cette idée pourrait occasionner.

On peine cependant à comprendre ce qu'apporterait au dispositif et à ses usagers une application stricte de ce principe. D'autant qu'on note en passant que cela sanctionnerait une non conformité à la règle (éventuellement liée à une impossibilité de financer la démarche) et non des difficultés avérées dans le travail mené avec les usagers.

On imagine bien la désorganisation qui pourrait résulter de l'application d'un tel principe, qui plus est à grande échelle. Mais que veut dire une autorisation suspendue ? que les structures seraient obligées de fermer ? les financeurs de payer ? les usagers de trouver une autre structure ? les structures de trouver un autre employeur ? Difficile de le savoir.

ou un grand pschitt ?

Un autre scénario, qui a aussi une certaine crédibilité est qu'il ne se passera rien et que personne ne voudra prendre le risque de déstabiliser, pour un tel motif, le système. Comme souvent depuis quelques années, on verra s'accroître l'écart entre ce qui est prescrit et ce qui est fait. Et les exemples ne manquent pas de dispositions législatives non appliquées...que ce soit du côté de la loi prévention de la délinquance, ou même au sein de la loi 2002-2 ou de bien d'autres textes normatifs.

Dans ce méli-mélo institutionnel, on se sent en tout cas bien loin des préoccupations vertueuses autour de la qualité des réponses apportées.

Car même si tout le monde réussissait à faire le travail dans ce délai, il ne resterait qu'à se demander quel serait le pourcentage des évaluations qui seraient lues...



L'évaluation externe les pieds dans le tapis ? (1) Embouteillage en vue

Par Laurent Barbe le samedi 5 novembre 2011, 18:42 -

Le bilan de l'évaluation externe que vient de publier l'ANESM [Evaluations externes juin 2011](#) est révélateur d'une situation inquiétante au regard des règles qui ont été fixées...

3,3% !

Les chiffres délivrent un pronostic qui parle de lui même : Sur les 24 512 établissements et services concernés par l'évaluation externe, 810 ont réalisé une évaluation externe, soit une couverture de 3,3% ! Quand celles en cours seront réalisées, cela fera au total 6 %.

Pour être en règle avec le système édicté, il faudrait donc que la majorité des établissements et services (autorisés avant 2002) l'aient réalisée pour fin 2014, deux ans avant la date de renouvellement de leur autorisation soit début 2017. (cf circulaire DGS)

Si on estime qu'ils constituent 80% de l'ensemble (qui est probablement sous estimé), il faudrait donc qu'il y en aie autour de 19 000 dans les deux années qui viennent !

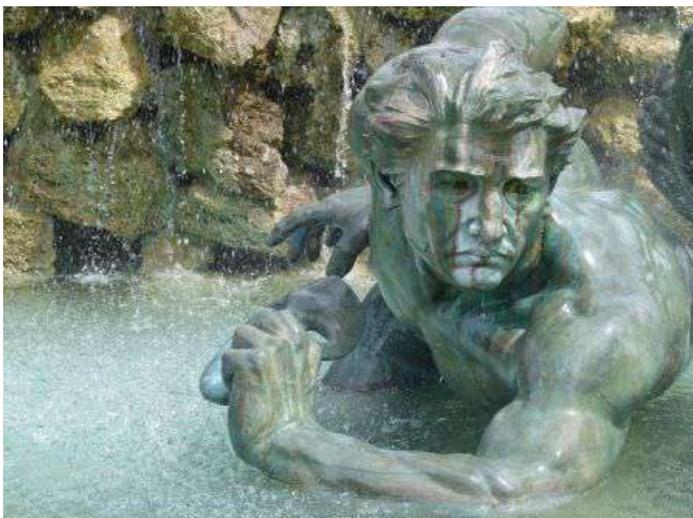
Compte tenu de la rigueur budgétaire à laquelle tous les financeurs sont soumis, on voit mal comment cela serait possible dans un délai si court. L'argument qui veut que ces dépenses s'intègrent à terme dans les budgets des structures n'empêche pas que toutes celles qui n'ont accès qu'à des ressources publiques n'aient d'autres solutions que de les réclamer à leurs financeurs, qui dans la majorité des cas refuseront. C'est déjà ce qu'annonçait [l'ARS Ile de France](#)...en parlant d'un goulot d'étranglement.

Le social : 4,2 % des 3,3 %! Les données sont encore plus éloquentes quand on les regarde en détail. Ainsi, 72 % de ces évaluations ont été réalisées par les services à la personne agréés qualité. Les structures enfance représentent 2,2% (des 3,3%) et l'inclusion sociale 2% (des 3,3%). En données brutes, pour le "social", on trouve un total cumulé de 7 (sept) CHRS, et 23 structures autres...1 seul CHRS a un mandat en cours !

Ce que montrent ces données correspond aux observations de terrain :

- les structures qui dépendent des conseils généraux n'ont pratiquement rien engagé...ce qui témoigne pour le moins d'un attentisme face à des démarches ressenties comme imposées ;
- les CHRS et les structures de l'inclusion sociale dépendant de l'Etat et ses services déconcentrés restent massivement en retrait de cette dynamique. Il est vrai qu'il est difficile de baisser un certain nombre de financements, de faire évoluer le dispositif et de financer en même temps des évaluations qui porteraient sur ce qui était fait avant...On comprend le manque d'empressement de tous.

Au delà des constats qui ressortent de ce rapport, il sera donc intéressant de comprendre comment on en est arrivés à une telle situation.



Les soucis de l'information préoccupante...

Par Laurent Barbe le mercredi 26 octobre 2011, 11:45

L'étude que l'ONED (observatoire national de l'enfance en danger) vient de publier sur le dispositif des informations préoccupantes mis en place par la loi de 2007 confirme la progression hésitante du dispositif et laisse en plan quelques questions importantes...Document ([Enquete ONED](#))

Pour le néophyte de ce domaine complexe, un petit rappel. En impulsant la généralisation d'une cellule départementale chargée de traiter les "informations préoccupantes" concernant les enfants potentiellement en danger, la loi a cherché à rationaliser des pratiques très dispersées entre institutions...au risque de la dispersion et de l'inefficacité, ce que les constats faits avant le vote de la loi avaient largement souligné.

Des progrès et des limites

L'enquête dense et étayée menée par l'ONED, montre que les progrès sont à la fois importants et fragiles.

Importants car la mise en place des cellules (les CRIP) qui est maintenant effective dans tous les départements, par la signature de conventions nombreuses entre institutions, par le développement progressif d'un outillage méthodologique...

Fragiles par la variabilité qui reste importante dans les fonctionnements inter-institutionnels : par exemple dans certains départements, il n'y a pas eu de convention avec l'Education Nationale pourtant grande pourvoyeuse de transmissions d'informations - dans d'autres la CRIP est essentiellement composée de personnels de type administratif.

L'ONED relève également de nombreux écarts dans le périmètre donné à l'Information préoccupante (intègre-t-on les transmissions par le parquet, les situations déjà suivies dans une mesure de protection de l'enfance, les informations transmises par les familles elles mêmes ?). Parfois c'est aussi l'unité comptable retenue qui varie (certains comptent les enfants, d'autres la fratrie...).

Une comparabilité entre départements qui reste problématique

Du fait de tous ces biais, la comparabilité des données départementales est largement sujette à caution. Les variations de volume des informations selon les années peuvent également faire l'objet d'explications très variables...Reflètent-elles les évolutions du dispositif, la dégradation des situations socio-économiques, les effets pervers de la loi de 2007 (évoqués par nombre de responsables) qui amènerait à trop attendre pour transmettre des situations suivies dans le champ administratif ? Il reste bien difficile de le savoir.

Ces éléments sont intéressants et reflètent une réalité connue, à savoir que la protection de l'enfance constitue un domaine complexe, marqué une histoire culturelle et institutionnelle qui n'évolue que lentement...et dans laquelle, il existe

peu de mécanismes (en dehors de la loi) pour créer des convergences utiles à donner de la cohérence entre les départements.

De la description à l'évaluation ?

Si l'étude est intéressante, elle laisse un peu le lecteur sur sa faim, notamment dans ses conclusions et perspectives qui restent très descriptives et centrées sur l'observation des fonctionnements. Or, on serait preneur d'analyses évaluatives identifiant ce qu'a apporté ce nouveau fonctionnement au regard de la situation initiale. A-t-on progressé en termes de cohérence des fonctionnements ? de lisibilité du système ? de qualité des évaluations produites ? de retour aux acteurs sur les suites des démarches qu'ils ont faites ? de progression collective sur ce sujet complexe et aux enjeux essentiels ?

Ce sont ces questions qui avaient légitimé la mise en place de ce dispositif. Même si elles sont complexes, elles mériteraient d'être approfondies indépendamment d'une comparabilité des situations départementales dont on imagine mal qu'elle va connaître de grands progrès...



La participation en examen

Par Laurent Barbe le samedi 15 octobre 2011, 12:40 -

Le n°1 de la nouvelle revue Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté, propose un panorama de la question bien intéressant. Notamment parce qu'il permet de dépasser les débats rituels en ouvrant les perspectives...

Participations Ed de Boeck. Le premier numéro est accessible gratuitement sur le site [Cairn](#)

La revue est portée par le [Groupement d'intérêt scientifique](#), "participation du public, décision, démocratie participative" dont la constitution et le fonctionnement témoignent de l'intérêt large que suscite le thème. Le conseil scientifique est porté par le CNRS et présidé par Loïc Blondiaux connu pour son ouvrage accessible et éclairant "Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative, La République des idées, Seuil, 2008".

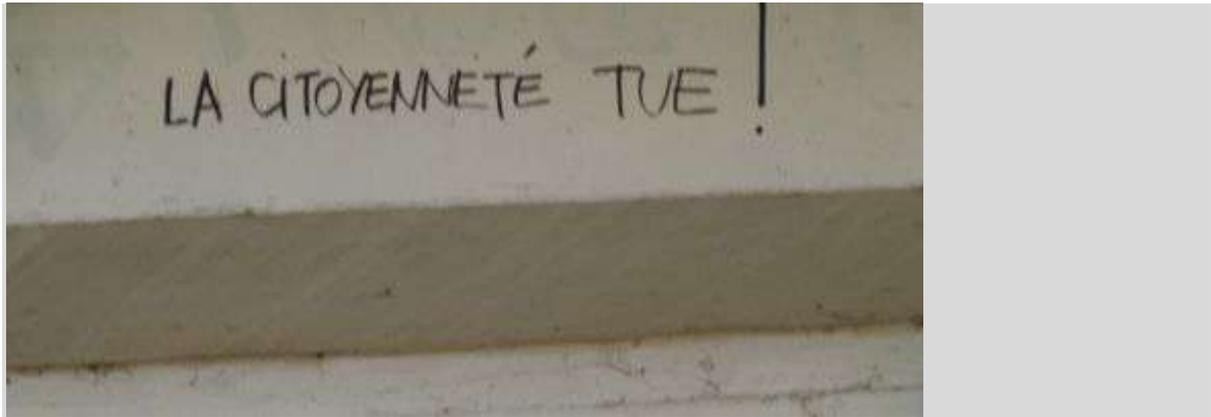
De cette première revue, et de son texte introductif, [Texte](#) je retiens quelques idées centrales. D'abord que la participation a connu un moment normatif ou projectif caractérisé par l'affrontement entre ceux qui pensaient l'intérêt de ces démarches disparates et ceux qui évoquaient leurs effets pervers. Ensuite seulement sont venues des études et travaux descriptifs dont il faut maintenant assimiler la richesse. Et même si les polémiques restent présentes, ce sont bien d'autres dimensions du sujet qui se sont révélées : le fort investissement des sciences sociales et des chercheurs, la procéduralisation des démarches, l'écart maintenant bien documenté entre les attentes et les effets produits amenant disent les auteurs à ce que "ce qui fait l'unité paradoxale du champ pourrait être ce sentiment de frustration qui accompagne les espérances déçues".

Et pourtant, malgré cela, l'étude de ce domaine ouvre sur des horizons bien plus larges car la participation constitue "une entrée, un moment souvent privilégié, pour analyser un secteur social, ou les transformations de la société civile, ou les relations qu'entretiennent entre eux certains groupes d'acteurs, ou l'évolution des cultures politiques." Et par un paradoxe pas si étonnant que cela, c'est en ne se focalisant plus sur les seuls effets attendus qu'on se met en position d'appréhender le plus de choses. Ainsi, la revue pointe la manière dont la participation publique fait évoluer les réseaux d'acteurs, induit des changements sensibles dans la définition de savoir-faire professionnels établis. Et aussi "met en avant les tactiques de subversion, de détournement ou de braconnage dont les dispositifs participatifs sont l'objet de la part des citoyens concernés, mettant en évidence des savoirs pratiques, des définitions de la justice ordinaire et des capacités ironiques et créatives qui valent la peine d'être étudiés". On ne saurait mieux dire tout l'intérêt qu'il y a à éviter que les espérances déçues n'amènent à jeter le bébé avec l'eau du bain, comme s'il n'y avait d'autre solution que se soumettre à des modes de gouvernance pyramidaux et technicisés.

Face aux menaces d'une technicisation potentiellement déshumanisante de l'action sociale et médico-sociale, je reste convaincu qu'un des seuls points d'appui se trouve dans la progression des dynamiques de participation qui restent bien en deçà de ce qui pourrait être tenté, ne serait-ce qu'en utilisant de manière créative les injonctions normatives des textes qui fondent le secteur.

Dans ce cadre, on ne peut que se réjouir de cette initiative collective que constituent à la fois le GIS et la publication de cette revue.

PS : il serait bien intéressant pour les chercheurs d'accéder à l'histoire personnelle qui a pu inspirer ce graffiti vengeur !



Un précieux recul...

Par Laurent Barbe le mercredi 5 octobre 2011, 15:36 -

Le livre d'Elisabeth Zucman*, retraçant son parcours et ses combats pour les enfants et adultes polyhandicapés est riche d'enseignements divers. Il permet de regarder ce que nous vivons avec une perspective qui donne à réfléchir.

Auprès de la personne handicapée : une éthique de la liberté partagée. Editions Erès 2011

Elisabeth Zucman, comme Stanislas Tomkiewicz, avec lequel elle a longtemps travaillé, fait partie de ces pionniers de l'action médico-sociale destinée aux enfants polyhandicapés. Leurs engagements réciproques sur de nombreux terrains ont largement été fondés sur un refus des discriminations, des injustices vécues par ces enfants et leurs familles, nourri par une sensibilité de l'après guerre. Il suscite l'admiration et devrait continuer à irriguer la réflexion sur les politiques publiques comme sur les pratiques professionnelles.

Son livre, qu'on ne peut que recommander à tous ceux qui apprécient une perspective large, articule un récit très personnel qui livre certaines clés, avec celui de son parcours, dans la création et le fonctionnement de structures spécialisées et dans la production de recherches. On y a trouvé également une réflexion approfondie sur la triangulation entre personne handicapée, famille et professionnels et une réflexion nourrie sur les savoir-faire exigés par des situations complexes articulant des dimensions médicales, sociales, psychologiques, affectives...nécessitant une éthique bien plus qu'une simple compassion.

Il n'y a pas de bon vieux temps

De ce riche ensemble, je retiens plusieurs impressions. D'abord, il rappelle l'ensemble des progrès, tant dans les conceptions que dans les pratiques, réalisés depuis l'après guerre dans un domaine ou le honteux (en tout cas vu d'aujourd'hui) pouvait être la règle. Dans un exemple parmi bien d'autres, E.Zucman évoque les certificats que devaient produire les médecins jusqu'en 1975 affirmant que l'enfant

encéphalopathe était "inéducatable" ou "irré récupérable" pour permettre aux parents de toucher une allocation minimale, ne compensant en rien la gravité des refus de soins et de remboursement qui leur étaient opposés. Et cela évidemment "au nom d'un principe d'efficacité". Alors même que les multiples expériences qui ont été mises en place ont aujourd'hui prouvé à quel point des attitudes soutenantes et un contexte favorable pouvaient à la fois apporter des progrès, du mieux être...et une véritable découverte de ces personnes et de leurs capacités d'expression.

De ce point de vue, difficile de ne pas souligner les progrès constitués par l'échafaudage progressif des lois (1975, 2002) jusqu'au "magnifique" (selon ses termes) intitulé de la loi de 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). Contrairement à certains discours passésistes qu'on entend parfois, il n'y a pas de bon vieux temps à regretter...quand on se situe du côté de ces enfants et de leurs familles. Les progrès tant dans les pratiques que dans les dispositifs sont peu contestables...notamment dans le domaine qu'Elisabeth Zucman considère comme fondamental du soutien et de la place à apporter aux personnes et aux familles dans l'accompagnement proposé.

Mais le chemin est long et périlleux

Sa mise en perspective permet aussi d'observer à quel point le chemin peut être long et parfois cabossé des idées à la loi, de la loi aux décrets, et enfin des décrets aux réalités...Elle observe ainsi sur le long terme à quel point les politiques publiques françaises négligent souvent les apports des recherches et travaux d'analyse. Malgré des discours vertueux, elles s'appuient également peu sur des travaux d'évaluations. Qui se rappelle ainsi que la loi de 1975 était assortie d'une obligation d'évaluation tous les 5 ans qui n'a été réalisée qu'une fois en trente ans ? Alors loin d'inciter à la tranquillité d'esprit, elle pointe le risque "d'un gouffre séparant les objectifs humanistes du législateur - juste reflet des aspirations de tous -" et les réalités de leur mise en oeuvre.

Chaque époque a ses mérites, ses défauts et ses défis. Le livre d'Elisabeth Zucman a cet intérêt d'une perspective montrant à la fois les progrès réalisés, les risques d'un écart croissant entre le souhaitable le prescrit et le réel et les conditions nécessaires d'une évolution...

De ce point de vue, les attitudes moutonnières ou de résignation que l'on trouve à chaque période et qui peuvent concerner chacun d'entre nous ralentissent l'histoire. Mais comme le montrent son livre et son parcours, ce sont bien les personnes et leurs convictions qui font le plus pour l'évolution des dispositifs et des systèmes. C'est bien cette force qui peut combattre leur potentielle inhumanité.

C'est un message important qu'elle nous transmet là.



Et la morale ? bordel !

Par Laurent Barbe le mercredi 21 septembre 2011, 08:47

Plutôt que de proposer à nos chères têtes blondes et brunes des maximes un peu anciennes voire surannées, de type « qui vole un oeuf vole un boeuf », « bien mal acquis ne profite jamais », « Pierre qui roule n'amasse pas mousse », pourquoi ne pas utiliser l'actualité pour réfléchir à la morale ? Pour tous les éducateurs qui évoquent souvent la difficulté à traiter le sujet avec les jeunes, ça aurait le mérite d'un vrai ancrage dans la réalité du monde "adulte"...

Il faut dire que l'actualité constitue un vivier particulièrement riche en sujets ces temps-ci. Quelques propositions :

A quelles conditions est-il moral ou légitime : de faire circuler des valises de billets des pays pauvres vers les responsables des pays riches ? de ne pas dénoncer ces faits quand on nous en a informé ? de créer des emplois dans une municipalité qui servent à autre chose ? de ne pas poursuivre ou si longtemps après les responsables de cet état de fait ? de ne plus vouloir donner les 1% d'aide aux banques alimentaires qui permettraient d'aider une partie des populations européennes les plus en difficulté ? de défendre becs et ongles les intérêts financiers de ceux qui ont déjà plus que de quoi vivre quand tant d'autres vivent dans un dénuement qui nous rapproche des pays du Sud ? de défendre qu'il est plus légitime d'avoir un objectif chiffré de reconduite à la frontière que d'intégration des demandeurs d'asile (1) ? de prendre des libertés parfois considérables dans les arguments qu'on utilise dans le [débat](#) ?

Bien sur, je reconnais que cela n'est qu'une réaction de type allergique. Je trouve intéressant de parler avec les enfants et les jeunes de la morale, de la vie en

commun et de toutes ces sortes de choses. Et aussi de la beauté de la vie par ailleurs.

Mais on préférerait être un peu plus aidés...

(1) comme l'a défendu Arno Klarsfeld, nouveau président de l'OFII ce matin sur France Inter. Voir le point de vue mordant de [France Terre d'Asile](#) à propos de son interview.



Le client n'est pas l'avenir de l'Homme !

Par Laurent Barbe le samedi 10 septembre 2011, 11:09

Il est amusant de constater à quel point certains responsables d'action sociale et médico-sociale se glissent avec délectation dans le rôle de commanditaire dès qu'il s'agit maintenant de faire appel à des consultants pour leur évaluation externe...Alors même qu'ils sont plus que réticents à l'idée d'être eux mêmes considérés comme de simples prestataires de service, mis en concurrence.

J'ai toujours pensé et défendu l'idée que parler du travail mené dans le cadre social et médico-social en termes de prestation, de relation client ne constituait pas un progrès mais une importation à la fois dangereuse et réductrice du secteur marchand. Réductrice parce que la relation mise en place avec les "usagers" de l'action, l'est au nom d'un mandat collectif et non d'abord d'un choix individuel "d'achat". Ensuite et surtout parce qu'elle concerne presque toujours des dimensions vitales pour les personnes concernées et non la simple fourniture d'une prestation au sens limitatif du terme. Elle nécessite donc de la compréhension, de l'intelligence, du tact, du savoir faire, de la prise en compte de l'histoire des personnes, de l'éthique et pas seulement la livraison d'un "produit" conforme. Penser que nous avons tout à apprendre du secteur marchand fait d'ailleurs sourire

quand on constate à quel point l'évolution de celui-ci est bien plus centrée sur le marketing que le service après vente ! Il n'est qu'à entendre dans les conversations ce qui se joue par exemple avec les opérateurs téléphoniques pour en être convaincus.

De même, la systématisation du système d'appel à projets pour l'action sociale et médico-sociale a des effets qu'il est facile d'observer : réduction à des comparaisons essentiellement centrées sur les coûts, normalisation progressive de la pensée de l'action, avantage donné aux structures de grande taille et aux stratégies institutionnelles offensives... Tout cela est bien connu et nous en verrons dans les années à venir les effets (en partie délétères on peut le craindre). Même si par ailleurs, il est normal que la puissance publique soit vigilante à la qualité de ce qu'elle met en place et finance, il n'y a rien de démontré au fait que ça soit la seule et meilleure manière de faire progresser ce qui existe. Disons que c'est un modèle dominant.

En ce qui concerne le métier de consultant, qui s'inscrit depuis toujours dans ce système, je constate à quel point certains directeurs jouent maintenant le jeu du commanditaire avec des attitudes en miroir de ce qu'ils dénoncent par ailleurs : envoi de cahier des charges sans un mot, exigences parfois démesurées, ou unilatérales avec menaces de non paiement, réduction des questions à des listes d'items, manque de respect dans les attitudes relationnelles, négociation autour du coût faisant plus penser aux dialogues de marchands de tapis qu'à un échange sur ce qui est possible pour les uns et les autres dans le respect du travail à réaliser...

Ces attitudes jugent d'abord ceux qui les manifestent. Car, dans ce même cadre, j'observe que nombre d'acteurs continuent à fonctionner d'une manière respectueuse des personnes et du travail dont il est question.

Mais à tous ceux qui semblent penser, parfois même à l'intérieur des structures, que seuls les mots clients/fournisseurs/ prestataires/délais/ concurrence, ...devraient organiser nos relations, je voudrais suggérer une petite méditation sur quelques autres termes qui existent dans notre langue : personnes accompagnées, citoyens, compagnons, frères, collègues, coopérateurs, partenaires, équipiers, associés, collaborateurs...et rappeler qu'il est toujours plus périlleux qu'on ne le pense de fractionner le respect.



Résignez vous !

Par Laurent Barbe le mercredi 31 août 2011, 11:57 -

La parution de l'enquête INSEE sur "Les niveaux de vie en 2009" a mis en avant quelques chiffres choc : 8 millions de personnes soit 13,5 % de la population pouvant être considérée comme pauvre...la moitié d'entre eux vivant avec moins de 773 euros par mois. Cela ne fait que mettre l'accent sur une dynamique sociale qui voit les inégalités et la pauvreté augmenter...ce qui confirme ce que tous les constats de terrain disent de manière convergente. Si l'enquête a été fortement commentée, cela reste souvent sur un mode descriptif et explicatif comme si cela reflétait d'abord une forme de fatalité.

Ainsi dans nombre de commentaires, cette évolution est présentée comme relativement inéluctable, prévisible voire logique du fait d'une crise dont on peut pourtant observer qu'elle n'empêche pas la progression du niveau de vie des plus aisés.

Les éléments d'alerte sur la dégradation de la situation sociale n'ont cessé de se multiplier ces derniers temps. Le mouvement qui a affecté cet été les 115 et associations travaillant dans le cadre de l'hébergement a ainsi révélé la difficulté majeure qui existe dans le dispositif. Même si les questions sont complexes, la [FNARS](#) évoque à partir d'une enquête faite sur trois départements un taux de près de 2/3 de réponses négatives aux demandes exprimées via le 115. Les grandes associations parlent toutes dans le même sens sans que cela ne suffise à susciter un sursaut collectif et une indignation permettant d'inverser cette dynamique que l'on pourrait qualifier de honteuse.

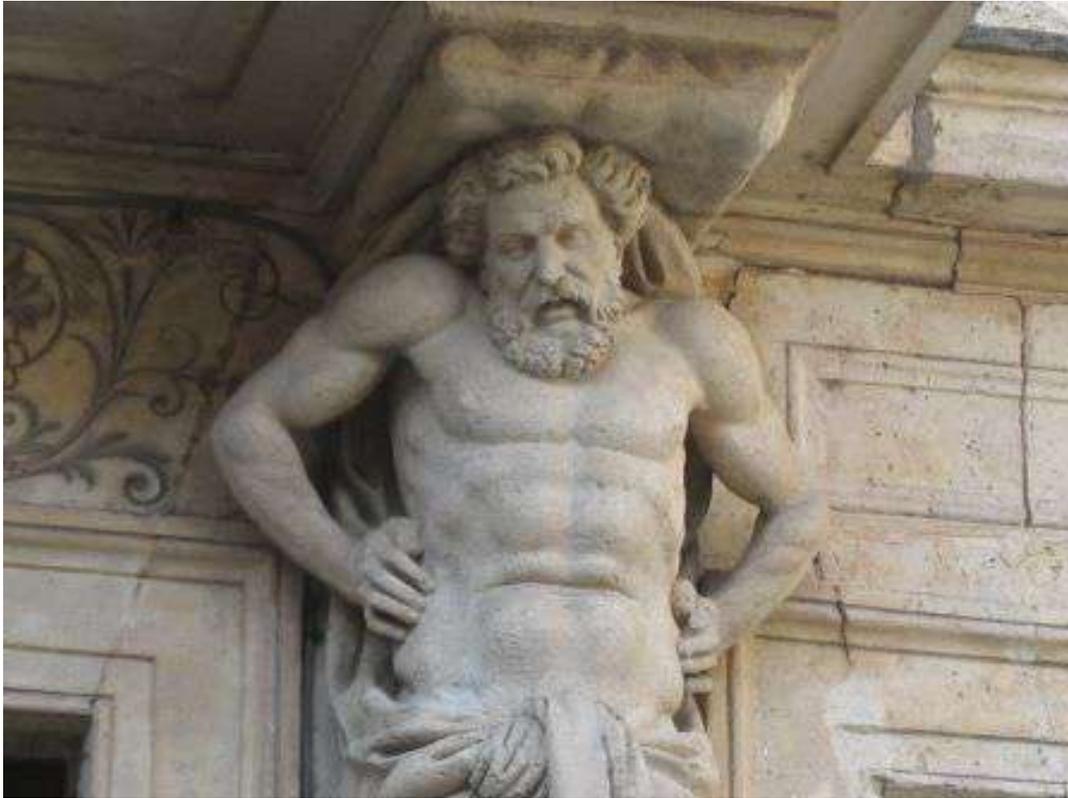
On a souvent évoqué le besoin d'outils statistiques fiables pour améliorer les politiques publiques et le besoin d'indicateurs chiffrés pour guider l'action. Depuis quelques années un travail important a été réalisé dans ce domaine notamment dans le cadre d'un [groupe](#) inter-institutionnel qui a travaillé sur l'harmonisation des données provenant des Conseils Généraux. Sans même rappeler les propos de campagne électorale sur les SDF, on peut rappeler que la France s'était engagée sur une diminution chiffrée de la pauvreté...Est ce que le mauvais résultat que l'on ne peut qu'enregistrer aujourd'hui va entraîner une modification sensible du cap ?

On peut hélas en douter. Et ce ne sont pas les propos récents de Laurent Wauquier sur le Rsa, ni la mobilisation (certes légitime) contre la fraude qui vont entraîner un élan susceptible d'inverser la tendance. A ce propos, il est frappant de voir comment les analyses détaillées et nuancées de l'ONPES (observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) qui répond aux polémiques sur le rôle le dispositif de protection paraissent bien peu prises en compte. [CNLE- ONPES](#) Alors qu'elles confirment que c'est bien à ce dispositif que l'on doit que les données ne soient pas encore plus désastreuses, et qu'il répond bien à des formes de contrainte vécues par les personnes concernées.

Doit on ainsi considérer que ces 13,5 % de la population sous le seuil de pauvreté sont une fatalité à laquelle on ne peut que se résigner (puisque la crise) ? Doit-on

penser que les conditions de vie concrètes qui leurs sont faites sont acceptables, y compris pour les nombreux enfants qui composent cet ensemble ?

Au regard des chiffres un peu obscènes sortis cet été même sur les "niches" et autres exonérations fiscales de tous ordres, on peut sans démagogie penser que non.



L'ANESM "rapprochée" de la Haute Autorité de Santé ?

Par Laurent Barbe le vendredi 22 juillet 2011, 12:43 -

Le rapport Bur sur le dispositif français des agences dans le secteur sanitaire préconise que l'ANESM soit "rapprochée" de la Haute Autorité de Santé. [Rapport Bur- Assemblée Nationale](#) Même s'il ne s'agit que d'une proposition, sa formulation montre à quel point l'Agence n'est perçue que sur son volet médico-social, lui même de plus en plus aspiré dans le sillage du sanitaire. Quant à la place du social dans ces évolutions, on s'interroge...

Pour mémoire : On distingue sur le plan institutionnel **le médico-social** : - secteur des personnes âgées (domicile et hébergement) - personnes handicapées (enfants et adultes) et **le social**: inclusion /insertion - protection de l'enfance.

Concernant l'ANESM, le rapport est plus que synthétique. Cela ne surprend pas quand on voit les effectifs des différentes agences examinées au sein desquelles l'ANESM fait figure de petit poucet.

Le rapport évoque l'agence essentiellement dans les perspectives avec un propos très concis. Il dit en substance que "la spécificité de l'évaluation des établissements sociaux ne peut en effet justifier à elle seule l'autonomie de cette agence. Son rapprochement avec la Haute Autorité a d'autant plus de sens qu'au niveau territorial, les agences régionales de santé sont en charge de la meilleure coordination entre les établissements de santé et le secteur médico-social. Cette agence constituée en groupement d'intérêt public pour dix années reconductibles pourrait donc, à la fin de son mandat, **confier ses missions** à la Haute Autorité de santé."

Cela ne surprendra pas, ceux qui avaient constaté à quel point l'action de l'Agence était essentiellement intéressée par le volet médico-social (et surtout du côté des personnes âgées)...et était peu en prise avec les questions du social au sens large. ([texte Michèle Pondaven](#)) Sa dynamique trouverait donc là sa conclusion logique...

Cette proposition, si elle était adoptée, viendrait confirmer un mouvement d'entraînement du médico-social dans le sillage du sanitaire déconstruisant ainsi ce qu'avait réalisé la loi 2002-2 (l'unification du secteur social et médico-social).

Cette évolution est largement problématique si cela suppose que tout le secteur soit pensé à travers le "logiciel" du sanitaire.

Quant à la place du social proprement dit (l'insertion sous ses différentes formes / la protection de l'enfance...), il n'est pas aisé de voir sa place dans évolutions institutionnelles. Peut-on imaginer la Haute Autorité de Santé devenir compétente sur tout le secteur social ?

Quant à tous ceux qui pensent que l'action sociale (comme médico-sociale) a des particularités qui méritaient d'être pensées de manière spécifique, ils en sont réduits à cultiver l'espoir.



Evaluation's blues (4) : Le RSA à la Cour des comptes

Par Laurent Barbe le mardi 19 juillet 2011, 18:49 -

La mise en place du RSA avait été présentée comme devant constituer un progrès majeur à la fois dans le domaine de l'incitation à l'insertion et en matière d'évaluation. La logique d'expérimentation, promue à l'époque par Martin Hirsch, ne manquait pas de promettre des lendemains dans lesquels l'action sociale entrerait enfin dans la rationalité évaluative (on vérifie si ça marche puis on généralise). Ça n'est pas vraiment l'histoire que raconte la Cour des comptes dans un nouveau rapport intéressant à la fois par les questions qu'il aborde et par celles qu'il n'a pas traité.

Une fois de plus la Cour des Comptes ouvre un débat intéressant et nourri d'observations de terrain comme d'analyses plus générales. Après celui sur la sécurité qui a suscité une intéressante et instructive polémique avec le ministre de l'intérieur, voici celui sur l'insertion intitulé " du RMI au RSA : la difficile organisation de l'insertion : Constats et bonnes pratiques". [Rapport RMI RSA.pdf](#)

On y trouve d'abord la confirmation du fait que l'expérimentation à l'origine du RSA n'était pas allée au bout de sa logique avant que le législateur (le gouvernement) ne décide d'accélérer le mouvement pour des raisons évidemment d'ordre politique. Ainsi constate le rapport "dans ces conditions, les évaluations du comité d'évaluation du RSA expérimental n'ont pu être faites sur une durée suffisante, ni sur l'ensemble des sujets nécessaires". Voilà qui est clair.

Un écart qui reste important entre principes et réalités

Ensuite le rapport donne - une fois encore l'occasion - de constater les écarts entre les principes généraux d'une politique et la diversité de ses modes d'application sur le territoire. On le constate tant dans l'analyse des dispositifs mis en place, que dans la variété des taux de contractualisation (de 30 à 70%), de sanction et dans la qualité de l'accompagnement proposé...Il pointe, entre autres, une offre d'insertion peu référée à une analyse des besoins, une difficulté générale qui demeure à évaluer les résultats du dispositif, des difficultés de pilotage et parfois de mobilisation. Il n'y a là, hélas, rien de bien nouveau sous le soleil, sinon la confirmation de la difficulté collective à progresser dans une politique d'insertion dont les difficultés ne sont pas à chercher que chez les bénéficiaires.

Les risques d'une segmentation accrue des publics

Le rapport est également intéressant par le constat qu'il fait en conclusion d'une différence qui s'est parfois accrue dans le traitement différentiel des publics Ainsi, pointe-t-il "L'orientation très structurée des bénéficiaires conduit trop souvent à déterminer sans nuance la nature professionnelle ou sociale du référent. Dès lors, le risque est réel que seuls les bénéficiaires proches de l'emploi y accèdent effectivement parce qu'ils sont suivis par des organismes de placement, et qu'à l'inverse la situation des autres ne se prolonge avec peu d'espoir d'amélioration tant leur classement dans des catégories peut s'avérer déterminant."(p28) Est-il possible d'espérer que ce constat suscitera une réflexion approfondie sur les effets de filiarisation que le dispositif risque d'accroître ?

Une perspective qui aurait pu être élargie

Si ce rapport est passionnant pour comprendre la mécanique institutionnelle et ses difficultés, il est cependant dommage qu'il ne se soit pas intéressé à la parole des bénéficiaires eux mêmes sur le dispositif, ni aux effets éventuels de leur participation aux commissions pluri-disciplinaires qui constituait une vraie innovation du RSA. De ce fait, on reste dans une approche surplombante qui tend à ne considérer le RSA que sous l'angle de l'insertion professionnelle qu'il permet (ou non). Et non sous l'angle plus global de ce que cette politique apporte aux personnes.

De ce point de vue, le choix présenté et assumé dès le début "le rapport est centré sur ce qui constitue aujourd'hui le coeur du RSA et son enjeu fondamental, l'accompagnement de l'insertion" (au sens professionnel du terme) me semble renforcer l'idée qui dit que la valeur de ce dispositif ne tient que dans ses résultats de sortie. Bien sur, on ne peut que souhaiter que les personnes touchant le RSA puissent retrouver un travail et que le dispositif les aide dans ce domaine. Mais cela ne doit pas amener à capituler sur l'idée que ce dispositif a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté, quels que soient par ailleurs ses défauts. Cela aussi mériterait l'intérêt évaluatif, si on ne veut pas que certains démagogues utilisent l'argument des résultats (largement liés à des effets de contexte) pour un durcissement et un assèchement de ce dispositif de solidarité.

L'évaluation disait un auteur de référence doit permettre un débat pluraliste sur la valeur de l'action publique. Il reste du chemin à faire dans ce domaine, si l'on veut sortir d'une approche uniquement fonctionnaliste de ce questions.



Les pauvres abusent (2)

Par Laurent Barbe le lundi 11 juillet 2011, 09:36 -

Une très belle émission sur [France Culture](#) (les pieds sur terre) donne la parole à ceux qui n'ont pu que se sentir profondément blessés par les propos de Laurent Wauquier et les propositions de certains autour du RSA. A méditer par tous ceux qui ne s'intéressent qu'aux abus à moins de 4 chiffres ! Et par ceux qui s'intéressent à une réalité sociale qui ne se résume pas à quelques stéréotypes...

Justice des mineurs : la grande bifurcation ?

Par Laurent Barbe le mercredi 6 juillet 2011, 17:39 -

L'instauration de tribunaux correctionnels pour les 16/18 ans "récidivistes" qui vient d'être votée par le parlement s'inscrit dans une tradition de réforme du droit pénal des enfants auteurs d'infractions (ça serait la 36° !), allant dans un sens essentiellement répressif. Les réactions négatives de la majorité des intervenants du champ professionnel peuvent paraître rituelles et relever d'un jeu de rôles déjà bien rodé. Néanmoins une analyse attentive montre qu'une "grande bifurcation" est bien en cours. Qu'elle soit si peu débattue et commentée en dehors de ces acteurs n'est réjouissant ni pour nos enfants, ni pour notre santé collective ...

Le paysage qui se dessine progressivement sous nos yeux articule un intérêt bien plus centré sur la faute que sur la personne et une perspective prédominante de dissuasion. Celle-ci laisse entendre que c'est de la sévérité de la réponse judiciaire que dépendrait son efficacité, non seulement pour les jeunes concernés mais pour tous par un effet d'exemplarité. Dans ce système de pensée, la distinction entre mineurs et majeurs ne cesse d'être estompée : comparution immédiate, possibilité de bracelet électronique dès 13 ans, tribunal correctionnel dès 16 ans...et elle est

souvent brocardée comme si l'évoquer ne pouvait renvoyer qu'à une faiblesse coupable.

Pourtant, non seulement ce principe de dissuasion n'a jamais fait ses preuves (les pays les plus durs en matière de réponse pénale sont également les plus violents) mais l'expérience de tous ceux qui s'intéressent concrètement aux jeunes montre son effet potentiellement destructeur quand la rapidité, la sévérité de la réponse, et les effets de stigmatisation qu'elle entraîne brisent des trajectoires adolescentes encore largement malléables...

Bien sur, beaucoup de personnes penseront qu'il s'agit là de mesures pour la "minorité" problématique et qu'à ce titre cela peut se justifier. Mais quel parent croit que cela ne pourrait jamais concerner ses propres enfants, comme le rappelle [Dominique Attias](#), avocate spécialisée ? qui imagine que jamais ses enfants ne pourraient être concernés ? qui est sûr qu'il ne tombera jamais dans les pièges qu'il tend ?

Plus largement, cette évolution semble marquer l'avènement d'un rôle de l'Etat centré sur la seule punition des actes et une délégation aux Conseils généraux de tout ce qui serait la part éducative, préventive, sociale...comme le souligne [J.P.Rosenczveig](#) dans une analyse tranchante sur le sujet. La bifurcation qu'instaure et durcit cette vision, entre des jeunes "délinquants" à punir radicalement et des jeunes "victimes" à protéger est pourtant bien fragile comme le montre l'expérience de terrain et l'ensemble des travaux concernant les processus spécifiques de l'adolescence.

Dire cela ne signifie en rien que le fonctionnement actuel soit satisfaisant et que les réponses à apporter n'aient pas à s'adapter à une réalité sociale en évolution . Mais il m'est impossible de penser que nous prenions le chemin d'un progrès dans ce domaine. Je me dis que Jacques Selosse (décédé en 1995), formidable éducateur, enseignant et psychologue qui avait énormément travaillé autour de cette problématique de la délinquance juvénile serait bien triste devant cette évolution régressive, qui ramène le travail à mener avec ces jeunes à l'exercice d'une forme de violence en retour, voire de vengeance...qui ne sera de toutes façons jamais rassasiée.

Dans ce contexte, on est frappés par le contraste entre le manque d'idées pour améliorer significativement la situation des jeunes (qui n'ont jamais mis autant de temps pour accéder à l'autonomie sociale, qui n'ont jamais autant été menacés de déclassement et de marginalisation) et la constance - rapport après rapport - avec laquelle certains cherchent à détricoter une justice des mineurs qui - bien qu'imparfaite - porte une vision dont il n'y a pas à rougir...

C'est ce contraste qui juge le plus ce que nous sommes en train de vivre.



Evaluation's blues (3) : L'évaluation externe : pure réponse à une injonction administrative ?

Par Laurent Barbe le samedi 25 juin 2011, 12:37 -

Décidément le feuilleton de l'évaluation externe continue à produire ses épisodes déprimants. Après [l'ANESM](#) qui souhaite standardiser les évaluations "par voie réglementaire", voilà que l'ARS* Ile de France, dans un compte rendu de réunion, ([Document réunion ARS](#)) donne des indications peu réjouissantes tant pour les établissements médico-sociaux concernés que pour les évaluateurs qui auront bientôt besoin de faire une formation de comptabilité...

- Agence Régionale de Santé dont la compétence concerne à la fois le sanitaire et le médico-social

Le texte instille d'abord un doute plus que sérieux sur la capacité de financement de ces évaluations compte tenu du nombre de structures et des objectifs de maîtrise des dépenses...les deux facteurs conjugués promettant un effet de cisaille de bon aloi. Ainsi le texte indique que les ESMS (établissements et services) devront indiquer très vite à quelle date, ils souhaitent faire leur évaluation, l'ARS n'ayant plus en 2012, les marges de manoeuvre financières utilisées en 2011, tout en affichant un objectif de 44% des évaluations faites en 2013.

Mais le fait que les ESMS indiquent la date prévue suffira-t-il à garantir que l'ARS aura les moyens d'y répondre ? on en doute évidemment. Surtout quand on lit la suite du texte.

Sinon dit-elle : "si le goulot d'étranglement craint à la fin 2014 se confirme (date limite pour les ESMS ouverts avant janvier 2002), il est certain que la démarche se fera dans de mauvaises conditions : **on sera alors dans la pure réponse à une injonction administrative** et plus du tout dans une démarche d'amélioration de la qualité". C'est l'ARS qui le dit !

Pour autant, même si les évaluations se faisaient dans de mauvaises conditions, le texte est clair : ceux qui n'auraient pas fait la démarche, verraient leur autorisation non renouvelée et seraient obligés de repasser par l'appel à projets. La raison administrative passera par là.

En résumé, pour des raisons **purement** administratives on risque de faire des démarches inutiles...et qui n'ont rien à voir avec l'esprit de la loi qui les a décidées. Si cela se confirme (et on voit mal par quel miracle ca ne serait pas le cas), ça serait un vrai cas d'école de parasitisme bureaucratique. Baptiste Cohen s'interroge dans les [ASH](#) de cette semaine sur ce qui sera fait de ces milliers de pages, d'heures de travail et d'euros qui vont être dépensés...la réponse que suggère le texte est claire alors même que même les actions les plus évidemment nécessaires souffrent aujourd'hui des restrictions budgétaires.

Mais la deuxième partie du texte, qui explicite la position de l'ARS n'est pas moins étrange puisque celle-ci indique vouloir utiliser l'évaluation externe :

- pour formater les autorisations en fonction du taux d'activité
- pour avoir des clés de lecture de ce que recouvrent les budgets des établissements

Le texte indique aussi que les actions correctives seraient financées ou non en fonction de la comparaison des coûts de la prestation (convergence budgétaire oblige)... si les marges de manoeuvre le permettent (la précision est utile).

Même si tout cela est présenté avec une logique vertueuse (dégager des orientations stratégiques pour l'ARS - être attentif aux injonctions paradoxales), la lecture du texte manifeste une forme d'instrumentalisation bien loin de l'esprit de la loi et du décret sur l'évaluation externe. Et que dire du rôle et de la responsabilité des évaluateurs externes dans un telle perspective ?

Brr....



Evaluation's blues (2) : Balances, faux témoins et autres indicateurs...

Par Laurent Barbe le dimanche 19 juin 2011, 23:08 -

Le séminaire de la [DREES](#) a permis la présentation d'un travail d'analyse des indicateurs de la LOLF*, réalisé par Jean-René Brunetiere. Cet article passionnant pourrait même être hilarant s'il ne traitait d'enjeux importants. Il propose une galerie de portraits qui vaut le déplacement.
* La [LOLF](#) est la loi qui organise les finances de l'État avec pour objectifs de favoriser "une gestion plus démocratique et plus performante"

Ainsi dans les indicateurs analysés, il repère : les incompréhensibles, les non maîtrisables, les peu significatifs, les inintéressants, les inopérants, les distordus et distordants, les supprimés parce que porteurs d'une évolution qui ne va pas dans le bon sens (l'auteur en repère 6), les absents qui seraient bien utiles comme le taux de surpopulation des prisons que la Justice n'a pas cru bon de retenir.

Quant à ceux qui survivent à l'examen critique (6 sur 32 sans défaut flagrant), ils sont hélas parfois très insignifiants...Ainsi l'indice de satisfaction des usagers du service historique de la défense ne peut pas être contesté techniquement. Toutefois, nous dit l'auteur " il est possible de douter de son utilité majeure pour la défense nationale".

Ce travail mené par un membre du réseau [Pénombré](#) qui offre un espace de réflexions et d'échanges sur l'usage du nombre dans le débat public apporte évidemment des réflexions sur les raisons de ces difficultés. Elles sont de plusieurs natures et tiennent tant au nombre trop restreint de ces indicateurs qu'à leur mode d'élaboration souvent en vase clos. Ce qu'il dit n'a rien de surprenant et un rapport de la Cour des Comptes alertait déjà en 2007 sur la rationalité limitée (comme disent les sociologues) de l'exercice de production des indicateurs réalisé dans le cadre de la LOLF.

Evidemment, dans un domaine de cette complexité, il est difficile de savoir si tout cela ne renvoie qu'à des stratégies d'acteurs (intégrant les indicateurs comme outil tactique) ou à une méthodologique qu'un travail conséquent suffirait à limiter.

En ce qui me concerne, je crois simplement que si les indicateurs sont nécessaires à la pensée de tout phénomène complexe, ils n'ont en rien la légitimité que certains voudraient leur prêter pour clore les débats sur le bien commun. La question centrale me paraît donc moins celle de la qualité des indicateurs que celle de la qualité des débats et de leur franchise. Et sur ce plan, il est vrai que nous ne sommes pas gâtés actuellement.

Pour apporter ma modeste contribution, je proposerais bien la création de deux nouveaux indicateurs sur l'action publique en matière sociale. Tant qu'à faire, je les ai nommés Généraux :

IGBT L'Indicateur Général de Bureaucratization Tatillonne (orienté à la hausse de manière exponentielle, il me semble)

IGQDD L'Indicateur Général de Qualité du Débat Démocratique (j'ai l'impression qu'il est un peu déprimé ces temps-ci).



Evaluation's blues (1)

Par Laurent Barbe le dimanche 12 juin 2011, 19:34 -

La DREES vient de communiquer les actes d'un séminaire consacré aux méthodes d'analyse des politiques publiques. [Séminaire évaluation](#) Le document est d'une grande qualité et il aborde nombre d'aspects de la question sur lesquels je reviendrai bientôt. Pourtant, en le refermant, difficile d'éviter un coup de blues...

...en pensant à quel point l'effort d'intelligence collective de ces démarches d'évaluation semble avoir peu de prise dans le contexte français.

Les exemples récents montrant à quel point l'évolution des politiques publiques est pensée à partir d'autres considérations sont légion :

- orientations des politiques publiques prises globalement et indépendamment de leur impact spécifique sur chaque politique (ex le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite)

- analyse des évolutions mises en place par la [RGPP](#) qui ne tient aucun compte des réalités et s'avère constituer une pure langue de bois brut, bien loin des questions mises en avant dans toute démarche évaluative

- décisions concernant [l'AME](#) (aide médicale d'état) prises rapidement avant la sortie d'un rapport de l'IGAS prenant à contre-pied les idées sur les abus dont le dispositif serait l'objet

- présentation tronquée des effets de la loi handicap ayant entraîné nombre de réactions des [associations](#),
- évaluations qui sont ramenées à n'être qu'un aspect du dialogue de gestion...

Année électorale oblige, comment ne pas noter également les débats de café du commerce, voire les [allégations mensongères](#) que l'on vient d'entendre à propos du RSA ? Tout cela augure mal la qualité du débat à venir sur une politique publique pourtant essentielle pour un très grand nombre de citoyens.

Dans ce contexte, difficile de penser que le développement de l'évaluation pourrait ouvrir une ère glorieuse dans laquelle la réflexion (nuancée et complexe) sur les effets et impacts des politiques pourrait prendre le pas sur les enjeux caricaturés, les effets de communication, le pilotage budgétaire...et autres travers.

Ces observations ne discréditent évidemment pas l'intérêt des démarches évoquées dans le texte qui constituent des voies de progrès évidentes (sur la place des citoyens dans les évaluations, sur la mise en place de dynamiques pluralistes notamment dans les collectivités locales, etc.).

Mais elles m'ont rappelé ce que disait un évaluateur, il y a quelques années dans un colloque ...à savoir qu'évaluer était vraiment un fichu métier, voire un métier impossible tant on ne cessait d'observer le fossé entre évaluation et décision !



Hommage aux morts de la rue

Par Laurent Barbe le samedi 28 mai 2011, 11:07 -

L'association ["les morts de la rue"](#) organise mardi 14 juin à 19 h, place de la Réunion dans le 20^e arrondissement de Paris , une "lecture solennelle" des noms des 253 personnes sans abri dont le collectif a appris le décès de décembre 2010 à mai 2011. Son action mérite elle même un hommage tant elle touche à des questions essentielles.

L'association mène son action dans plusieurs directions. Elle publie régulièrement une liste des morts de la rue, soutient les proches, et interpelle sur les conditions de vie des personnes à la rue. Elle décrit son travail comme suit "Honorer ceux qui ont connu la honte. Faciliter le deuil. Rassembler, quelle que soit l'appartenance religieuse, sociale, culturelle. Lever le déni sur les conditions de la mort souvent prématurée, des personnes de la rue."

Dans une période qui voit les débats publics se polariser sur la mortalité liée à la route, les données publiées par l'association interpellent sur cette cause oubliée. Ainsi évoque l'association, depuis 1998, nous avons appris les décès de 2050 personnes de la rue. Age moyen de ces décès : 47,6 ans. Espérance de vie nationale : 80 ans. Depuis janvier 2003, nous avons accompagné 1573 Morts isolés jusqu'au cimetière parisien de Thiais. Comment ne pas être percutés par ce que cela révèle de l'exclusion sociale, y compris quand la vie ne se termine pas à la rue ?

La lecture de la liste [Liste](#) qu'ils publient est également symptomatique. On y trouve des personnes avec nom, prénom, d'autres avec juste un prénom...et d'autres qui sont juste un homme ou une femme identifiés par le lieu où on les a trouvé. De tous les âges mais souvent bien jeunes pour mourir, ce qui laisse imaginer la vie qu'ils ont du avoir.

L'association a été largement pionnière sur ce thème et j'ai pu dans de nombreuses structures d'hébergement voir l'importance qu'a - pour tous - le fait de ne pas laisser passer ces morts dans le silence...Dans de nombreuses structures, la réflexion s'est maintenant engagée sur ce sujet : comment parler ? accompagner ? rendre signifiant ? tant le décès que le deuil et les sentiments qu'il provoque chez ceux qui restent. Usagers des structures comme professionnels. Car que devenons nous si la mort de certains d'entre nous ne donne pas lieu à ce minimum rituel ?

Plus largement, les débats auxquels j'ai pu participer sur ce thème ont presque toujours mis l'accent sur les besoins d'échanges des personnes accueillies sur les questions existentielles des blessures de la vie, des ruptures, de la solitude, la fragilité, des deuils, de la mémoire. Et cela vient en rupture avec la vision souvent limitative de l'insertion...(on ne dira jamais assez à quel point la pyramide de Maslow donne une vision tronquée des besoins humains !).

Enfin, il est vrai que dans cette période qui voit les budgets des hébergements destinés aux plus faibles largement chahutés au nom de l'efficacité de la dépense publique... l'action menée par cette association nous rappelle à juste titre que ce qui est en jeu touche à des enjeux vitaux pour tous.



Evaluation : dits et non dits de l'ANESM

Par Laurent Barbe le lundi 16 mai 2011, 18:27 -

Le dernier rapport de l'agence dont un extrait est accessible sur son site revient sur un certain nombre de sujets qui ont agité le secteur. Il apporte des précisions et des données intéressantes. Il comporte également quelques impasses qui interrogent dans un contexte affectant puissamment le fonctionnement des structures.

Cet extrait intitulé "l'ANESM : un acteur du dispositif de renouvellement des autorisations" ([RA Anesm](#)) frappe d'abord par son ton modéré et la modestie de sa position affichée qui tranche avec certains textes que nous avons été quelques uns à critiquer.

On observe en passant qu'il situe l'agence comme "un acteur public national du dispositif administratif de décision de renouvellement", ou plus loin "acteur de la ligne opérationnelle administrative". C'est une inflexion dans la manière de se présenter qui mérite d'être notée...et paraît loin de la logique de promotion de la bientraitance qui était mise en avant au démarrage, et de la dynamique de coopération avec le secteur qui avait sous-tendu le choix d'une forme de GIP. Au passage, le fait que l'agence soit presque exclusivement centrée sur le médico-social et peu à jour sur les questions du social apparaît également avec netteté.

Même si les velléités normalisatrices de l'agence semblent un peu retombées, le rapport cède à la mode de l'opposable dont on comprend mal ce qu'elle apporte réellement. Mais après les schémas, les indicateurs opposables, voici une grille SWOT destinée à être rendue opposable pour standardiser la forme des rapports...."par voie réglementaire" (bigre !)

Le texte est intéressant par les précisions qu'il apporte sur différents points : la prise en compte des certifications qualité mises en place par un certain nombre de fédérations qui pourront être intégrées et venir alléger la démarche d'évaluation externe - les règles concernant les cabinets habilités - le calendrier, etc.

Il fournit également des données qui montrent particulièrement que l'évaluation externe est loin d'être engagée de manière massive puisqu'au total seulement 230

mandats ont été réalisés ou étaient en cours en décembre 2010, et seulement 94 si on enlève les services d'aide à domicile. C'est donc un chiffre très faible au regard de la montée en charge que cela supposerait si l'on imagine que le dispositif va fonctionner comme prévu. Certaines régions étaient ainsi à 0 évaluation engagée.

Mais au delà du contenu informatif de ce rapport, on est surtout frappés par l'absence de référence à deux questions pourtant cruciales :

- la première est celle du financement. Dans un contexte de baisse des moyens accordés à des structures (CHRS - CADA), de consignes données aux ARS pour restreindre les marges de manoeuvre ([cf blog Daniel Gacoin](#)) il paraît difficile d'imaginer que les financeurs de cette action vont jouer le jeu d'un surcoût dont la nécessité risque de ne pas leur apparaître. Alors même qu'ils sont parfois amenés à toucher à l'encadrement humain de l'action qui est une dimension fondamentale de la qualité de celle-ci (même si elle n'est pas la seule). Sans compter que les démarches d'évaluation - si elles jouent le jeu d'une parole des parties prenantes - pourraient constituer un espace dans lequel ces contraintes sont débattues.

- la seconde concerne la marge de manoeuvre des autorités qui prononcent les autorisations au regard du contenu des évaluations. Le texte évoque que les autorisations seraient "exclusivement" liées aux évaluations comme dit dans le CASF. Cela laisserait entendre que cet apport est capital voire que les décideurs devraient s'interdire tout autre élément de décision. Peut-on imaginer qu'ils soient ainsi contraints par l'avis des évaluateurs ? La réponse paraît évidemment négative mais il est frappant que le texte soit si peu explicite sur ce point pourtant crucial quant aux enjeux mêmes de ces démarches. En réalité, le risque me semble plutôt être que le renouvellement de l'autorisation ne soit considérée que comme une opération purement administrative...sauf dans quelques cas limites.

Pour finir, la lecture laisse une impression bizarre qui n'est pas loin de celle ressentie à la lecture du dernier rapport RGPP, à savoir celle d'un monde bien loin de celui que nous fréquentons au quotidien. Le notre est peuplé de financeurs qui ne savent pas comment faire pour tenir leurs enveloppes, de CPOM "de crise", de regroupements, de restrictions, de craintes sur l'avenir proche, de réformes qui s'empilent, et dont la logique est difficile à cerner quand elle ne paraît pas discutable...



Les pauvres abusent !

Par Laurent Barbe le lundi 9 mai 2011, 19:09 -

Sondage express : Pour vous le [cancer](#) principal de la société française est : le chômage ? les inégalités ? la bulle financière ? le cumul des mandats ? les niches ou le bouclier fiscal ? le revenu des banquiers ? la cupidité de certains ?

le revenu de ceux qui touchent le RSA ? l'impudeur de certains de nos élus ? la prise en otage des plus faibles dans une perspective électorale de bas étage ?

PS. Pour ceux qui souhaitent des éléments de réfutation des arguments hyper-classiques sur l'assistanat, un article de Mathieu Magnaudeix ["la France un pays d'assistés ?"](#) fait un point intéressant.



Le logement d'abord : changement véritable ou trompe l'oeil ?

Par Laurent Barbe le jeudi 28 avril 2011, 12:38 -

Dans le cadre de la refondation du dispositif d'hébergement, le gouvernement affiche la volonté de progresser dans une logique de "logement d'abord", dans laquelle l'accès au logement devrait plus constituer le point de départ du travail d'insertion que son arrivée. Celle-ci présente de nombreux intérêts qui paraissent peu contestables. Pour autant, le contexte dans lequel s'inscrit cette volonté laisse planer un doute sur les progrès qu'on peut attendre d'une telle perspective.

Débat et controverses

Un débat tout à fait intéressant a ainsi été engagé, notamment entre le Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement et les associations concernées dont la [FNARS](#) qui met en ligne certains des éléments du débat.

On y retrouve les ingrédients dorénavant classiques des débats et controverses à la française. Du côté du gouvernement, on trouve l'évocation d'expériences mises en place dans un certain nombre d'autres pays, la volonté de répondre aux limites et défauts d'un système qui paraît à la fois coûteux et insuffisamment efficace. L'argumentaire, il faut le dire, ne manque pas d'éléments plutôt convaincants en tout cas sur les enjeux potentiels d'une telle évolution. Du côté des associations, on observe une position un peu inconfortable liée à un accord global sur l'objectif, à un doute sérieux sur les moyens nécessaires, notamment en période de RGPP et à des craintes concernant l'impact potentiel d'un tel changement de cap sur les dispositifs actuels. Il y a bien sûr dans ces débats complexes, une part de stratégie institutionnelle qu'il n'est pas toujours difficile de décrypter. Il reste que le débat est utile si l'on veut que les efforts importants réalisés dans ce domaine portent plus de fruits.

Des conditions à débattre

Sur le fond, cette orientation, cherchant à rompre avec l'idée que le logement serait la "cerise sur le gâteau" d'un travail d'insertion, peut constituer un vrai progrès permettant notamment de limiter les effets à la fois psychologiques et de marquage négatif que constitue le passage par le dispositif d'hébergement pour un certain nombre de personnes. Et les expériences montrent qu'un accès rapide au logement est possible et intéressant, y compris pour des personnes en grande difficulté personnelle. Il faut entendre ce que ces arguments amènent à questionner du fonctionnement actuel et aussi de certaines pratiques professionnelles.

Pour autant, l'expérience d'accompagnement d'un certain nombre de structures et d'acteurs sur ces thèmes, rend prudent au regard de l'évidence proche de la tautologie de cette idée (proposer un logement aux gens qui n'en n'ont pas...mais c'est bien sûr !) si l'on ne prend pas en compte les conditions multiples que cela suppose. Ainsi pouvoir proposer un logement à une personne qui en a été exclue par différents processus suppose un grand nombre d'ingrédients. A commencer par du temps pour que les questions administratives soient réglées, qu'une confiance minimale soit établie entre tous les protagonistes de l'opération (bailleurs compris). Cela suppose surtout un dispositif de solvabilisation et de responsabilité complexe à mettre en place et à développer : qui paie ? qui assure ? qui garantit le paiement ? qui est garant du logement et de tous les frais afférents ? quid des dettes locatives de ceux qui ont fait l'objet d'expulsion ? qui arbitre ? . Cela

suppose enfin qu'une offre suffisante existe, soit mobilisable à des tarifs acceptables et que ceux qui peuvent en décider "jouent le jeu"...y compris au risque de la réprobation sociale que peut toujours susciter le fait de loger des personnes considérées comme en difficulté. Le texte du délégué lui même évoque ainsi un certain nombre de conditions qui restent complexes à réunir compte tenu de la répartition des responsabilités en matière de logement et comme ne cessent de le montrer les travaux récents sur la question du logement social.

Un contexte qui fragilise

Sur un autre plan, on peut s'interroger sur la cohérence de cette volonté au regard de la politique générale menée autour des questions du logement, dont la Fondation Abbé Pierre critique de manière très directe les options et effets, évoquant même "une politique injuste fondée sur des postulats erronés".[FAP_synthe_se_mal_logement.pdf](#)

Alors, dans le contexte de la situation sociale actuelle, des impératifs posés dans le cadre [RGPP](#), du manque de transparence de l'évaluation dans ce domaine, il est facile de comprendre les réticences de nombre d'associations qui craignent que cette orientation ne revienne simplement à diminuer l'enveloppe de l'hébergement au profit de "solutions logement" considérées comme moins coûteuses....

Or s'il est une condition de réussite sur laquelle il y a peu de doutes, c'est l'accompagnement des personnes. Ainsi, le jury de la Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, dont le texte fait référence considère qu'il s'agit du facteur le plus important dans la promotion d'une réintégration durable des personnes qui ont été sans-abri. C'est essentiel si l'on veut limiter les processus de mise en échec qu'on connaît bien dans ce domaine, et c'est très probablement sur ce point que se jouera la réussite (ou l'échec) de cette évolution possible du dispositif français.

Quoiqu'il en soit, cette démarche s'inscrit, je ne cesse de le constater, dans une période de doute tant sur la volonté politique que sur la parole qui porte ces orientations. Cela ne constitue pas le contexte le plus favorable pour progresser dans ce domaine, pourtant fondamental. Car s'il est un point qui peut être consensuel, c'est bien l'importance du logement et les effets de sa privation. Les craintes exprimées, pas plus que les difficultés n'enlèvent à la pertinence potentielle de l'orientation envisagée et il serait regrettable qu'elles amènent à jeter le bébé avec l'eau du bain. Et à opter pour un statu quo pourtant bien insatisfaisant plutôt que pour l'exploration de nouvelles pistes de réponses à des difficultés dont les enjeux sont considérables tant pour les personnes que pour la cohésion nationale.



Le ciel commence à ras de terre

Par Laurent Barbe le mercredi 13 avril 2011, 09:52 -

Parfois, c'est dans les petites choses que commence l'essentiel comme le suggère le poète qui me prête ce titre (Bernard Noël). Le document de [l'ANAP](#) sur les textures modifiées dans les repas des établissements de santé et médico-sociaux est bien intéressant. Il propose à la fois des réflexions variées sur l'alimentation des personnes et même des recettes venant du terrain...

Son intérêt premier est d'abord de faire vivre une question qui est loin d'être mineure pour tous ceux qui vivent dans ces structures. Il le fait en y mêlant des considérations sur les difficultés multiples d'alimentation des personnes, la fierté des cuisiniers, l'attention des aides soignantes à la question, la psychologie de l'alimentation, des considérations économiques et de gestion des risques et des questions de métier... En cela il constitue un reflet fidèle de l'époque qui est intéressant pour ceux qui, comme moi, sont loin des cuisines.

Nous vivons une époque dans laquelle on ne peut plus servir de gâteau des mamans dans une structure (malgré une mortalité liée à cette cause qui est restée à un niveau en dessous de la mer) - dans laquelle certains foyers pour adolescents ne consomment plus que de la nourriture fournie par un des deux groupes qui se partagent le marché de la restauration collective... Et normalement il faudrait même leur interdire l'accès au frigo pour cause de traçabilité. Alors, dans ce contexte, c'est intéressant de voir des considérations autres que sécuritaires être présentes dans un document officiel.

Bien sur, on n'y trouve pas d'appel frontal à la résistance. L'ANAP est une institution sérieuse. Alors je m'y colle : servez des gâteaux des mamans, n'achetez pas tout dans les chaînes agro-alimentaires, mangez des produits venant de vos jardins sans contrôle vétérinaire. Ne laissez pas les lobbys agro-alimentaires et de la sécurité dicter le moindre de nos actes. Vivez dangereusement !



Maladie d'Alzheimer : ne pas oublier la créativité

Par Laurent Barbe le lundi 4 avril 2011, 12:41 -

La maladie d'Alzheimer suscite à la fois des blagues peu variées quand elle est vue de loin et un sentiment d'effroi quand on s'en approche. Pourtant, dans le travail qui est mené avec les malades et leurs familles, il s'élabore des questions essentielles et on peut y observer une créativité enrichissante sur ce que peut signifier un accompagnement respectueux, quelque soit le niveau de difficulté personnelle.

La confrontation à cette maladie a - de prime abord - un côté assez effrayant puisqu'elle met en scène un processus de quasi disparition de son vivant de la personne qu'on a connu, aimée ou admirée. Contrairement à d'autres domaines médicaux, dans lesquels l'angoisse ressentie peut être conjurée par ce qu'il y a à faire, dans le cadre d'Alzheimer, l'espoir d'une amélioration, autre que dans le domaine d'un "bien vivre" est faible. De même, alors que face à la mort, il existe des ressources culturelles, philosophiques ou religieuses qui permettent de faire face, cette maladie confronte à un inconnu, à une forme pathologique de la vie...qui peut fragiliser lourdement ceux qui y sont confrontés. Et particulièrement les aidants qui sont souvent démunis, épuisés et isolés, comme on peut l'observer dans l'accueil de jour thérapeutique que j'accompagne.

Pourtant, dans ce domaine, s'inventent des pratiques attentives à la personne plus qu'à la maladie, sensibles à la question des liens et de l'identité, de ce qui fait qu'on est partie prenante jusqu'au bout d'une communauté. Comme tant d'autres dans l'action sociale, ce domaine confronte au poids des représentations et des stigmates. Ainsi le diagnostic peut amener une personne à devenir un patient, métamorphose symbolique qui peut virer au cauchemar. Paradoxalement, c'est quand on ne peut plus soigner qu'on redevient profondément attentifs à la personne. Comme le souligne Françoise Héritier dans un guide repères de la Fondation Médéric Alzheimer qui présente un certain nombre d'actions porteuses de "graines d'excellence* : "Désormais, la personne, ses droits, ses choix ses rythmes prennent le pas sur ce mal qu'on ne peut traiter...cette personne est pour toujours l'époux, la mère, le frère, la grand mère...place qu'elle ne peut plus nommer peut-être, mais qui est la sienne et qui sert d'appui à des actes (regarder des photos, chanter une chanson, caresser un chat...) dont le sens n'est pas de durer dans la mémoire mais dans leur effectuation ici et maintenant".

Dans cette action, on peut aussi observer à quel point l'être humain (et sa conscience) reste un mystère. Et à quel point il importe d'être vigilant à ce que l'on dit, à ce que l'on manifeste...même si on ne peut savoir ce que l'autre en perçoit ou en retient vraiment. A ce titre, pour les équipes qui prennent le temps d'une réflexion ne se limitant pas à des procédures, c'est manifestement un domaine qui apprend et approfondit la manière d'accompagner, y compris en refusant l'enfermement (nombre d'actions continuent à tisser un lien avec la collectivité, l'environnement, la famille...).

Et parfois, on se prend à rêver que la qualité d'attention à l'autre développée dans ce secteur diffuse à d'autres secteurs de l'action publique, bien moins vigilants aux processus de stigmatisation, culpabilisation, enfermement. Et ça ne sont pas les derniers rapports du [médiateur de la République](#) ou encore du [contrôleur général des lieux de privation de liberté](#) qui viendront nous contredire sur ce point.

- Fondation Médéric Alzheimer. L'identité retrouvée. Nouveaux liens, nouvelles solidarités pour une autre approche de la maladie d'Alzheimer. Décembre 2010



RGPP au pays des bisounours...

Par Laurent Barbe le dimanche 20 mars 2011, 19:33

Le nouveau rapport d'étape de la Révision Générale des Politiques Publiques, poursuit dans la même veine que le précédent. Au risque de déconsidérer toutes les démarches en cours dans l'action publique de l'Etat, il présente un monde de l'action publique qui paraît vraiment loin de celui que nous, simples mortels, fréquentons au quotidien.

Comme dans le [précédent](#), la conclusion du ministre du budget qui préface le texte est évidemment positive et sans état d'âme : "des agents moins nombreux mais mieux payés, un service de meilleure qualité au moindre coût, des services publics adaptés aux besoins des usagers. Autant d'objectifs que nous nous étions fixés. Nous sommes en passe de les atteindre". ([lien](#))

Bien sur, on comprend que c'est de la communication institutionnelle et politique et il est dans l'ordre des choses que le porte parole du gouvernement tire cette conclusion sans trop s'attarder sur ce qui pourrait nuancer cette appréciation laudative.

Un réel obéissant

Mais dans un texte pourtant long (199 pages) qui se veut la résultante d'une démarche présentée comme à la fois rigoureuse, transparente, rationnelle, on cherche en vain la moindre mention qui pourrait suggérer la difficulté de l'exercice de l'action publique dans le contexte actuel. Si des difficultés sont évoquées, ce sont celles d'avant les démarches engagées...ou celles qui expliquent les démarches qui vont démarrer.

Même en cherchant bien, impossible de trouver le moindre exemple qui pourrait témoigner que des actions mises en place peinent à atteindre leurs objectifs, qu'elles aient pu produire des effets non désirés...Ou encore qu'il pourrait y avoir des tensions (par exemple entre réduction budgétaire et augmentation de la qualité du service rendu pour prendre la principale) qui n'auraient pas trouvé de résolution satisfaisante. Ou encore que les simplifications organisationnelles aient pu ajouter de la complexité. Voire que certaines stratégies d'acteurs puissent rendre difficile la mise en place des changements de grande ampleur qui sont évoqués. Sans même parler du moral des troupes qui n'est jamais évoqué.

La partie consacrée à la justice illustre bien le sentiment bizarre que l'on ressent à la lecture du texte. On n'y trouve rien (mais alors rien de rien) de ce que révélait l'Inspection Générale des Services Judiciaires à propos de la situation nantaise (cf rapport). Aucune mention non plus de ce qui a fondé le mouvement des magistrats dans une période pourtant bien récente. Rien qui puisse rappeler ce que présentaient récemment les ASH sur la situation des juges des enfants. Non. Tout fonctionne, tout progresse, tout est en main.

Et c'est le cas dans tous les domaines. Inutile de s'appesantir sur la question des solidarités et de l'action sociale, rudement mises à l'épreuve par la crise, mais qui

ne sont pas traitées dans le texte uniquement centré sur la mécanique institutionnelle. Dans le domaine sanitaire, c'est intéressant "une réelle démocratie sanitaire, à travers les conseils de surveillance, les commissions de coordination, et plus encore, les conférences régionales de la santé et de l'autonomie, a été mise en place dès l'été 2010. Les politiques nationales de santé sont adaptées aux situations et besoins de chaque région". Voilà une bonne chose de faite !

Alors on se demande si l'action publique de l'Etat serait le seul domaine dans lequel le réel (pourtant contrariant comme chacun l'apprend très tôt dans la vie) serait obéissant, suivrait le plan, sans ambiguïté, sans tensions, pratiquement même sans délai. L'autre hypothèse serait que cette action s'exerce dans une fracture de l'Espace Temps, expliquant comme dans la physique quantique, que ce qui existe à un niveau de la réalité ne suive pas les mêmes règles qu'à un autre.

Mais que faisaient-ils donc avant ?

En lisant le texte, je me dis que la raison de tout ce succès tient peut-être dans le fait que tout le monde est (serait) revenu à son "coeur de métier". Car les occurrences de cette expression dans le texte sont nombreuses et concernent : la Justice, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les forces de sécurité, l'INPI, l'administration centrale, la direction du pôle santé, l'ASP, la DCS, la politique de la Ville, la direction générale de l'Armement, les unités opérationnelles de la Défense, le ministère des sports...et l'Etat (tout entier). Peut être est-ce la martingale, le sirop typhon, la clé magique qui explique tout ?

Alors passée l'impression étrange que donne la première lecture, cette langue de bois, brut de chez brut, irrite. Elle rend presque impossible de s'intéresser au fond du sujet et à l'ensemble des initiatives présentées, alors même qu'elles concernent des questions essentielles pour nous tous. C'est d'autant plus regrettable que nombre des initiatives ou démarches présentées peuvent paraître fondées, légitimes, intelligentes, toucher à des enjeux importants..et mériter d'être débattues. Mais la tentation de tout rejeter en bloc me saisit. Car sans attendre dans ces domaines complexes une objectivité qui n'existe pas, serait-il inimaginable qu'on nous parle comme à des citoyens responsables ?



Moi aussi, je veux faire un rapport !

Par Laurent Barbe le dimanche 13 mars 2011, 13:23

Est ce qu'on a raté sa vie si à 50 ans, on ne s'est pas vu confier de Rapport Officiel sur un Sujet de Société ? Je le crains. La thématique de la délinquance juvénile paraît un créneau porteur puisque voici monsieur Bénisti qui récidive sur le thème. Son rapport pose deux questions importantes : quelqu'un l'a-t-il lu ? quelqu'un l'a-t-il relu ? Au delà du rire qu'il suscite par sa vacuité, il s'inscrit dans une actualité qui donne plutôt envie de pleurer.

Fracture orthographique

Pour commencer, trouver autant de fautes dans un rapport officiel au premier ministre, disponible sur le site de la Documentation Française, laisse pantois. [Pour accéder au rapport](#)

Cela commence dès la 6^e ligne de l'introduction : - Le XXI^e siècle se caractérise par un certain nombre de fractures... qui ont nourri (p14) - véritables ghettos dans lesquels sont concentrés des familles (p 14) - Elles ne sont pas parvenues à juguler le malaise de la populations (p 14) - les systèmes de péréquation entre villes tels qu'ils existent au travers de la Dotation de Solidarité Urbaine **son** peu efficient (p 37) - les professionnels ont maintenant développé des synergies basées sur la confiance qui **leurs** ont fait ressentir une amélioration (p25)

Même la phrase de conclusion n'y échappe pas... « Car ils permettraient aux maires de pouvoir s'appuyer sur d'autres expériences ou expérimentations pour développer **ses** propres outils de prévention ». (p155)

On s'interroge sur les raisons d'une telle hécatombe, qui vaudrait à tout étudiant une mention cinglante....de type « relisez vous ». Peut-être est-ce juste un dégât collatéral de la RGPP, qui aurait supprimé les postes de correcteurs à la DF ?

Passons sur toutes les formules creuses, toutes faites, parfois absurdes qui supposeraient bien plus qu'une chronique.

Un profond fond

Car le fond (si l'on peut parler ainsi) est lui aussi assez « phénoménal ». Résumons, si c'est possible, le monde qu'il nous propose. La politique en question y serait fondée sur « des données incontestables et incontestées, globales et transversales, inscrites dans la durée et fondées sur des bases méthodologies partagées, identiques et constantes, et non sur des données empiriques qui donnent lieu à débat et à contestation permanente. » P 57. La politique prioritaire de prévention de la délinquance globale et transversale de grande ampleur qu'il appelle de ses vœux « pourrait se concrétiser, notamment par une **refonte totale** des textes normatifs existants et l'aménagement de passerelles entre chacun. » p38 La « philosophie » proposée consisterait dans le fait de « **tout** mettre en oeuvre afin d'éviter **tout** passage à un acte délinquant. Cela nécessite une mobilisation **totale** des adultes et des professionnels qui entoure l'enfant et le jeune. Cela nécessite aussi la mise en

place d'une politique qui puisse agir par des dispositifs adaptés et adaptables (comment n'y avait-on pas pensé avant !). Il faudrait pour cela « mobiliser l'ensemble des professionnels dès les premiers signalements de mal-être, de changements comportementaux ou de troubles, autour de mesures d'assistance éducatives. Action à conduire dans le cadre des CLSPD et des nouvelles stratégies territoriales de sécurité et de prévention. »

Rire et pleurer Tout cela pourrait juste donner envie de réclamer une ristourne sur nos impôts ! Mais la récidive de Monsieur Bénisti s'inscrit dans un courant de pensée bien inquiétant. Ainsi cette semaine, le Conseil Constitutionnel a censuré sévèrement la loi LOPSSI 2 (notamment l'extension du dispositif de peines-planchers au moins de 18 ans non réitérants - la comparution immédiate des mineurs).

[Site](#)

[JP](#)

[Rosencsveig](#)

Alors forcément, on se sent partagé. On est à la fois rassurés que soit mis le holà à une attaque frontale contre les principes centraux de la justice des mineurs et atterrés de la pensée sous-jacente aux propositions législatives qui viennent d'être bloquées. Car elle est contraire à tout ce qu'apprend l'expérience des acteurs du terrain. Elle s'inscrit dans un populisme pénal, bien moins intéressé par le fond de la question que par des effets d'affichage, dont les finalités n'échappent à personne.



L'évaluateur évalué...

Par Laurent Barbe le mercredi 2 mars 2011, 21:01 -

Michèle Pondaven, responsable de projet évaluation à l'ANESM jusqu'en décembre 2010, propose une réflexion riche et critique sur la stratégie et le fonctionnement de l'Agence. Elle alimente un débat que je trouve important à partir d'un matériau riche et jusque là peu accessible.

Introduction à un questionnaire évaluatif sur le fonctionnement de l'ANESM : de quoi le turn-over est-il le symptôme ? Les cahiers de l'ACTIF - N° 414- 415 www.actif-online.com

En préalable, il faut préciser que la situation de l'auteure qui a démissionné de l'Agence, rend difficile de dire s'il s'agit d'une évaluation interne ou externe ! Plaisanterie mise à part, son texte explicite le champ de tensions dans lequel est prise l'action d'une Agence récente dans un paysage institutionnel en mutation. Il pointe ce qu'elle considère comme les faiblesses de la stratégie menée, trop liée à l'agenda politique et insuffisamment connectée à un certain nombre d'enjeux et d'acteurs. Sur tous ces points, elle amène des informations et des réflexions nuancées et qui donnent à penser.

Une partie de son analyse fait ainsi écho aux préoccupations que j'ai pu exprimer ainsi que d'autres collègues (Jacques Papay, Daniel Gacoin et Bertrand Dubreuil) quand elle dit : "aucune autre source de légitimité (que les injonctions normatives) n'a été investie par l'agence : la formation, la diffusion et la capitalisation des connaissances, la recherche-action, la recherche...". Dans le même sens, comment ne pas regretter que l'Agence n'aie rien fait pour guider les ESMS dans leur rôle de sélection des évaluateurs ? Cela serait plus efficace que la seule perspective d'un contrôle a posteriori. [La théorie des mauvais.](#)

Les informations apportées sont plus problématiques quand elle pointe une série de dysfonctionnements internes, une rotation du personnel plus qu'importante mais déniée et d'autres choses encore. Notamment le fait que "cet univers produise une identité au travail souffrante et un sentiment de perte d'ambition, d'éthique". Certes le dicton évoque que le cordonnier est le plus mal chaussé...mais on ne peut s'en satisfaire quand il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public dont l'objet est "de développer, à travers la promotion des pratiques d'évaluation, une culture de la bienveillance au sein des établissements et services" comme le dit la première phrase de son site.

Ce qui est dit sur le mode de fonctionnement interne ne me surprend cependant pas quand je constate en quels termes le directeur de l'Agence a répondu dans les ASH au débat que Jacques Papay et moi avons souhaité ouvrir. Parfois la forme juge le fond.

En tout cas, je remercie Michèle de nous prouver qu'une réflexion évaluative (même réalisée dans un contexte difficile) peut servir à ouvrir (et non clore) le débat démocratique sur la valeur d'une action, selon la belle formule qu'avait utilisé Patrick Viveret pour initier la réflexion sur l'évaluation des politiques publiques.



La théorie des mauvais...

Par Laurent Barbe le mardi 15 février 2011, 18:12 -

J'ai signé avec Jacques Papay une tribune dans les ASH qui souhaite questionner et mettre en débat les orientations récentes de l'ANESM dont j'ai le sentiment - partagé avec de nombreux acteurs du secteur - qu'elles constituent une impasse. Il est évidemment difficile de savoir si une initiative de ce type a une chance d'infléchir la dynamique en cours. Notamment parce qu'elle est fondée sur une tendance répandue à vouloir penser le dispositif d'évaluation à partir d'une perspective soupçonneuse...

[tribune ASH](#)

Pour résumer ce que j'ai pu lire et entendre dans de nombreux argumentaires sur le sujet, ce qui validerait fondamentalement la nécessité d'une dynamique de contrôle accentuée tient dans une logique plutôt simple : il y a de mauvais établissements et services sociaux et médico-sociaux / l'évaluation doit les débusquer et les faire évoluer. Dans le système mis en place par la loi 2002-2, ils vont choisir de mauvais évaluateurs / pour de mauvaises raisons. Il en découle la nécessité d'un contrôle en cascade incluant renforcement de la prescription normative, détermination fermée des contenus de l'évaluation, des contrats, contrôle des évaluateurs, des rapports... Dans cette perspective tout cela est logique.

Le soupçon doit-il prendre toute la place ? S'il y a évidemment une part de réalité ou de probabilité dans ces énoncés, est-il raisonnable que ces prémisses guident toute la construction évaluative en cours ? Est-il souhaitable que tous les établissements et services qui vont devoir procéder à des démarches d'évaluation dans les années à venir, soient contraints par cette vision soupçonneuse ? Est-il efficace que tout l'argent et l'énergie qui vont être mobilisés le soient avec comme horizon principal d'empêcher les "mauvais" (établissements / évaluateurs) de sévir ? Je ne le pense vraiment pas.

La confusion entre évaluation et contrôle
D'abord, parce que cela amène à confondre largement évaluation et contrôle, même s'il y a bien sur certains liens entre les deux. Mais ces deux formes d'intervention ont des légitimités, des modes opératoires différents et une

complémentarité à jouer pour faire évoluer les dispositifs (1). Ainsi, face à des établissements qui dérivent, le contrôle est légitime et nécessaire. On ne peut pas le remplacer par l'évaluation qui, traitant de questions plus larges et complexes, n'est pas la mieux placée pour débusquer des pratiques illégitimes. Et cela particulièrement dans une configuration où elle est commanditée par la structure elle-même.

L'évaluation est utile quand elle permet de confronter le fonctionnement aux missions, de donner la parole aux différentes parties prenantes de l'action, d'ouvrir une structure à un regard tiers qui est aussi porteur d'exigences collectives en évolution. Bref quand elle enclenche une dynamique vertueuse et exigeante dans laquelle on ne se contente pas du déclaratif pour examiner l'action mise en œuvre. Mais pour que cela fonctionne, il faut pouvoir mobiliser les équipes qui perçoivent vite quand les démarches ne sont que des formes déguisées d'un contrôle qu'il est facile de maintenir à distance des pratiques réelles. Et elles sont à juste titre rétives quand elles ont le sentiment que tout leur travail est ramené à une toise simpliste. Quid dans les évaluations contraintes de la réflexion sur les innovations, la créativité, les tensions du métier ? Quelle place dans ces démarches pour l'expertise, qui, quoiqu'en pensent certains et sans la mythifier, existe chez les professionnels et les structures ?

Une autre voie est possible. La loi 2002-2, portée par une large concertation s'était inscrite dans cette voie. Le décret sur l'évaluation aussi, même si l'on peut trouver dans celui-ci des tendances différentes entre les affirmations très fortes du chapitre sur les finalités...et des énoncés plus normatifs. J'invite le lecteur à regarder lui-même en détail. [Eval.Externe\(Décret\)](#) Même s'ils autorisent des lectures variables, ces textes portent une vision du progrès mixant énoncés normatifs attentifs aux usagers et processus collectifs de travail...qui me paraît bien plus porteuse que la vision "descendante" qui semble inexorablement s'imposer.

Changer de cap, supposerait donc de partir plutôt du principe que dans leur grande majorité, les établissements fonctionnent de manière convenable et sont capables de jouer le jeu du progrès. Ça n'est pas plus déraisonnable que le point de vue inverse (2). Au passage, cela reviendrait à faire comme on le préconise dans toutes les formes de l'action sociale (ne pas partir des difficultés mais des ressources des personnes, s'appuyer plutôt sur ce qui est sain, ne pas se situer dans une logique descendante mais accompagner...)

Pour conclure, je ne peux résister à l'envie de citer un professeur de management qui nous dit dans la dernière publication de l'ENA à partir de l'exemple québécois (3) :

Les sciences de l'organisation nous aident à comprendre les qualités potentielles des systèmes multi-organisationnels. Elles nous suggèrent que l'organisation structurée comme une machine hiérarchisée, formalisée, planifiée et pilotée à distance par des indicateurs superficiels est relativement mal outillée pour faire face aux problèmes changeants, variables, peu connus et difficiles à analyser, marqués par l'incertitude, non uniformes, flous, complexes, faiblement structurés (« ill-structured » selon l'expression de Simon) , ambigus voire « pernicieux » comme ceux qui caractérisent les services humains. Pour composer avec ce type de tâches

et de problèmes, bien des travaux des sciences de l'organisation nous orientent plutôt vers des modèles de gestion et de gouvernance professionnels ou organiques fondés sur le jugement et l'engagement des personnes qui font le travail, l'ajustement mutuel et des relations peu formalisées. Ces modèles minimisent la division entre l'exécution du travail et sa gestion.

Alors le risque des "mauvais" est-il vraiment si grave qu'il ne pourrait se conjurer autrement ? Tous les outils existent pourtant pour le faire : sélection par les établissements eux mêmes - refus par les financeurs des évaluations qui ne seraient pas suffisamment conformes aux règles de l'art - invalidation a posteriori des évaluateurs les plus en dehors des clous.

Est-il possible qu'une bonne idée (l'évaluation) ne se transforme pas en cauchemar bureaucratique, qui gâche l'intérêt de ces démarches et du travail dans ce secteur ? J'ai envie d'y croire....

LB

- (1) On ne peut que renvoyer le lecteur intéressé aux travaux engagés depuis longtemps par la Société Française d'Évaluation sur ce thème. www.sfe.fr
- (2) On lira avec intérêt à ce propos : La vie en établissement d'hébergement pour personnes âgées du point de vue des résidents et de leurs proches. [Dossier Solidarité et Santé n°18 - 2011](#)
- (3) Dupuis Alain et Farinas Luc , « La gouvernance des systèmes multi-organisationnels » L'exemple des services sanitaires et sociaux au Québec, Revue française d'administration publique, 2010/3 n° 135, p. 549-565. DOI : 10.3917/rfap.135.0549. Disponible via le portail [Cairn](#)



Hommage

Par Laurent Barbe le mardi 8 février 2011, 09:12 -

Andrée Chedid est morte hier. Elle fait partie de ces poètes que j'aime, qui aident à chercher, à ne pas renoncer, à voir aussi la beauté du monde, malgré tout. Elle venait d'un autre pays, d'une autre génération, mais ses mots peuvent parler à tous.

Je m'émerveille du rêve qui sonde l'avenir,
Des soifs que rien ne désaltère.
Que nous soyons chasseurs et gibiers à la fois,
Gladiateurs d'infini et captifs d'un mirage.
Les dés étant formels et la mort souveraine,
Je m'émerveille de croire en notre saison.

Extrait de "Textes pour un poème"



Les jeunes au Sénat !

Par Laurent Barbe le lundi 31 janvier 2011, 15:16 -

Pour nourrir une évaluation que nous menons autour de la question du décrochage scolaire, j'ai assisté il y a quelques jours au Sénat à un débat "prospectif" autour de l'avenir des collèges dans les quartiers sensibles, réunissant des politiques, des acteurs de terrain, des chercheurs, des personnalités. De ce type de moments, on retient souvent un mélange d'impressions concrètes et de grandes idées...ici je suis ressorti plein de questions tant concernant l'avenir de notre jeunesse, que la capacité même à en penser quelque chose de pertinent...
<http://blogs.senat.fr/annees-college/>

Au démarrage, s'impose surtout la solennité du bâtiment ajoutée à ce qu'il représente dans l'ordre républicain. C'est assez impressionnant surtout quand on est plutôt habitué à arpenter les lieux de la question sociale. Les débats sont filmés

et retransmis en direct sur la chaîne parlementaire. Et puis il y a la proximité avec des personnalités dont le visage nous est familier. Certaines qu'on apprécie plutôt, d'autres moins. Dans une pensée furtive, on regrette que l'un d'entre eux n'ait évidemment pas lu les appréciations moqueuses de ce blog sur sa prose récente (écrite au Nom de la République).

Une fois accoutumé, on se laisse prendre dans le débat, qui emprunte les formes classiques du genre. Et on est aspiré par un grand tourbillon qui nous projette de la mondialisation, de l'évolution civilisationnelle à des considérations beaucoup plus terre à terre sur les collégiens, leurs préoccupations, leurs difficultés, les actions mises en place par les uns ou les autres. En passant aussi par les anecdotes piquantes, parfois très questionnantes (l'histoire du professeur qui fait visiter l'ANPE à ses élèves). Et puis retour à des considérations plus globales...

Sur le fond on perçoit bien une différence de climat de pensée entre ceux qui développent une vision plutôt optimiste ou vitaliste de la jeunesse, qui est dynamique, créative, et dont la révolte porte du neuf. Et ceux qui se situent sur un volet plus négatif soit versant réactionnaire soit versant dépressif. Il est vrai que la succession des interventions qui évoquent le chômage, la relégation, la lutte entre la culture et le marketing, la situation des filles dans certains quartiers...rendent la tâche difficile à l'optimisme auquel je souscris par décision.

Et si le débat est parfois polarisé par la question des jeunes d'origine étrangère, on revient vite à l'observation que le chômage (dont le nouveau chiffre de 4 millions nous est parvenu le matin même) constitue un vrai "plafond de verre" et une hypothèque majeure pour l'ensemble de la jeunesse et pour toute considération possible de l'avenir.

Bien sûr, les actions évoquées montrent que la créativité et l'enthousiasme restent présentes et les pistes à explorer sont nombreuses dans tous les domaines. On glane ça et là des pensées dont on pressent qu'elles peuvent être nourissantes. Mais il est difficile de ne pas penser en même temps que des expérimentations si intéressantes qu'elles soient, ne suffisent pas à construire une politique cohérente surtout sur le long terme. Et on s'étonne que personne n'évoque l'écart qui apparaît ça et là entre les propositions qui paraissent s'imposer (investir dans l'éducation, travailler avec des familles plus démunies que démissionnaires...) et certaines des orientations et décisions récentes (suppression de postes dans l'Éducation Nationale dans le cadre RGPP, suppression des allocations, etc) d'ailleurs portées par les groupes politiques de nombre des participants au débat. Mais le débat est peu polémique et politisé. C'est à la fois reposant par rapport à certains débats "à la française", et un peu bizarre.

Quant à savoir si on peut penser l'avenir...la question reste ouverte. Le distinguo proposé au départ entre le temps consacré à l'état des lieux et le temps consacré aux perspectives est transgressé en permanence. Tout le monde convient que la généralisation d'internet constitue un paramètre essentiel d'un certain nombre de transformations. Les paramètres évoqués dans la réflexion sont trop nombreux et imbriqués pour que les quelques scénarios posés (ghetto, statu quo, populaire géré, normalisation, boboisation, boboisation mixée...) paraissent vraiment éclairants pour les décisions à prendre.

Au total, le débat - plutôt riche du fait de la diversité des intervenants - n'apporte pas de perspectives très claires, ce qui n'est pas très étonnant. Mais, il reste qu'une démarche (dont il faudra attendre les conclusions) qui va au contact des jeunes (comme la sénatrice Keller l'a fait) apparaît intéressante quand elle brise certains tabous (la proposition faite d'un manuel sur l'histoire commune de la France et de l'Afrique) et complexifie la perception qu'on peut avoir des quartiers et de leurs dynamiques.

Elle rappelle surtout que, même s'il est difficile de penser l'avenir de la jeunesse, il est plus qu'urgent de s'en préoccuper.



ANESM cherche contrôleurs avec esprit critique élevé...

Par Laurent Barbe le mercredi 12 janvier 2011, 09:13 -

L'ANESM ne cesse décidément de nous surprendre. En période de crise et de tension sur les budgets sociaux, voilà au moins un organisme qui embauche ! Sept embauches sont prévues, à la fois pour contrôler les cabinets habilités, mais aussi pour pallier au turn-over symptomatique de ses salariés les plus expérimentés. La lecture de l'offre est instructive quant à l'esprit qui semble régner sur les lieux.

Ainsi, dans les 7 embauches prévues, 5 sont prévues dans des fonctions de contrôle : deux juristes et trois contrôleurs des organismes habilités (en CDD). Bien que les évaluations réalisées ne dépassent pas à ce jour quelques dizaines, ces contrôleurs seront chargés :

- d'analyser l'organisation et les procédures des organismes concernés
- de tester l'effectivité et l'efficacité des procédures mises en place par les organismes
- de vérifier la correcte exécution de la mission légale par les signataires sur une sélection de mandats (normes d'exercice, déontologie, indépendance, principes méthodologiques, prise en compte des recommandations de l'Anesm, etc.)
- de rédiger les rapports de contrôle sur les organismes
- d'instruire les rapports de contrôle sur les organismes.

Bien évidemment, on comprend la nécessité de ce contrôle, compte tenu de l'habilitation purement administrative des cabinets...[\(Sainte évaluation, priez pour](#)

[nous](#)) La nécessité que soit instaurée une régulation dans ce domaine est évidente. Mais la lecture de la fiche offre quelques surprises.

Le profil :
- une formation **juridique, comptable** ou **financière**, voire IEP, EHESP, grandes écoles ou masters 2 (audit, qualité, stratégie...);
- une expérience/expertise de l'audit acquis en cabinet ou du contrôle en corps d'inspection"

Compétences requises :
- Une expérience acquise dans l'audit d'entités **ayant des titres cotés dans les établissements de crédit**, dans les **entreprises régies par le code des assurances** ou au sein du **Haut Conseil du Commissariat aux comptes** serait appréciée
Une expérience en tant qu'inspecteur des services de l'Etat (IAS, DDCCRF...) constituera un plus."

Résumons :

- la connaissance du secteur et des missions qu'il remplit est parfaitement secondaire. Sa quasi absence dans les CV ainsi dessinés, laisse même penser que cela pourrait constituer un handicap. En revanche, l'expérience de contrôle des entités ayant des titres cotés dans les établissements de crédit (?) à laquelle nous n'aurions pas pensé s'impose à l'évidence !

- le décret concernant l'évaluation externe précise que celle-ci ne constitue ni un contrôle des normes, ni une accréditation. Cela situe cette évaluation réalisée par les cabinets comme un des éléments permettant aux financeurs de prendre leur décision de renouvellement d'habilitation. Mais l'ANESM semble bien partie pour faire évoluer la législation et entrainer celle-ci dans une dynamique bureaucratique et procédurale dont on peine à comprendre en quoi elle servira la mission centrale de l'agence qu'elle même décrit comme *"développer, à travers la promotion des pratiques d'évaluation, une culture de la bientraitance au sein des établissements et services qui accueillent des personnes vulnérables "*. Mais évidemment, on peut s'interroger sur la centralité de cette question de la bientraitance dans la gestion de l'ANESM...

Enfin, cerise sur le gâteau, le souhait que les contrôleurs disposent d'un esprit critique élevé! Bien sur, on se perd en conjectures sur la signification du terme élevé. On peut faire l'hypothèse que cela l'oppose à l'esprit critique rustique de certains (dont votre serviteur).

En tout cas, on ne peut que souhaiter que cet esprit élevé n'exerce pas sa compétence que dans la bureaucratisation du système, ou dans la traque des mauvais évaluateurs, mais souffle aussi en interne...même si le statut de CDD n'est pas le plus propice dans ce domaine. En début d'année, il est important de garder l'espoir.



Perte d'AME

Par Laurent Barbe le mercredi 5 janvier 2011, 10:05 -

Avoir baptisé AME l'aide financière apportée aux personnes ne relevant pas de la CMU, généralement des personnes sans papiers, était bien singulier. Cela rend d'autant plus frappant et sinistre ce qui vient de se jouer autour de ce dispositif, dont heureusement plusieurs journaux (Le Monde, Libération...) ont rendu compte de manière détaillée.

En résumé, suite à l'augmentation des dépenses de l'AME stigmatisée par certains députés, une mission d'inspection de l'IGAS a rendu un rapport détaillé. [AME-IGAS](#) Celui-ci a des conclusions très claires mais que le gouvernement n'a ni attendues, ni suivies pour introduire l'évolution législative. En gros, la mission y explique que l'évolution des dépenses ne relève pas d'une augmentation massive des bénéficiaires mais du mécanisme de récupération financière mis en œuvre par les hôpitaux. Que les fraudes ne sont pas un problème majeur loin de là et que le dispositif joue surtout un rôle pour des personnes gravement malades. Que les familles sont ultra-minoritaires dans le public concerné.

Quand on sait que le parlement vient de voter un droit d'entrée de 30 euros, on ne peut qu'être effaré par la conclusion du travail argumenté de l'IGAS. Littéralement, *« au regard de ses observations, la mission ne recommande pas la mise en œuvre d'un droit d'entrée pour l'AME, qui lui paraît financièrement inadapté, administrativement complexe et porteur de risques sanitaires »*.

Ajoutons que ces conclusions sont convergentes avec celles de toutes les associations s'occupant concrètement de ces questions à savoir et aussi de celles du Conseil National du Sida autour des restrictions posées à certains séjours pour soins. Cette décision paraît ainsi peu conforme à la solidarité mais aussi à la rationalité.

Quand on se souvient que des députés du même bord argumentaient la suppression de l'ISF au nom du coût de sa collecte, difficile de ne pas faire le parallèle...avec les 30 euros de la misère dont il s'agit ici. En ce qui concerne nos responsables, difficile de ne pas ressentir de colère face aux mêmes qui sont bien moins véloces et tranchants pour dénoncer les abus et excès de catégories bien plus favorisées de la population, qu'il s'agisse des niches fiscales ou du système de retraite des députés, pour ne prendre que quelques exemples récents.

Inutile de polémiquer et d'en rajouter, tout le monde comprend aisément sur quelle vague surfent les décisions prises. Il n'est besoin pour cela que de regarder les réactions aux articles des quotidiens pour reconnaître la vieille bête qui pense (sincèrement ?) qu'on peut améliorer le sort commun en rendant plus difficile celui des plus démunis. Et seuls ceux qui ne sont jamais approchés des lieux où l'on s'intéresse à eux peuvent s'imaginer que les bénéficiaires de l'AME n'entrent pas dans cette catégorie des démunis, voire des "damnés de la terre".



Avancées sur la voie modeste...

Par Laurent Barbe le vendredi 31 décembre 2010, 08:41 -

L'actualité concernant l'action sociale est plus propice à la dépression qu'à l'enthousiasme. Et ça ne sont pas les débats récents concernant la limitation de l'Aide Médicale d'État pour les étrangers sans papiers, ou encore la bien démagogique loi sur la sécurité intérieure (dite LOPPSI 2) qui vont nous remonter le moral. Contrastant avec l'haleine putride de certains discours caractérisés par un manque de respect et d'intérêt réel pour « la misère du monde », les pratiques de participation qui se développent modestement, mais en de très nombreux lieux amènent heureusement un souffle d'air frais qui fait du bien.

Dans nombre d'établissements et de services, les outils de participation définis par la loi 2002-2 se sont développés (conseils de vie sociale - temps de participation divers). Quand ils existent, j'ai pu observer une évolution des "ambiances" institutionnelles positive sur de nombreux plans. Je ne cesse d'être surpris, intéressé, et parfois ému par ce qui se passe dans ces temps d'échanges qu'on organise de manière beaucoup plus systématique, par exemple quand on réfléchit aux projets ou quand on mène des démarches d'évaluation. Ces expériences, maintenant nombreuses, montrent ainsi ce que cela peut initier comme questionnements et transformations subtiles dans les manières de travailler. Pour le lecteur intéressé, j'ai développé cette question dans l'article ci-joint. [Participation : amplifier la voix des acteurs faibles](#)

En dehors des structures, de nombreux projets s'appuient sur des formes de participation variées et hétérogènes mais souvent porteuses d'innovation. Dans le cadre d'une réflexion de la Fondation de France visant à soutenir et encourager des

démarches participatives, j'ai pu constater à quel point celles-ci étaient souvent plus porteuses d'innovation que les perspectives surplombantes. Dans ce domaine, la Mission Régionale d'Information sur l'exclusion de Rhône Alpes [MRIE](#) est également en pointe et les démarches qu'elle initie depuis déjà longtemps témoignent tant de l'intérêt de cette logique d'association que des savoir-faire qu'elle suppose.

D'autres démarches cherchent à développer **des formes de participation plus institutionnelles**. Sur le plan européen, on peut citer le travail du réseau EAPN, qui a débouché notamment sur des rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté [EAPN France](#), ou celui mené dans le cadre de la « Méthode ouverte de coordination » prônée par l'Europe [MOC](#). Une des dernières circulaires de la DGAS (produite en décembre 2009) invite les Directions de la Cohésion Sociale à développer significativement la participation dans les démarches de programmation du dispositif Accompagnement Hébergement Insertion. [Circulaire DGAS](#). Même si - encore une fois - les réalisations restent limitées, l'obligation légale faite dans le cadre du Rsa d'une participation des personnes aux commissions pluri-disciplinaires constitue un progrès potentiel.

Alors, même si les vents contraires sont puissants (notamment liés à une tradition de gouvernance pyramidale), ces dynamiques convergentes méritent d'être soulignées.

Des évolutions modestes et précieuses Bien sûr, ce qui est initié par ces démarches n'a rien de spectaculaire, ni de claironnable. Et il est facile pour une sociologie critique de pointer toutes leurs limites. Elles sont engagées par les institutions elles mêmes. Elles n'empruntent pas la forme classique et valorisée d'une conquête dans laquelle le pouvoir que les uns arracheraient serait pris aux autres. Leurs résultats prennent souvent la forme de compromis avec les contraintes institutionnelles.

Cela n'empêche pas de penser qu'elles ouvrent des occasions diverses, répétées, structurées, d'écouter et d'échanger avec les personnes concernées par l'action sociale. Sur ce qu'elles vivent, souhaitent mais aussi sur ce qu'elles comprennent, apprécient, récusent dans les réponses qui leur sont proposées au nom de la solidarité nationale.

Au delà de ce qu'elles nous apprennent, ces démarches ont de la valeur en proposant un positionnement plus modeste et aussi plus proche de l'éthique démocratique. Et surtout en témoignant par l'exemple, qu'on ne fait pas de bonnes politiques publiques avec une vision méprisante et non compréhensive des personnes qu'elles concernent. Et en ces temps incertains, cette idée est importante.

Illustration : Carte postale réalisée dans le cadre de la MOC



Délinquance des mineurs : un sujet qui méritait mieux...

Par Laurent Barbe le dimanche 12 décembre 2010, 12:04 -

Les commentateurs habituels de ce qui concerne la question des jeunes nous avaient prévenus. Le rapport Bockel* sur la prévention de la délinquance des mineurs apporte peu, est contestable dans ses options et a d'autant moins de chance d'avoir de l'impact que son principal responsable a été débarqué du gouvernement dans la quinzaine qui suivait sa remise. Ces remarques paraissent largement justifiées à la lecture du texte qui nous propose par ailleurs quelques perles. Parfois il faut savoir rire de ce qui nous fait mal...

J.M.Bockel. Rapport à Monsieur le Président de la République." [Rapport BOCKEL](#)

• **Attention, c'est de la Prose Sérieuse**

La page de présentation du rapport m'a tout de suite questionné. « La **P**révention de la **D**élinquance des **M**ineurs ». Trois fautes d'orthographe dans le titre d'un texte officiel estampillé République Française...ça n'est pas ordinaire.

Les règles sont strictes sur ce point. Les majuscules sont réservées aux noms propres, pour indiquer le sens particulier d'un mot (état et État) ; pour certains mots comme marque de déférence (le Bien), pour les noms des objets étudiés dans la terminologie scientifique... Dans le cas présent, rien ne justifie cette graphie, si ce n'est l'envie de manifester la gravité des enjeux qui vont être évoqués. C'est l'effet « roulement de tambour » destiné à masquer la vacuité que les professeurs déplorent si souvent dans les travaux qui leur sont rendus...

Petit Florilège Non Exhaustif...

• L'introduction parcourt les incontournables du sujet...non sans grandiloquence. « Elle nous renvoie à des questions de politiques de civilisation : quelle société souhaitons-nous léguer aux générations futures ? Comment réussir à transmettre un corps de valeurs que nous avons reçu en héritage, susceptible de permettre à la

jeunesse de France de prendre sa place au sein du contrat social ? C'est à cette aune qu'il convient de situer notre ambition en matière de prévention. » ...

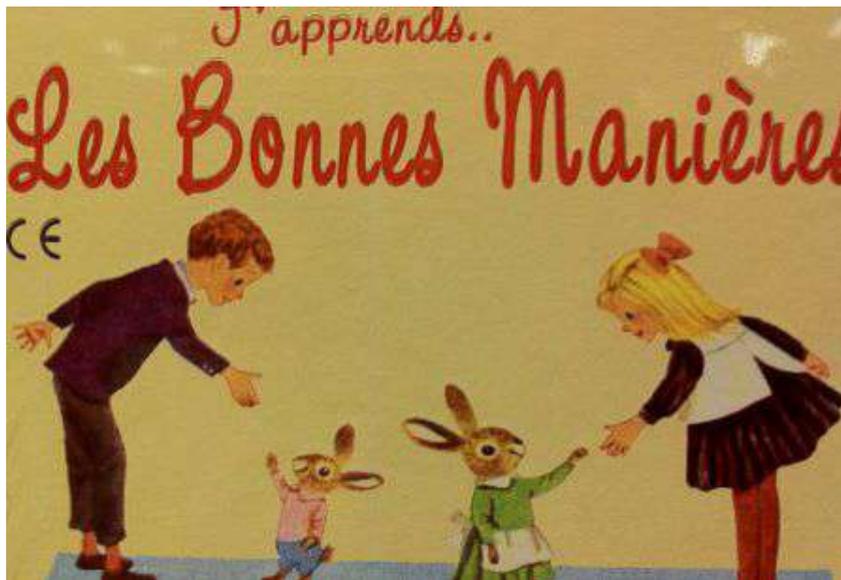
- Rapidement, perce évidemment une accusation à peine voilée. « *Une politique de prévention ambitieuse et efficace doit agir prioritairement à l'âge où les citoyens en devenir apprennent à construire leur place dans notre société. Elle doit leur permettre d'intégrer et même d'intérioriser des repères républicains trop souvent édulcorés ou raillés par une fraction de nos élites qui ont pourtant la responsabilité de les incarner pour les transmettre* ». On se demande de qui il parle...

- Ensuite, son panégyrique de ce qui a déjà été fait dans ce domaine par le gouvernement, dans la volonté d'une lecture « objective » des faits (c'est lui qui le dit) est suivi d'un énoncé qui plonge dans un gouffre de perplexité : « *Avec le recul, cette politique de fermeté était d'autant plus la bienvenue que l'on constate aujourd'hui encore une progression des faits de délinquance commis par des mineurs* » P 8. Pour le lecteur attentif, cela pourrait tout autant signifier que ça n'a pas marché...mais tout le monde n'a apparemment pas le même recul.

- Plus loin, un autre énoncé attire l'attention et mérite d'être relu attentivement. « *J'ai la conviction qu'un mineur qui commet un acte de délinquance n'est pas un adulte en miniature, mais un adulte en devenir.* » p8. Ainsi donc, l'auteur nous dit (à l'insu de son plein gré ?) qu'un mineur est un adulte. Au regard de l'intention souvent évoquée de supprimer la justice des mineurs et sa spécificité, voila qui ressemble furieusement à un lapsus.

- A la lecture de la conclusion, on se demande - pour rire - si ça n'est pas là que se trouverait là la raison d'une éviction si rapide à l'issue de la remise de ce rapport : "*La politique que je vous propose, Monsieur le Président, ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur les moyens budgétaires nécessaires à sa mise en oeuvre*"...Le résultat ne s'est pas fait attendre ! Mais, curieusement, tout en partageant cette réflexion, les personnes que le sujet intéressait vraiment n'ont pas paru très affectées de ce départ.

- Après le rapport Bénisti de 2004 qui avait soulevé un tollé tant du fait de son indigence formelle que de sa logique répressive (sous prétexte de prévention), on se dit que, décidément, la question mériterait mieux que ces approches creuses et sous tendues par bien d'autres enjeux.



Déprime hivernale...

Par Laurent Barbe le samedi 27 novembre 2010, 17:01 -

Le sinistre marronnier* de l'hébergement d'urgence en période hivernale est de retour dans nos journaux et sur nos écrans. Hier soir, une femme est morte de froid. On dit que c'est la première de la saison. On évoque aussi le manque de places et l'ouverture de lieux de mise à l'abri. Cela donne l'impression que vraiment il n'y a rien de nouveau dans ce domaine. Sinon une impitoyable dégradation ce que l'on propose aux plus démunis et un fonctionnement restant marqué par une mobilisation saisonnière donc peu conséquente. Et pourtant, ce sentiment ne rend pas justice aux efforts collectifs faits dans ce domaine.

* *En journalisme, un marronnier est un article d'information de faible importance meublant une période creuse, consacré à un événement récurrent et prévisible (Wikipedia)*

Des évolutions significatives

Ainsi, depuis quelques années des évolutions importantes ont été mises en place :

- Le principe de continuité de l'hébergement a permis une amélioration très notable de la qualité et de la dignité de la vie de ceux qui bénéficient des places de stabilisation créées et n'ont plus à repasser en permanence par la case 115 et la case « rue ».

- Le nouveau référentiel du dispositif, publié cet été, ([Référentiel](#)) constitue un texte qui marque un certain nombre de progrès. Par exemple, il réaffirme un principe de prédominance du principe de l'aide sociale sur celui de la légalité du séjour qui, pour les acteurs de terrain, est utile. Il actualise les attendus du dispositif et les principes forts qui le soutiennent particulièrement concernant les droits des personnes et l'évolution des réponses qui doivent leur être apportées. Il manifeste une évolution évidente des conceptions, s'éloignant de la logique paternaliste ou charitable qui a longtemps prévalu en donnant toute leur place aux notions de droits et de participation.

Et dans les structures que je connais, je constate une amélioration significative des conditions de vie, d'hébergement et de respect des personnes. Et il ne manque pas d'initiatives passionnantes dans ce domaine.

Un fonctionnement global qui reste insatisfaisant

Mais tout ne se joue pas dans les structures, et nombre de personnes restent sans solutions pour des raisons complexes.

- La loi DALO a fixé un principe de droit au logement opposable. Même si ses résultats concrets sont limités particulièrement en Ile de France et dans les départements tendus, ses apports ne sont pas négligeables sur le plan institutionnel. Notamment parce qu'elle maintient une tension pour que soient mobilisées un certain nombre de réponses en matière de logement.

- Du côté de l'Etat, une démarche de refondation du dispositif d'hébergement est en cours. Elle vise à organiser une mutualisation plus forte des moyens pour répondre aux constats souvent faits de la segmentation et de la complexité du dispositif, dont le rapport récent de l'IGAS pour l'Ile de France dressait un portrait critique. ([IGAS-IdF](#)).

Il est encore trop tôt pour cerner avec précision ce qu'elle pourra apporter. Mais elle est d'ores et déjà prise en tenaille entre les injonctions de rigueur budgétaire qui déstabilisent nombre d'actions, les effets de la crise sociale, la bureaucratisation de l'action, les écarts habituels entre les annonces et les réalités...et il est hélas plus que probable que ce ne sera pas le dernier hiver où l'on pourra faire ce constat. ([cf livre de Pascal Noblet](#))

On peut donc constater la complexité du problème, admettre que la compassion ne suffit pas à construire une politique cohérente, noter les efforts consentis sur le plan budgétaire (et ils ne sont pas minimes) et les progrès réalisés. Sur ce plan, il serait tout à fait injuste et contreproductif de laisser entendre aux citoyens et contribuables que rien n'est fait et que tous les efforts sont vains.

Mais cela ne comble pas le sentiment de frustration et de honte que l'on a à constater - une fois encore - à quel point l'hiver reste pour nombre de ces personnes une période de souffrance intense et de risque vital, ce que nous évoquons rapidement avant de passer aux marronniers suivants : Noël, les cadeaux, la nourriture...Cette impuissance récurrente ne cesse d'interpeller notre capacité collective à imaginer et mettre en place ce qui devrait constituer le minimum solidaire d'une société riche



Fragilité et créativité dans l'action

Par Laurent Barbe le mercredi 17 novembre 2010, 11:45 - [Lien permanent](#)

Nous vivons une époque qui ne manque pas de paradoxes. Un d'entre eux tient dans une survalorisation de la volonté individuelle et de l'autonomie qui va de pair avec une fragilisation évidente de l'action et des acteurs. Sur ce thème, le nouvel ouvrage de Jean Pierre Boutinet (*Grammaire des conduites à projets* – Puf 2010) apporte des réflexions précieuses pour le secteur social et médico-social qui n'a pas échappé à cette emprise du projet à tous les étages de son action.

Après avoir écrit un ouvrage de référence sur la manière dont le projet devenait une figure dominante pour penser l'action, (*Anthropologie du projet* PUF 1990) l'auteur invite, 20 ans après, à un retour critique et plutôt désabusé. Il pointe ainsi les limites et paradoxes induits par un contexte social et culturel qui fragilise dans le même mouvement les projets et les acteurs liés par le fait que « l'acteur fait le projet qui fait l'acteur ». [4^e couverture](#). Mais il avance aussi nombre de clarifications, de propositions et de pistes permettant de penser l'action avec une distance informée par l'expérience, ce qui en fait un ouvrage de référence que l'on ne peut que conseiller.

Une victoire sans partage

Quand on regarde la question, à partir du secteur social et médico-social, il est facile d'observer que le triomphe de la figure du projet est total. Qu'il s'agisse du projet individualisé, du projet d'action ou du projet d'établissement, la notion s'est inscrite dans le paysage des évidences culturelles et même des obligations légales et réglementaires. Le projet d'établissement ou de service a ainsi fait récemment l'objet d'une recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM élaborée avec l'aide de Jean Bernard Dumortier du cabinet COPAS, venant outiller l'obligation portée par l'article L.311-8 du CASF. [Reco projet établissement](#) A la fois utile et accessible, ce texte à vocation pédagogique montre les enjeux et l'intérêt des contenus à élaborer (avec une centration bienvenue de la réflexion autour de la place des usagers). Il insiste à juste titre, sur l'importance de processus de travail largement participatifs, montrant que la démarche est d'abord un processus dynamique de fédération des acteurs et des énergies avant d'être un processus technique. Sur ces propositions, récapitulant une expérience déjà ancienne des démarches de projet, il y a peu de critiques à faire et je souscris volontiers aux options qui ont été retenues (et qui n'étaient pas les seules possibles).

Dans un contexte problématique

Pour autant, les réflexions de Jean Pierre Boutinet rendent sensible dans le même temps aux paradoxes, incertitudes, et limites que rencontrent aujourd'hui les démarches de projet dans notre secteur :

- empilement des contraintes à intégrer pour que les projets d'établissement soient recevables
- déconnection de plus en plus importante de la question des moyens et des besoins auxquels il faudrait répondre. Même s'il y a des raisons profondes et complexes à ce processus, il modifie profondément la manière de penser.
- fragilisation permanente des positions d'acteurs portée par l'évolution institutionnelle récente
- durcissement des mécanismes de pouvoir et développement d'une logique de concurrence entre associations (par exemple portée par la logique des appels à projets)

Tous ces processus risquent bien de dévoyer la vision d'un projet à portée émancipatrice et créative. Les projets peuvent facilement dans ce cadre être assujettis et porteurs de formes diverses d'instrumentalisation réciproque. Comme le dit Jean Pierre Boutinet, notamment dans le domaine des projets individualisés, « le projet de l'un devient parfois le programme de l'autre ». Enfin il est facile de constater dans une période d'aggravation de la crise sociale que l'insertion ou l'intégration prônées dans tous les projets du secteur ne dépendent pas que de la qualité d'une méthodologie de projet.

Tous ces constats tracent une perspective un peu déprimante que l'auteur relie au tragique de l'existence humaine et donc de son action...toujours marquée par le décalage entre ses intentions et ses réalisations. Il en appelle ainsi à une éthique de la fragilité, bienvenue au regard des prétentions qu'a porté la notion de projet lors de sa diffusion dans le secteur.

Une créativité amenée à évoluer

Si l'on veut éviter une vision passéiste de la situation, il faut aussi insister sur le fait que la limitation des marges de manœuvre des concepteurs de projet œuvrant dans le cadre des politiques publiques, opère un déplacement des zones possibles de créativité.

Ainsi, si le domaine organisationnel est plus balisé et structuré qu'avant, le champ de l'action même et particulièrement de la qualité des relations et de l'alliance que les structures passent avec leurs usagers reste une terre dont la fertilité est bien loin d'être épuisée. Encore faut-il avoir envie de la labourer sans rester enfermés sur l'entre-soi, parfois bien confortable des questions d'organisation. Et bien d'autres sujets restent à investir et attendent la créativité collective des acteurs du secteur...En cela aussi la connaissance fine des "grammaires des conduites à projet" constitue une ressource précieuse.

« Il faut un obstacle nouveau pour un savoir nouveau. » Henri Michaux



Sainte évaluation, priez pour nous !

Par Laurent Barbe le samedi 13 novembre 2010, 11:27 - [Lien permanent](#)

Dans une période de désenchantement généralisé, personne ne semble remarquer les phénomènes étranges ou simplement bizarres que génère depuis plusieurs années maintenant la perspective d'une évaluation généralisée des structures sociales et médico-sociales. Et pourtant ceux-ci ne manquent pas.

Evoquons par exemple :

• **Le brouillage permanent des repères temporels.** Au début (en 2002) les choses paraissaient claires : chaque structure devait réaliser une évaluation interne tous les 5 ans, une externe tous les 7 ans. Aujourd'hui, presque 10 ans après, après moult rebondissements, l'obligation n'est pas clairement fixée. Le nouveau décret qui vient de sortir en novembre ajoute plutôt de la nébulosité pour qui n'est pas rodé à une navigation subtile dans les textes, à coté de laquelle la route du rhum relève de l'exercice enfantin... [Décret 3 novembre 2010](#) Je résume : tout dépend si vous relevez du 4° du I de l'article L. 312-1, auquel cas vous devez communiquer votre évaluation interne au plus tard 3 ans avant le renouvellement de votre autorisation ou si « *Par dérogation à l'alinéa précédent, cette communication intervient, pour les établissements et services relevant du 4° du I de l'article L. 312-1, au plus tard cinq ans après la date de promulgation de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et, pour ceux relevant du 9° du I du même article, au plus tard deux ans après la date du renouvellement de leur autorisation.*

Parfois je me demande s'il existe une seule personne qui comprend précisément les principes qui ont été arrêtés (et si je pouvais avoir son numéro de téléphone ça serait formidable). En ce qui me concerne, j'avoue que tout cela reste très confus dans mon esprit, et que je détourne subtilement l'attention dès qu'on me pose la question en public. Ça n'est pas glorieux, je sais, mais je n'aime pas dire n'importe quoi quand je ne sais pas. Et comme tout le monde, j'attends que la situation décante.

• **La multiplication des cabinets habilités...** Sachant qu'ils étaient 370 en juillet 2009, et qu'ils sont (nous sommes) maintenant 600, la question est : combien seront-ils en juillet 2015 ? Question subsidiaire : en quelle année le nombre des cabinets habilités dépassera-t-il le nombre de structures à évaluer ?

• **Le pouvoir magique des mots...** Le terme d'*Habilitation* des cabinets utilisé par l'ANESM* est fondé et précis. Rien à dire sur ce plan. Mais il a un parfum subtil d'adoubement, de sélection, voire de distinction nettement moins trivial que la réalité du processus. A savoir que le cabinet a rempli (sans se tromper quand même !) un dossier administratif. Il est alors souvent subtilement utilisé pour se valoriser (notre cabinet a été *parmi les premiers* habilités ! Nous avons été habilités *au niveau national* !).

L'ANESM, de son côté, cultive l'ambiguïté en affirmant haut et fort qu'aucun cabinet ne peut exercer sans être habilité (ce qui est rigoureusement exact). Mais en oubliant le plus souvent de préciser que la loi européenne lui a interdit toute autre action que l'enregistrement administratif des demandes (pour ne pas fausser le jeu de la concurrence). Qu'on le regrette ou non, il est dommage de ne pas communiquer plus explicitement à ce sujet pour que les choses soient claires pour les établissements. Or elles ne le sont pas comme le montrent nombre des échanges que j'ai à ce sujet, l'habilitation restant massivement perçue comme gage d'une compétence examinée et validée. Pour mémoire (et pour rire surtout) le Robert donne deux définitions de l'habilitation :
1- action de conférer la capacité à un incapable
2- Capacité légale à exercer certains pouvoirs, à accomplir certains actes.

• **La génération spontanée des compétences :** L'hebdomadaire le plus lu dans le secteur (ASH) ne cesse de passer des publicités qui promettent de faire de vous un évaluateur interne, un évaluateur externe, un évaluateur externe senior en 3 à 10 jours de formation, avec au bout du parcours une belle carte plastifiée certifiée AFNOR, gage de légitimité (si, si). Outre qu'il risque bien d'y avoir beaucoup plus de déçus que d'élus, s'ils arrivent devant les équipes je conseille quand même à ceux qui auront suivi le cursus d'éviter de sortir la carte !

Jetons également un voile pudique sur le débarquement de consultants venus d'une autre planète (et parfois très folkloriques) dans ce domaine décidément bien attractif de l'action sociale et médico-sociale. On peut l'observer dès que l'on va sur le net à partir des mots clés qui s'imposent. Mais après tout le secteur n'appartient à personne...et même s'il n'a aucune expérience, chacun peut chercher à s'y faire une place s'il apporte quelque chose d'utile.

• **Un gendarme dans les routes désertes :** L'ANESM, malgré le turn-over étonnant qui affecte ses forces vives, a déjà mis en place le dispositif de contrôle destiné à garantir tout cela (décision n°001 du 2 juillet 2010 relative à la mise en œuvre des dispositions de suivi de l'activité des organismes habilités au titre de l'article L.312-8 du CASF). [Controle ANESM](#) Dans ce texte, dont la tonalité générale mérite le détour, les différents éléments du contrôle qui sera mis en place sont précisés. On y apprend, par exemple, que la non communication par un cabinet dans les délais à l'ANESM des informations qui lui sont demandées vaudrait (sans relance de leur part) un retrait immédiat du mandat. On imagine sans peine le travail de jurisprudence qui pourrait suivre l'application d'un principe aussi unilatéral... Et les cabinets sont prévenus qu'ils ne pourront pas se prévaloir du caractère contractuel de la démarche pour se soustraire aux obligations du décret ! et qu'il leur faudra lire les recommandations avant de faire une évaluation ! Même s'il y a encore peu de véhicules sur la route de l'évaluation, le gendarme est prêt et il affute ses outils...Les juristes quant à eux, peuvent aussi se préparer. Il serait surprenant que tout cela ne génère pas de nouvelles spécialisations qu'on enseignera bientôt en faculté.

• **L'affolement des boussoles** Le plus impressionnant dans ce domaine, qui a déjà suscité moult publications, exégèses, controverses...c'est qu'il ne s'est encore rien passé ou presque en matière d'évaluation externes. Faut de moyens évidemment. Mais dans un contexte de crise budgétaire, de RGPP*, de CPOM** de conflit déclaré entre Etat et Conseils Généraux (financeurs potentiels majeurs de ces démarches), de création des Agences Régionales de Santé ayant le médico-social dans leurs compétences, de mise en place d'une ANAP (agence nationale d'analyse de la performance), de doutes sur l'avenir même de l'ANESM, difficile d'y voir clair et de savoir si la suite du feuilleton respectera le déroulement qui paraissait pourtant si simple en 2002. Cela fait penser à certaines séries dans lesquelles, faute d'avoir raté un épisode, on ne comprend plus du tout où on est.

Faut-il voir dans tout cela, un dessein intelligent ou n'est ce que le résultat de forces contradictoires ? Les avis restent partagés...

- Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et médico-sociale * Révision Générale des Politiques publiques ** Contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens



Emotion des rêves dansants...

Par Laurent Barbe le lundi 1 novembre 2010, 10:10 - [Lien permanent](#)

Ce documentaire (les rêves dansants, sur les pas de Pina Baush) relate l'expérience d'un groupe d'adolescents qui reprend un ballet de la chorégraphe allemande décédée depuis. Il fait partie de ces œuvres qui font profondément du bien et autour desquelles on a envie de partager. On ne peut que le recommander chaudement tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse, à la pédagogie, à la transmission, à l'influence du regard et toute cette sorte de choses.

Le plus marquant dans le film tient dans la manière dont procèdent les deux anciennes danseuses qui font travailler les adolescents (Jo-Ann Endicott et Bénédicte Billiet). Tout en douceur, en tendresse, en finesse, avec un regard qui voit loin. Sans violence, sans brutalité, sans cette pression à réussir tellement présente dans les systèmes éducatifs. Leur accompagnement est patient, compréhensif, respectueux, acceptant que cela résiste, donnant le temps du murissement nécessaire.

Pourtant, le travail demandé à ces adolescents non danseurs est exigeant et demande de la rigueur, mais aussi de l'abandon, de la prise de risque. Il les confronte au corps, aux autres, à eux mêmes, à leurs peurs, à l'inconnu.

Et cela marche. Ces adolescents de tous genres (des beaux, des moins beaux, des doués, des moins doués, de toutes les origines...comme les nôtres quoi !) répondent à cette proposition pourtant si différente de ce que

propose la culture télévisuelle. Ils sont émouvants, bien loin de leurs stéréotypes. Leurs quelques témoignages, sobres et émouvants, montrent à quel point ce travail les a fait évoluer, profondément, subtilement...

Pina Baush, elle même, venue voir le groupe avant la représentation explique à la caméra ce qui est l'essentiel... à savoir que le spectacle sera réussi, puisque malgré les erreurs qu'ils feront inmanquablement, ils ont développé leur capacité à donner quelque chose. Ce qui est exactement ce que l'on voit dans l'extrait du spectacle final qu'on aurait aimé voir plus longuement.

Dans un contexte social et éducatif qui verse tellement vite dans la pression, la crainte, la rétorsion et la compétition... même si l'on mesure ce que cette expérience a de particulier, on sort rasséréiné d'un tel film qui proclame haut et fort que la jeunesse est bien l'avenir du monde et non son problème principal.



□ Fait □ En cours □ A faire

Par Laurent Barbe le mercredi 20 octobre 2010, 18:16 - [Lien permanent](#)

Certains référentiels évaluatifs destinés à l'évaluation interne des structures, se résument à une logique récurrente qui consiste à cocher face à chaque item si les choses sont – faites – en cours – à faire. On trouve aussi une variante Réalisé – En cours de réalisation – A réaliser... Au début cela va de soi, comme quand il s'agit d'une procédure de travail. Ex : L'établissement dispose d'un livret d'accueil...(Fait – En cours – A faire). Dans ce cas, même si ca n'est pas une question palpitante et méritant un dispositif de travail complexe, on comprend la logique.

Mais parfois cela prend une allure plus étrange quand les énoncés disent par exemple : - Les avis des usagers sont pris en compte ...(Fait – En cours – A faire). - Les principaux droits et libertés des personnes accueillies sont connus et respectés par les professionnels ...(Fait – En cours – A faire). - Les usagers sont informés de leurs droits (Fait – En cours – A faire)

Même si on peut créditer ces outils - inspirés des logiques qualité - d'une bonne intention, ils ont plusieurs caractéristiques qui ne cessent de m'étonner :

- ils font comme si toutes les questions se posant dans une structure pouvaient se ramener à cette catégorisation binaire entre : ce qui est fait et donc n'est plus à faire /ce qui n'est pas fait et donc reste à faire)...
- Ils supposent au passage que tout ce qui est nécessaire à une action de qualité a déjà été pensé et qu'il suffit...de le faire. Tout simplement. Taylor pas mort.
- Ils présupposent qu'une action puisse obtenir des effets garantis (ex : on explique = les gens ont compris / on a prévu = c'est réalisé) ce qui dans presque tous les domaines est un postulat pour le moins naïf.

Enfin, et c'est le plus navrant pour la profondeur de la réflexion, ces énoncés suppriment magiquement toute tension dans l'action. Peut-on vraiment comme dans l'exemple précédent prendre en compte tous les avis ? respecter tous les droits ? faire que tout le monde aie compris ? Quelle structure peut prétendre que chez elle c'est fait (et donc plus à faire) ?

Pourtant s'il est une caractéristique majeure de l'action sociale et médico-sociale, c'est bien d'être en permanence tiraillée entre des principes en tension et qui ne trouvent jamais de réglage simple (liberté vs protection – droits individuels vs fonctionnement collectif – Ecoute des parents vs protection de l'enfant – Volonté de bien faire vs moyens de le faire – Liberté des personnes vs responsabilité légale...). Et je me demande souvent comment ceux qui conçoivent ces outils, et les professionnels qui les utilisent, peuvent penser qu'une évaluation utile peut ignorer ces questions et contourner ainsi la complexité de la pratique sociale et médico-sociale.

Une histoire donne une piste à ce sujet. C'est celle de la personne qui cherche ses clés la nuit auprès d'un réverbère...et qui à la question..."mais c'est là que vous les avez perdues?" répond "non mais là il y a de la lumière".

Critiquer les référentiels mal foutus : **Fait** – En cours – A faire



Vous avez de la chance d'être jeune ...

Par Laurent Barbe le vendredi 8 octobre 2010, 08:36 - [Lien permanent](#)

Il faut être publicitaire (en l'occurrence pour une banque) pour pouvoir énoncer cela tranquillement et sans mesurer ce que cet énoncé a de presque obscène dans le contexte actuel. En ce qui concerne l'action sociale et la manière dont elle traite le sujet de la jeunesse, il faudrait en tout cas ajouter « si vous êtes méritant ».

Ainsi dans le contexte de cette rentrée, le constat est souvent fait, dans les lieux que j'accompagne, que les mesures Jeunes Majeurs (environ 22000 par an), financées par les Conseils Généraux (essentiellement destinées à aider ceux qui sortent d'un parcours en protection de l'enfance), tendent dans nombre de départements à s'apparenter à une véritable sélection. Celle-ci privilégie ceux qui ont un projet « solide » au détriment de ceux qui ont le plus de difficultés, ou en tout cas peinent à entrer dans les exigences de contractualisation qui caractérisent cette aide. Cette tendance au durcissement et à la limitation de l'aide Jeune majeur ne va pas sans inquiéter les structures s'occupant de ces jeunes comme en témoigne l'intéressante réflexion menée par l'ONED sur ce thème (Observatoire Nationale de l'Enfance en Danger. Entrer dans l'âge adulte - La préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection - 2010) [Rapport ONED](#)

Cette évolution est d'autant plus problématique que l'on connaît la part des jeunes sortant à 18 ans des structures de protection de l'enfance dans les circuits de l'errance. Pas besoin non plus d'être sociologue pour observer dans toutes les catégories de la population les difficultés de la décohabitation quand on n'a pas de ressources suffisantes. Enfin, tous les observatoires de la question sociale montrent le tribut élevé et spécifique que les jeunes paient à la situation économique actuelle, sans que la question puisse faire l'objet d'aucune controverse sérieuse.

Quant au Rsa jeunes, qui aurait pu marquer une réelle avancée, il est réservé à ceux qui ont travaillé deux ans sur les trois dernières années. Une explication pragmatique à cette limitation tient dans son financement par le seul Etat...qui interdit toute généralisation dans le contexte actuel. Mais sur le plan symbolique, comment ne pas être abasourdi par le caractère de récompense que cela lui confère, pour ceux qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu de la crise ? (même si leur situation reste délicate et pourrait justifier un coup de pouce).

Une telle « avancée » ne peut que désarçonner ceux qui pensent que l'aide de la collectivité devrait d'abord être centrée sur les plus fragiles, même si l'on sait la complexité formidable d'une mise en œuvre de ce principe solidaire. Elle surprend évidemment moins si on la réfère à l'idée exprimée récemment que « *la République, c'est celle qui doit promouvoir celui qui le mérite et qui doit sanctionner celui qui le mérite* » qui semble guider l'action publique. Alors, dans ce contexte, tant économique que mental, il est difficile d'imaginer, même si on ne pourrait que le souhaiter, que l'expérimentation lancée auprès de quelques milliers de jeunes d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA) pour les 18/25 ans peu qualifiés (250 euros sur deux ans) puisse vraiment déboucher sur un progrès significatif des conditions de vie de tous ces « chanceux ».



Retour aux sources

Par Laurent Barbe le mardi 21 septembre 2010, 10:24 - [Lien permanent](#)

L'analyse des évolutions institutionnelles de l'action sociale constitue une part importante de mon activité et des échanges que j'ai avec de nombreux acteurs de ce domaine. Sans tomber dans la dépression qui guette certains, il faut bien constater que cette période de rentrée est propice à de nombreuses sources d'inquiétude tant les cadres de l'action sont actuellement bousculés. J'aurai l'occasion d'y revenir dans ce blog. Mais revenir à proximité de l'action et des questions qu'on y traite fait vraiment du bien.

Par exemple, j'ai récemment questionné, dans le cadre d'une étude, plusieurs hommes hébergés dans un CHRS, ayant eu affaire à la justice, et connu pour certains un long passage par la case prison. Ils m'ont raconté par bribes les épreuves et aussi le gâchis de leurs existences et celles de leurs proches... On y trouve un condensé des ruptures, des abus, des pentes, des échecs, et du « fond du gouffre »...que connaissent bien les professionnels de ces structures et qui marquent pour peu qu'on compare ces vies aux nôtres plus protégées ou épargnées. Mais ils m'ont aussi impressionné par les efforts et l'intelligence qu'ils déployaient pour sortir de leur situation et aussi pour lutter contre ces forces de destruction auxquelles ils avaient déjà tant donné. Et l'espoir, même fragile, restait présent, soutenu au quotidien par des structures qui accompagnent et permettent ces parcours de réintégration qui n'ont rien de spectaculaire au quotidien...

Dans d'autres structures, c'est à des jeunes qu'il serait tellement tentant de rejeter qu'on donne une chance, qu'on permet de traverser des périodes de grands risques, et d'expérimenter d'autres manières de se construire une place à soi. Dans un certain nombre de démarches que j'accompagne et qui donnent la parole aux personnes dans une dynamique participative, celles-ci ne cessent de témoigner à quel point, c'est d'abord contre des représentations enfermantes et limitatives d'elles mêmes qu'elles ont à lutter pour avancer. Un monsieur, fragilisé sur le plan psychique, disait à quel point il avait vécu des années dans le sentiment profond d'être jugé et mal par les professionnels qu'il avait côtoyé...avant d'intégrer une action dans laquelle il avait développé une capacité d'analyse et de prise de parole en public vraiment étonnante.

Ces rencontres invitent à ne jamais oublier que l'action sociale, ce ne sont pas seulement des problèmes qu'il s'agirait de traiter, voire de mettre à l'écart, des dispositifs avec des coûts, des problèmes de « tuyauterie » toujours plus importants, des questions juridiques et règlementaires d'une complexité à faire frémir, et encore des besoins de rationalisation (ça n'est pas un gros mot). Mais ce sont aussi des personnes et des vies que l'action publique influence, parfois parce qu'elle fait, parfois aussi par ce qu'elle ne fait pas.

Et s'il y a un souhait qu'on peut émettre c'est que les cadres nouveaux qui résulteront des mouvements institutionnels actuels laisseront une place suffisante à l'inventivité des acteurs et à leur capacité à nouer des alliances respectueuses avec les personnes qu'ils accompagnent. Car cela reste bien la ressource la plus fondamentale de ce qui fonctionne bien dans ce domaine.



RGPP ? Rêvons de Grands Progrès Probants ?

Par Laurent Barbe le lundi 20 septembre 2010, 10:28 - [Lien permanent](#)

A l'heure des indicateurs, de la culture du résultat et de la rationalisation qui est en œuvre dans le cadre de l'action publique, il est intéressant de voir comment se pratique cette évaluation des politiques publiques qui est aujourd'hui présentée comme l'alpha et l'oméga d'une gouvernance moderne.

Ainsi, la RGPP (révision générale des politiques publiques) mise en place par le gouvernement constitue une dynamique ambitieuse qui a amené à des évolutions institutionnelles très importantes (création des Agences Régionales de Santé, regroupement des services s'occupant de la cohésion sociale, etc.) cherchant à moderniser l'action de l'Etat. Elle se veut conçue selon une méthode particulièrement rigoureuse faisant appel à l'évaluation. Comme le souligne le 3^e rapport d'étape paru en février 2010 : « *L'état d'avancement de chaque mesure est évalué sur la base d'objectifs et d'indicateurs précis. Chaque rapport d'étape, assure ainsi la transparence sur les résultats de la RGPP* ».

La lecture détaillée de ce rapport d'étape datant de février 2010 ne constitue certes pas une activité particulièrement ludique. Mais on peut la conseiller à ceux qui s'intéressent à l'action publique. Elle montre et permet de comprendre un certain nombre d'évolutions intéressantes tous les volets de l'action de l'Etat dont tous les effets ne sont pas encore identifiables.

Sur certains sujets, elle laisse pourtant apparaître des écarts saillants entre la rationalité affichée et la pratique évaluative réelle telle qu'on peut en lire le résumé. Notamment quand on considère comme si c'était immédiatement équivalents les outils mis en place (par exemple une fusion entre directions) et les résultats qu'ils pourraient (et devraient produire) à savoir de la cohérence, de la lisibilité, de la transversalité, voire de l'efficacité...

La synthèse livrée en amont du sommaire donne le ton avec une sobriété, il est vrai appréciable, dans ces documents imposants (122 pages) : « *Un Etat mieux organisé, une administration plus efficace, des politiques publiques plus performantes : la dynamique de la RGPP produit des résultats concrets.* » (p1)

Quand on regarde ce qui concerne plus précisément le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville qui concerne le plus directement notre activité, on apprend ainsi (p 74) que :

« **L'efficacité*** des politiques de cohésion sociale au profit des populations les plus fragiles a été renforcée avec la création d'une part de 21 directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) le 1er janvier 2010, d'autre part de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le 25 janvier 2010 (p 74). Cet interlocuteur permet des synergies dans le pilotage des différentes actions en faveur de la cohésion sociale (jeunesse, sport, vie associative, inclusion sociale des publics les plus vulnérables).

Les nouvelles DRJSCS constituent un interlocuteur unique, bénéficiant d'une certaine proximité avec son public, au service du renforcement du lien social et de la promotion du « vivre ensemble ».

*Le pilotage de la politique des solidarités pour refuser toute exclusion est **refondé** et la lisibilité de l'Etat en la matière **est renforcée** grâce à la création, le 25 janvier dernier, de la DGCS »*

* Les soulignés sont présents dans le texte

A l'heure d'une nouvelle phase de la RGPP explicitement consacrée à la diminution des coûts, et d'une inquiétude généralisée sur le devenir des dispositifs d'intervention, nous voilà rassurés...

PS : On trouve sur le blog de Daniel Gacoin une analyse détaillée sur le même sujet. <http://danielgacoin.blogs.com/>



Pourquoi les SDF restent dans la rue

Par Laurent Barbe le samedi 11 septembre 2010, 12:33 - [Lien permanent](#)

Pascal Noblet, qui avait déjà produit des réflexions importantes sur le thème de l'insertion dans « quel travail pour les exclus ? » Dunod 2005, revient avec un autre ouvrage qui lui aussi mérite le détour. Sur le fond, le titre comme la 4^e de couverture (pdf) explicitent bien la question qu'il se pose et les pistes qu'il explore avec une information et des réflexions conséquentes pour y répondre. J'invite le lecteur intéressé par le sujet à entrer dans le fond de sa réflexion. ([4^e de couverture](#)) Mais je voudrais surtout souligner deux autres intérêts majeurs de son approche.

D'abord, il permet de saisir de quelle manière se construit in vivo une politique publique. On y trouve un enchevêtrement complexe de jeux d'acteurs, de conceptions des problèmes, d'événements médiatisés, de

dynamiques de fond et d'équations personnelles... Bien sur, les raisons qui poussent les uns et les autres sont parfois moins glorieuses que ce qu'on pourrait imaginer ou souhaiter, mais c'est la règle du genre. Et ça n'est pas souvent qu'on a l'occasion de percevoir les choses sous cet angle qui montre que les politiques publiques sont d'abord des constructions collectives, complexes... qui comme la vie sur terre, sont le produit de variables complexes et qui auraient pu ne pas advenir.

Dans cette perspective, il montre notamment comment le mouvement des Don Quichotte, quelles que soient les critiques qu'il a pu susciter, a constitué une vraie nouveauté, en instituant un mouvement revendicatif porté par les personnes concernées elles mêmes. C'est ainsi ce mouvement qui est à l'origine du principe de continuité de l'hébergement (qui dit qu'on ne doit sortir les personnes des hébergements tant qu'on ne leur a proposé de réponse adaptée). Et je partage son avis sur le fait que celui-ci est très sous-estimé dans l'amélioration concrète qu'il permet dans les réponses apportées personnes sans abri. Alors qu'il marque un véritable tournant dans les conceptions sinon dans la réalité...

Mais son travail est aussi intéressant dans le domaine de la réflexion morale ou éthique. Il montre ainsi qu'une réflexion trop vertueuse, sur la nécessité de ne pas stigmatiser le public de la rue, sur l'enjeu d'une sortie « par le haut » (par le logement) peut amener à passer à côté des plus exclus, à construire des réponses qui finalement ne changeront pas leur situation autant qu'elles le pourraient. Son premier travail contenait cette formule choc mais réaliste qui évoquait les personnes qu'on remettait à la rue le matin « au nom de l'insertion ». Dans la même veine les réflexions de ce livre montrent l'importance une réflexion sur les politiques publiques qui ne s'arrête pas à l'éthique de conviction, mais se confronte aux réalités complexes et aussi à l'ambivalence que suscitent toujours ceux qui vivent en marge. Un livre qui donne à penser.

Pascal Noblet - Pourquoi les SDF restent dans la rue. Editions de l'Aube 2010 [4° de couverture](#)

